

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

Désignation de deux secrétaires de séance

P4

ADMINISTRATION GENERALE

Numéros	Titres	Page
2020-168	Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	4
2020-169	Montant des indemnités des élus locaux – Année 2020	12
2020-170	Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre - Désignation de représentants du Conseil municipal. Modifications	12

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2020-171	Décision modificative n°3	13
2020-172	Projet de budget primitif 2021	13
2020-173	Fiscalité locale – Fixation des taux des taxes ménages pour l'année 2021	45
2020-174	Révisions des autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP)	46
2020-175	Politique tarifaire 2021	46
2020-176	Convention de construction et d'exploitation d'un parc de stationnement souterrain Saint-Aricle à Nevers – Avenant de prolongation – Avenant de prolongation	56
2020-177	Délégation de service public pour l'exploitation du parking Saint-Pierre sous la forme d'une concession de type affermage – Avenant de prolongation	56
2020-178	Services rendus par la Ville de Nevers au profit du Syndicat Mixte Ouvert pour la Restauration Collective (SYMO) – Prorogation de la convention Ville de Nevers/SYMO	56

RESSOURCES HUMAINES

2020-179	Mise à disposition d'un agent auprès de l'Amicale du personnel de la Ville et du CCAS	57
2020-180	Création d'emploi : chargé(e) de valorisation des équipements culturels	57
2020-181	Mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de Nevers Agglomération	58
2020-182	Création d'emploi : directeur (trice) adjoint de la sécurité et de la tranquillité publique	58
2020-183	Création d'emploi : chargé(e) de mission – Transfert Pôle Séniors	59

CADRE DE VIE

2020-184	Engagement de Nevers dans une démarche Numérique Responsable	63
-----------------	--	----

2020-185	Acquisition d'un parking – 2bis rue de la Passière à Nevers	66
2020-186	Vente de trois immeubles au 2,4 et 7 rue Sabatier à Nevers	67
2020-187	Vente d'un terrain angle rue de la Raie et avenue Patrick Guillot à Nevers	68
2020-188	Cession au profit du domaine public de la Ville de Nevers d'une parcelle privée (DA120) longeant l'impasse des 3 Corbiers	69
2020-189	Mise en vente de la cour située rue des Ouches	69

PRÉVENTION

2020-190	Avenant n°10 à l'opération de restauration des quartiers anciens de Nevers	69
-----------------	--	----

MOBILITE URBAINE

2020-191	Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Nevers Agglomération, la Ville de Varennes-Vauzelles et la Ville de Nevers – Aménagement cyclable	69
2020-192	Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Nevers Agglomération, la Ville de Marzy et la Ville de Nevers – Aménagement cyclable	70

FORCES ECONOMIQUES

2020-193	Dérogation à la règle du repos hebdomadaire – Autorisation d'ouvertures dominicales	71
-----------------	---	----

FORCES ECONOMIQUES

2020-194	Attribution d'une subvention de fonctionnement FOL 58	76
2020-195	Attribution d'une subvention de fonctionnement radio BAC FM	80

EDUCATION

2020-196	Attribution d'une subvention aux réseaux d'éducation prioritaires (REP) – Année scolaire 2020-2021	80
2020-197	Relais Assistantes Maternelles (RAM) : convention de mutualisation avec la Ville de Coulanges-les-Nevers	80
2020-198	Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre aide spécifique au pilotage du projet de territoire	81

SPORT

2020-199	Soutien aux associations sportives dans le cadre des activités du mercredi multi-sports de l'école municipale des Sports	81
-----------------	--	----

Motion du groupe Nevers Ecologique et Solidaire sur la gestion des terres maraîchères de La Baratte P 81

Vœu déposé par Mme Chamoux contre la proposition de loi relative à la sécurité globale P 85

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir. Je vous invite à prendre la place qui vous est réservée, dans les conditions sanitaires requises. Je vous rappelle que cette séance du Conseil municipal se déroule à huis clos, et donc sans public présent, mais il y a du public derrière la caméra puisque c'est retransmis en direct sur *Facebook*.

Je vais donner lecture des procurations.

Chrystel Pitoun a donné procuration à Anne Wozniak jusqu'à ce qu'elle nous rejoigne. Martine Mazoyer a donné procuration à Cécile Dameron. Sylvie Dupart-Muzerelle a donné pouvoir à Nathalie Charvy. Basile Khoury a donné pouvoir à Philippe Cordier.

Nous allons désigner deux secrétaires de séance. Je vous propose que cela soit Bertrand Couturier et Rose-Marie Gerbe, si vous en êtes d'accord tous les deux. Pas d'opposition ? Ni d'abstention ? Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Comme vous avez pu le lire dans la presse, nous avons été retenus pour le projet national « quartiers fertiles », ce qui va nous permettre de renforcer notre rénovation du quartier du Banlay, avec un aspect accentué sur le développement durable, animal également, en ville. C'est refaire sans doute un coin encore plus vert que l'on ne l'aurait sans doute réalisé sans moyens supplémentaires. C'est un dispositif intéressant, sur lequel je vous invite à travailler, pour tous ceux qui ont envie de se joindre à nous, sachant que nous allons évidemment associer fortement la population, sur une définition plus précise du projet. Un cabinet d'études financé quasiment en totalité va commencer à œuvrer dès le mois de janvier pour mieux cerner le projet national pour lequel nous avons été retenus. Je pense que nous ne pouvons que nous en féliciter pour notre ville.

2020-168 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

M. le Maire – Tout d'abord, sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal, souhaitez-vous en retenir certaines, s'il vous plait ?
Monsieur Baudry.

M. Baudry – Oui, Monsieur le Maire. Sur les décisions du Maire, il y a avait la 286, pour ma part. Mais je voudrais dire un mot juste avant. C'est en soutien aux restaurateurs, cafetiers, barmen, cinémas, salles de spectacles, salles de sport, qui ont investi de l'argent et du temps pour une nouvelle organisation après le premier confinement, et qui ont, une nouvelle fois, été lâchés et abandonnés, au titre d'établissements « non

essentiels » ; mais, pour payer les taxes et autres impôts, ils sont bien essentiels. Je quitterai la séance à 19 h 50 pour respecter l'heure du couvre-feu instauré à nos concitoyens. Non pas que je ne me sens pas en sécurité dans notre assemblée, mais bien parce que je ne me sens pas en insécurité sanitaire non plus dans les restaurants ou les cinémas, et que ces professions sont sacrifiées par le gouvernement, avec une obligation de fermer. C'est une démarche de solidarité à l'endroit de ces professionnels. Je leur adresse toute ma sympathie, et souhaite leur réouverture avec un protocole sanitaire juste, et au plus vite.

M. le Maire –

Monsieur Baudry, c'est votre appréciation. Tout d'abord, je rappelle que, dans le cadre d'une mission d'intérêt général et de service public, nous avons l'autorisation de rentrer au-delà de l'heure du couvre-feu, et donc ce n'est pas un problème de réglementation ; c'est votre choix personnel.

Ensuite, je sors d'une rencontre et d'un accueil du ministre délégué aux PME, Alain Griset, qui est revenu sur ce secteur, puisqu'il y avait un représentant de l'Union des métiers hôteliers et de restauration. Il a été rappelé tout d'abord un soutien comme jamais par l'Etat français, qui doit être d'ailleurs le soutien le plus important aujourd'hui, lié à celui de l'Europe. Nous ferons les comptes en temps voulu, et vous verrez que la France n'abandonne personne, bien au contraire, et que ce secteur-là – je suis le premier à le déplorer, et j'ai beaucoup d'amis et de connaissances dans ce milieu – est très touché, mais l'Etat sera à la hauteur et en continuité, en fonction de la reprise ou non au mois de janvier.

Je rappelle que personne ne connaît l'avenir, ni vous ni moi, et que la situation exceptionnelle dans laquelle nous sommes a fait que ce choix a été réalisé dans la mesure où, même aux Etats-Unis où la politique est relativement « laxiste » autour des mesures de protection sanitaire, en l'état actuel du Président des Etats-Unis – mais je pense que cela va changer, vu ce qu'annonce son successeur –, la majeure partie des contaminations a lieu dans ces établissements, malheureusement, de bouche, même s'ils avaient pris des protocoles. Mais ce sont des lieux fermés, avec un vecteur de propagation, dans la mesure où les gens ne restent pas 5 à 10 minutes, mais restent plus longtemps pour prendre un repas et qu'ils enlèvent le masque.

Les raisons sanitaires priment donc. La protection des vies prime. Et je pense que personne ici n'osera s'opposer à cela. C'est une chose que nous pouvons déplorer, et nous pouvons manifester notre solidarité ; mais les aides qui sont déjà mises en œuvre sont le plus possible à la hauteur, et d'autres sont en cours de préparation pour les accompagner en continuité en fonction de la durée. Je ne peux donc pas vous laisser dire qu'ils sont abandonnés. Ils sont accompagnés, et même y compris individuellement, et je le sais parce que j'en accompagne quelques-uns qui m'ont demandé parfois de les aider pour être mieux entendus et mieux accompagnés notamment par les banques. Je ne partage donc pas vos propos, mais vous avez le droit de les tenir.

Sur la décision n° 286, pouvez-vous nous exprimer votre question ?

M. Baudry –

C'était sur la demande formulée auprès de l'Etat dans le cadre de la sécurisation des écoles primaires. Je voulais savoir si ce dispositif était seulement pour les

écoles primaires, ou si cela ne pouvait pas, dans le cadre du financement, être élargi aux écoles maternelles, et aux crèches.

M. le Maire –

Il faut savoir que nous avons déjà des dispositifs de sécurisation des crèches, et d'ailleurs ils ont fonctionné suite à la mauvaise plaisanterie qui avait été faite par des jeunes dans le quartier des Montôts. Les dispositifs ne sont pas tout à fait les mêmes en maternelle qu'en élémentaire, ne serait-ce que parce que les parents ont le droit en temps normal d'accompagner leurs enfants à l'intérieur, ce qui n'est pas le cas en élémentaire ; donc, le dispositif n'est pas du tout le même, et les écoles maternelles ont été sécurisées depuis un moment en amont.

Vous le savez, nous sommes très attentifs et très réactifs à tous les dispositifs de l'Etat pour aller chercher des financements. Depuis 2014, nous avons entamé une grande politique de rénovation des écoles. Il y a encore deux gros morceaux, qui sont en priorité l'école Jules-Ferry, avec sans doute une sectorisation. Au-delà de l'objectif d'accompagnement et de rénovation urbaine qu'il y a dans le projet « Quartiers fertiles », il y a surtout l'objectif de mixité dans le quartier qui va être intéressant, et que nous allons poursuivre dans ce quartier Montôts Grande Pâturage, en revoyant aussi la sectorisation avec l'école Albert-Camus. L'adjointe à l'éducation est en charge de ce pré-travail. Pour ce qui était des écoles élémentaires, nous avons commencé cette sécurisation. Mais évidemment, il faut des budgets, et c'est donc étalé dans le temps. Le plan de relance du gouvernement est un accélérateur d'investissements. La preuve en est, c'est que nous avons positionné une demande de subventionnement à hauteur de 80 %, et non seulement nous avons été retenus à 80 %, mais nous avons même été accompagnés à 100 %, l'Etat considérant que c'était une priorité. Je pense que nous pouvons tous nous en féliciter, et nous sommes attentifs à l'accès des établissements, et notamment ceux qui reçoivent du public, et *a fortiori* des enfants.

Y a-t-il une autre décision du Maire que vous souhaitiez voir évoquer ?

Madame Charvy.

Mme Charvy –

C'est la même décision du Maire. Je voudrais juste faire un ou deux commentaires, si vous me le permettez.

Je sais que, dans les Conseils d'école, des demandes de mise aux normes de sécurité sont faites régulièrement. De la sorte, vous y répondez, tant en ce qui concerne la sécurisation des abords de l'école, la sécurité routière (trop de véhicules, incivilités des parents), que la sécurisation des entrées. Les directeurs d'école sont presque tous enseignants dans leur classe, et gérer les entrées sorties n'est pas possible ; c'est un vrai casse-tête. Les enseignants à qui j'en ai parlé m'ont dit apprécier de ne plus avoir à aller jusqu'au portail pour ouvrir.

En revanche, vous savez mon point de vue là-dessus, pourvoir le quartier de vidéo-surveillance ne présente que peu d'intérêt...

M. le Maire –

De vidéo-protection, Madame Charvy !

Mme Charvy –

Vous savez, cela durera aussi longtemps qu'on se parlera en Conseil municipal...

M. le Maire – Mais je n'arrêterai jamais, tant que vous n'arrêtez jamais.

Mme Charvy – Et moi non plus.

... Une personne malveillante peut très bien neutraliser une caméra, ou agir en dehors de son champ. En tout cas, et je pense que vous serez d'accord avec moi, la présence de gardiens de la paix me semble beaucoup plus efficace, parce qu'elle crée du relationnel entre les parents d'élèves et la police d'un point de vue pédagogique. Et puis je rappelle aussi, et c'est dommage que cela ne soit plus le cas, qu'il y avait pendant longtemps des gardiens dans les écoles, qui ont été supprimés au fur et à mesure de leur départ en retraite, ce qui, selon moi, est fort regrettable. Disons-le, rien ne vaut la présence humaine.

M. le Maire – Merci, Madame Charvy, de votre intervention. J'en profite pour vous dire que nous sommes heureux de vous revoir, parce que, vous qui aspiriez occuper la place de Maire, je pense que je puis vous confirmer, pour ceux qui m'accompagnent depuis le mois de mars, que nous sommes prêts au quotidien, et que votre souhait de vous mettre en retrait de la gestion municipale interrogera certainement les Neversois, parce que les conditions sanitaires sont les mêmes aujourd'hui que celles où vous auriez pu siéger. Je me permets donc de vous rappeler aimablement cela. C'est aussi une responsabilité, une obligation, sauf imprévu, d'être présent aux instances. D'ailleurs, vos collègues Verts d'autres communes siégeaient également sans appréhension, dans la mesure où, depuis que nous tenons ces conseils depuis mars quand cela a été possible, aucun cluster, à ma connaissance, n'a été déclaré, tant nos services, qui nous accompagnent et que je remercie, veillent à notre sécurité.

Mme Charvy – Vous avez fini de parler, et je vais donc prendre la parole à mon tour. Si c'était à refaire, je le referais. Je crois que le symbole n'a pas tellement de sens pour vous. Il se trouve que c'est un acte politique contre l'incohérence des mesures prises. Je pense ce soir moi aussi aux acteurs culturels, qui s'étaient préparés à rouvrir leurs portes le 15 décembre, et je ne vois pas dans quelle mesure rouvrir un musée ou rouvrir un théâtre serait plus dommageable qu'être ce soir 50 dans un amphithéâtre. Je signale d'ailleurs à la presse qu'il ne fait pas 350 places, contrairement à ce que vous avez annoncé lors du dernier Conseil municipal.

Dans le même temps, on voit des images de foules agglutinées à l'entrée des magasins en pleine orgie Black Friday, on voit des stations de métro toujours bondées aux heures de pointe. Vous comprendrez que, ce soir, je sois moi aussi dans la perplexité par rapport aux conditions qui sont faites.

Je pense aussi à mes étudiants, que je ne vois plus que derrière un écran. Je pense à la détresse de la jeunesse. Et nous, que faisons-nous ce soir ? Nous sommes là pour six heures, certes à une distance relative les uns des autres, mais je le redis quand même, comme si de rien n'était. Et je voulais signaler que nous ne pouvions pas faire comme si de rien n'était. Il y a là manifestement quelque chose qui ne tourne pas rond, et si c'était à refaire, je le referais.

Je vous indique aussi qu'aujourd'hui c'était le jour de déconfinement, et que, si je suis là, c'est aussi pour cette raison-là.

Pour ce qui concerne l'état de l'épidémie dans la Nièvre, je voudrais vous rappeler que le fameux taux d'incidence reste également très élevé, et qu'à l'hôpital Pierre Bérégovoy de Nevers les cas de COVID ne baissent pas, et que le service de réanimation reste saturé. Les lits se vident aussi vite qu'ils se remplissent, et, dans l'établissement, le nombre de soignants contaminés a augmenté par rapport au mois de mars. Le personnel est moins nombreux et sous tension.

Je terminerai par une considération sanitaire. Les connaissances sur le mode de diffusion du virus ont certes progressé, mais les études manquent encore pour avoir des certitudes. On sait que le virus se transmet essentiellement par voie aérienne, soit par gouttelettes ou postillons, soit par aérosol sous forme très fine de particules qui se mélangent à l'air ambiant. Nous sommes dans un espace clos, et il n'y a pas 350 places, j'ai compté, il y en a un tiers ; en cas de présence d'une personne contaminée dans un espace clos, étant donné que l'air n'est pas renouvelé, la concentration dans l'air de particules virales augmente au fil du temps. A l'inverse, à l'extérieur, la quantité de virus dans l'air se dilue rapidement.

Autant de raisons pour expliquer mon absence, que je revendique, et que je réitérerais si cela était à refaire, pour les raisons que je viens d'énoncer.

M. le Maire –

Très bien. Il faut savoir votre positionnement. Mais bon, on n'est pas obligé de rester six heures en Conseil municipal. Tout dépendra des interventions des uns et des autres.

Vous le savez, l'acte politique que nous menons, c'est le terrain de tous les jours, depuis le mois de mars, dans l'accompagnement des écoles, des commerçants, des soignants, de nos structures multi-accueil, des aînés. C'est cela, le vrai engagement politique ; ce n'est pas de rester chez soi parce que l'on a peur ; c'est d'être dans l'action au quotidien, et d'accompagner la poursuite aussi des services publics. Je ne me vois pas être un maire qui demande aux agents du service public de poursuivre leur activité depuis le mois de mars sans discontinuité, en partie en présence sur le terrain, parce que l'on ne peut pas faire tous les métiers en télétravail, et moi, me calfeutrer chez moi parce que je prendrais un risque. Ce risque, je le prends depuis le mois de mars. J'essaie de le limiter. Ce n'est pas pour cela qu'à ma connaissance j'ai été contaminé. J'entends, chacun a le droit d'avoir le regard qu'il veut, mais, quand on aspire aussi à être un maire, il faut aussi s'assurer de veiller à la continuité des services publics et montrer soi-même l'exemple.

L'acte politique, pour moi, c'est celui d'être présent, aux côtés de mes agents, aux côtés des agents de la Ville de Nevers et de Nevers Agglomération, autant de fois qu'il le faut, sur tous les terrains, et être présent auprès de la population, être présent auprès des commerçants non sédentaires qui n'ont jamais cessé leur activité, d'être présent auprès de nos commerçants qui ont pu rouvrir.

Vous évoquez les acteurs culturels ; nous recevons la ministre de la Culture jeudi, et, comme vous, j'aurais préféré que cela coïncide avec la relance du secteur culturel ; nous étions prêts, nous avons misé dessus. Certains enseignements artistiques ont le droit de recommencer, notamment le conservatoire ; nous avons mis cela en place pour les enfants, les mineurs. En revanche, il est décidé par les autorités sanitaires, qui ont sûrement d'autres compétences que vous et moi, que ce

sont des lieux qui pouvaient générer des dangers, et je suis le premier à le regretter, comme vous. Nous aurions tous préféré aller voir Clémentine Célarié jeudi soir, pouvoir retrouver nos salles de spectacle. C'est repoussé.

Madame Charvy, voyez ce qui se passe dans les autres pays et qui était montré en exemple. Voyez la Suède, où une grande liberté avait été laissée, et où il y a un taux supérieur à la France. La France est aujourd'hui, malgré un rebond, le pays où il y a le moins de victimes par rapport à ce rebond. Je ne veux pas dire qu'il faut s'en contenter. Regardez ce qui se passe aux Pays-Bas, qui reconfinent tout le pays. Je sais que ce que je vous dis ne vous intéresse pas, Madame Charvy, mais c'est un peu dommage. Les Pays-Bas ont déclaré cinq semaines de confinement de la population. L'objectif est d'éviter cela. Je ne suis pas le gouvernement, je serais incapable de donner des leçons, de savoir ce qu'il faut faire. Bien évidemment, beaucoup de gens critiquent sans forcément avoir des solutions de rechange. Bref, les acteurs culturels seront comme les hôteliers, comme l'événementiel, accompagnés autant de fois qu'il le faudra dans la durée, et c'est une certitude, et le ministre ne manquera pas de le rappeler.

Sur le Black Friday, je voudrais rappeler aussi que le gouvernement a décidé de le repousser, pour permettre aux petits commerces de rouvrir dans de meilleures conditions possibles et de ne pas être concurrencés par cela.

Vous évoquiez les étudiants et les lycéens. Bien sûr qu'il est compliqué de poursuivre des études aujourd'hui. Nous avons essayé de les aider sur le plan alimentaire, avec les sapeurs-pompiers. Nous essayons comme nous le pouvons. Je comprends que ce n'est pas satisfaisant ni pour un enseignant ni pour un étudiant d'être à distance. Néanmoins, c'est une situation que l'on constate, mais malheureusement ce fameux virus qui nous perturbe la vie à tous, personne n'en est responsable ici, en France, en tout cas.

Sur le plan des chiffres hospitaliers je vous remercie de me les rappeler, mais en tant que Président du CHAN et du groupement hospitalier de territoire, je les connais bien. Nous sommes très vigilants. Je ne vous apprendrais pas que, quand quelqu'un entre en réanimation, ce n'est pas pour deux jours, même si les durées se sont écourtées, mais effectivement les lits en réanimation se remplissent vite, puisqu'il suffit de quelques cas seulement pour que nous soyons remplis.

Oui, comme partout en France, il y a effectivement un rebond, qui reste trop important pour le département de la Nièvre, mais qui est parfois très en dessous d'autres territoires, notamment dans l'Est. Il faut être prudent. Nous nous sommes engagés pour gérer des collectivités, et nous avons donc cette obligation de le faire, le plus possible en sécurité, et je pense que c'est ce qui est fait depuis le début. Cela s'appelle la continuité de la vie politique, et si nos concitoyens ne peuvent pas compter sur leurs élus, sur qui pourront-ils compter pour être accompagnés dans leurs difficultés ? Je vous le demande.

Quant aux écoles, et j'en terminerai là-dessus, je vous rappelle que nous avons fait de gros efforts pour la sécurisation, que les équipes de police municipale tournent en temps normal chaque jour auprès d'écoles différentes. Nous avons également installé des zones de contrôle de vitesse. Nous avons réduit la vitesse devant un

certain nombre d'écoles. J'ai proposé la piétonisation à certaines heures, comme cela se fait dans d'autres villes, de certaines écoles, pour améliorer la sécurité routière. Je pense par exemple à l'école de Loire, ou autres. On peut tout à fait fermer cette rue, mais il faut aussi l'implication des parents d'élèves. Cela se fait dans beaucoup de villes. J'ai lancé cet appel à la nouvelle directrice. Je lui en reparlerai. Nous pourrions aussi, de cette façon-là, avec un peu de bonne volonté, mieux sécuriser sur le plan routier les accès aux écoles, et je note que vous indiquez que les enseignants apprécient le confort de pouvoir ouvrir leurs écoles à distance et de plus facilement se déplacer, parce que, même s'ils ont parfois des décharges, ils ont aussi une charge d'enseignement, que je ne méconnais pas.

Voilà pour cette décision du Maire, qui, finalement, vous satisfait tous, et qui vise à améliorer la sécurisation de nos écoles.

Y a-t-il une autre décision du Maire que vous souhaiteriez voir évoquer ?
Monsieur Diot.

M. Diot –

Merci, Monsieur le Maire.

Je précise qu'il faudrait corriger la décision du Maire dont nous venons de parler, parce qu'il est marqué « vidéo-surveillance » et pas « vidéo-protection » dans les documents qui nous ont été transmis. Comme quoi la frontière doit être quand même tenue !

Ma question porte sur la décision n° 290, puisqu'une nouvelle fois un agent de la Ville nous envoie au Tribunal administratif. Cela devient presque courant. Ma question est la même que celle que j'ai posée au dernier Conseil concernant Denis Prin. Que se passe-t-il avec Mme Sandrine Dubourg ? Pourquoi juge-t-elle justifié de saisir le Tribunal administratif à propos de l'arrêté de nomination du nouveau DRH ?

M. le Maire –

Je vais vous répondre sur votre observation sur la vidéo-surveillance. Franchement, je regrette que des gens évolués comme vous n'arrivent pas à faire la différence. Nous avons développé sur le territoire de Nevers, et nous allons le faire encore davantage sur tous les quartiers, de la vidéo-protection. Je vous invite à venir visiter avec moi le PC, et vous verrez ce qu'est la vidéo-protection par rapport à de la vidéo-surveillance, si vous n'arrivez pas à comprendre la différence.

En revanche, il peut arriver qu'il y ait de la vidéo-surveillance dans les établissements, ce qui n'a rien à voir avec la vision sur la voie publique. Il y en a dans les magasins, et ailleurs. Sur la voie publique, nous avons mis en place de la vidéo-protection. Dans certains établissements, il y a de la vidéo-surveillance pour protéger ce qui se passe à l'intérieur, ce qui n'a rien à voir. Le mélange ne trompe personne, et j'aime bien appeler un chat un chat. Si nous avons décidé de mettre de la vidéo-surveillance, nous l'aurions tout autant assumé, mais ce n'est pas le cas. Mais je vais vous reprendre autant de fois qu'il le faudra, parce que je sais que c'est fait de façon provocante. Ce n'est pas pareil. La vidéo-protection, c'est pour protéger les gens, et pas pour les surveiller.

Pour le reste, quant à votre demande, et comme je le fais d'habitude, je ne m'exprimerai pas sur un contentieux en cours. Par contre, je vous rendrai compte de la décision du Tribunal en temps voulu. Quiconque a le droit de faire un recours s'il

estime devoir le faire. Nous procédons dans cet ordre. Il y a un agent qui conteste la nomination de quelqu'un. C'est son droit, ce n'est pas la première fois, et ce n'est sans doute pas la seule Ville qui est confrontée à cela. Mme Dubourg prend ses responsabilités.

Sur les décisions du Maire, nous en avons terminé.

Je vais vous proposer d'annoncer les délibérations que vous souhaiteriez voir évoquer individuellement, quitte à voter en succession les autres, comme nous le faisons d'habitude, sauf si quelqu'un n'en était pas d'accord.

J'en profite pour vous informer que, comme c'est l'usage à Nevers A Venir, la présidence est tournante, et que c'est désormais Amandine Boujlilat qui la porte. C'est elle qui interviendra pour le groupe majoritaire.

Qui souhaite intervenir ?

Madame Boujlilat.

- Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.
Pour les délibérations que nous souhaitons présenter, nous allons aborder les délibérations suivantes : 170, 172, 173, 175, 180, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 191, 192, 194, et 196.
- M. le Maire – Y a-t-il d'autres demandes ?
- M. Morel V. – Oui, Monsieur le Maire. Pour le groupe Nevers Ecologique et Solidaire, nous souhaitons voir aborder les délibérations n° 172, 175, 180, 182, 183, 184, 191, 192, 193 et 194.
- M. le Maire – Je précise que la délibération portant le numéro 32 pour cette séance est repoussée. Elle reviendra, mais elle n'est pas encore sécurisée juridiquement avec l'Education nationale.
Madame Chamoux.
- Mme Chamoux – Je souhaiterais voir abordées les délibérations suivantes : n° 172, 173, 175, 178, 180, 181, 184, 194.
- M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?
- Monsieur Baudry.
- M. Baudry – Je souhaiterais voir aborder les délibérations suivantes : n° 172, 175, et 194.
- M. le Maire – Très bien. Je vous propose donc de voter par défaut les autres.

2020-169 – Montant des indemnités des élus locaux – Année 2020
Adopté à l'unanimité.

2020-171 – Décision modificative n°3
Adopté à l'unanimité.

2020-174 – Révision des autorisations de programmes (AP) et de crédits de paiement (CP)

Adopté à l'unanimité.

2020-176 – Convention de construction et d'exploitation d'un parc de stationnement souterrain Saint-Aricle à Nevers – Avenant de prolongation

Adopté à l'unanimité.

2020-177 – Délégation de service public pour l'exploitation du parking Saint-Pierre sous la forme d'une concession de type affermage – Avenant de prolongation

Adopté à l'unanimité.

2020-179 – Mise à disposition d'un agent auprès de l'Amicale du personnel de la Ville et du CCAS

Adopté à l'unanimité.

2020-188 – Cession au profit du domaine public de la Ville de Nevers d'une parcelle privée (DA120) longeant l'impasse des 3 Corbiers

Adopté à l'unanimité.

2020-189 – Mise en vente de la cour située rue des Ouches

Adopté à l'unanimité.

2020-190 – Avenant n° 10 à l'opération de restauration des quartiers anciens de Nevers

Adopté à l'unanimité.

2020-195 – Attribution d'une subvention de fonctionnement radio BAC FM

Adopté à l'unanimité.

2020-197 – Relais Assistantes Maternelles (RAM) : Convention de mutualisation avec la Ville de Coulanges-les-Nevers

Adopté à l'unanimité.

2020-198 – Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre : Aide spécifique au pilotage du projet de territoire.

Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.

2020-199 – Soutien aux associations sportives dans le cadre des activités du mercredi multisports de l'école municipale des sports

Adopté à l'unanimité.

2020-169 **Montant des indemnités des élus locaux – Année 2020**

Adopté à l'unanimité.

2020-170 **Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre – Désignation de représentants du Conseil municipal. Modifications**

M. le Maire – Nous allons pouvoir entrer dans l'ordre du jour des délibérations retenues, avec tout d'abord la délibération n° 170 qui concerne la désignation de représentants du Conseil municipal au SIEEEN, avec des modifications. Mme Boujlilat va la présenter.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire.
Par délibération du Conseil municipal du 28 mai dernier, nous avons procédé à la désignation des représentants de la Ville au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN). En raison de la démission de M. Daniel DEVOISE, en date du 1^{er} décembre 2020, en sa qualité de membre suppléant « compétence électricité » et de membre titulaire « compétence gaz », il convient de le remplacer.
Nous proposons de désigner les membres suivants :
- Compétence électricité, suppléant : Mme Céline Morini.
- Compétence gaz, titulaire : M. Bertrand Couturier.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention: 0

Adopté à l'unanimité.

2020-171 **Décision modificative n°3**
Adopté à l'unanimité.

2020-172 **Projet de budget primitif 2021**

M. le Maire – Comme vous le savez, nous votons notre budget.
Je vais passer la parole à Monsieur l'Adjoint au Budget et aux Finances, Michel Suet, pour nous le présenter. C'est un peu différent des années précédentes, mais j'aurai l'occasion d'y revenir.
Monsieur Suet, vous avez la parole.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire.
Pour faire suite au débat d'orientations budgétaires, qui s'est tenu le 17 novembre dernier, je sou mets à votre approbation le projet de budget 2021.

Le projet de budget 2021 s'équilibre et se décompose comme suit :

- Pour la section d'investissement, à hauteur de 15 166 351 € :
 - o En dépenses :
 - Le programme d'équipement et de travaux : 9 940 962 €
 - Le remboursement du capital de la dette : 4 168 320 €
 - Les opérations d'ordre : 992 814 €
 - Les immobilisations financières : 64 255 €.

- En recettes :
 - L'emprunt d'équilibre : 3 222 040 €
 - L'autofinancement : 5 131 252 €
 - Les ressources propres : 1 570 000 €
 - Les subventions : 4 546 260 €
 - Les opérations d'ordre : 500 000 €
 - Les immobilisations financières : 196 799 €.
- Pour la section de fonctionnement, à hauteur de 54 315 522 € :
 - En dépenses :
 - Les charges de personnel et assimilées : 31 155 821 €
 - Les charges à caractère général : 11 035 226 €
 - Les charges de gestion courante : 5 354 523 €
 - Le niveau d'autofinancement : 5 131 252 €
 - Les intérêts de la dette : 1 125 500 €
 - Les atténuations de produits : 457 000 €
 - Les charges exceptionnelles : 56 200 €.
 - En recettes :
 - Les impôts et taxes : 36 945 231 €
 - Les dotations et les participations : 14 026 061 €
 - Les produits des services : 1 974 632 €
 - Les opérations d'ordre : 492 814 €
 - Les produits de gestion courante : 554 634 €
 - Les produits financiers : 106 000 €
 - Les atténuations de charge : 54 000 €
 - Les produits exceptionnels : 162 150 €.

Sur la base de ces éléments, de la maquette budgétaire M14 et du support de présentation politique et chiffrée du budget, il vous sera demandé de bien vouloir adopter le projet de budget pour 2021.

Je me propose, avant cela, de vous faire une présentation, par diaporama, du budget primitif 2021.

Le plan de cette présentation sera le suivant :

- Introduction
- Rappel des objectifs financiers du DOB
- Indicateurs et les grandes masses du BP 2021
- Revue financière des politiques publiques 2021
- Conclusion.

Introduction :

Le BP 2021 est le premier budget du nouveau mandat.

Il traduit les orientations politiques et budgétaires présentées lors du Conseil municipal du 17 novembre dernier :

* il prend en compte les 113 engagements pris devant les Neversois,

* il confirme les orientations budgétaires d'une gestion financière saine et responsable avec des indicateurs en zone verte.

1) Rappel des objectifs financiers du DOB

- **Le maintien des taux de fiscalité :**

Le BP 2021 prend en compte la réforme de la fiscalité locale : la suppression de la taxe d'habitation et le transfert du produit fiscal du foncier bâti du Département.

Le taux 2021 pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est de 19,25 %. Pour l'instant, il est non modifiable. Il faudra attendre 2023 pour que les communes retrouvent la liberté de taux, mais uniquement sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Le foncier bâti : 50,09 %. Il y a la liberté, déjà aujourd'hui, de fixer le taux.

Le foncier non bâti : 88,51 %.

- **L'évolution de la tarification :**

La tarification 2021 prévoit des ajustements tarifaires afin, d'une part, de faire participer davantage les usagers au financement des services dont ils bénéficient, et, d'autre part, de réduire l'écart du niveau de la tarification avec les Villes de notre strate. Je rappelle que la tarification en euros par habitant à Nevers est de 54 €, alors que, pour les Villes de notre strate, c'est 113 €.

- **La maîtrise des dépenses d'exploitation :**

Un budget 2021 construit sur la base d'un niveau de dépenses d'exploitation fixé à 48 002 570 €, en hausse de 2,32 % par rapport au BP 2020.

En 2021, le périmètre d'intervention de la Ville évolue à la suite de transferts de compétence et d'équipement :

. Entre la ville et l'Agglomération : pour le pluvial et le réseau de chaleur.

. Entre le CCAS et la Ville : pour la petite enfance (année pleine).

- **Le financement des coups partis :** 10 M€ avec 46 % de subvention.

Le budget primitif 2021 prévoit un programme d'investissement qui va participer au soutien des entreprises du territoire et de l'économie locale.

Je voudrais rappeler que 47,5 % des entreprises de Nevers pour l'année 2020 ont profité des marchés de la Ville.

67,6 % des entreprises situées dans l'agglomération.

73,5 % dans le département.

Et 77,9 % pour les entreprises de la région.

- **La poursuite du désendettement :**

L'encours de dette a été le suivant :

. 2018 : 49,9 M€

. 2019 : 49,2 M€

. 2020 : 47,7 M€

. 2021 : 46,7 M€.

2) Les indicateurs et les grandes masses du BP 2021 :

- Vue d'ensemble du budget primitif 2021 :

Total : 69 481 873 €

Dont :

. Budget de fonctionnement : 54 315 522 €

. Budget d'investissement : 15 166 351 €.

- L'équilibre du budget 2021 :

- Section de fonctionnement :

. Recettes : 54 315 522 €

. Dépenses : 49 184 270 €,

Ce qui fait un résultat de 5 131 252 €, qui sera viré sur la section d'investissement.

- Section d'investissement :

. Dépenses : 15 166 351 €

. Recettes (subventions, emprunt, remboursement FCTVA) : 10 035 099 €.

- Structure du fonctionnement 2021 :

- Dépenses :

. Charges générales (fluides, entretien, prestations de service) : 11 035 226 €

. Dépenses de personnel : 31 155 821 €

. Intérêts de la dette : 1 125 500 €

. Charges de gestion courante (subventions...) : 5 354 523 €

. Autres charges (impôts et taxes, fonds de péréquation) : 513 200 €

. Autofinancement (épargne brute) : 5 131 252 €.

Total : 54 315 522 €.

- Recettes :

. Recettes fiscales (impôts et attributions de compensation versée par l'Agglomération) : 36 945 231 €

. Dotations et participations (DGF et contrat enfance jeunesse) : 14 026 061 €

. Produits des services (tarification) : 1 974 632 €

. Produits de gestion courante (loyers, redevances d'occupation...) : 554 634 €

. Produits financiers : 106 000 €

. Autres produits (remboursements sur personnels, travaux en régie) : 708 964 €.

Total : 54 315 522 €.

- La structure des dépenses de fonctionnement en 2021 :

- . Charges générales : 20,32 %
- . Charges de personnel : 54,36 %
- . Charges de gestion courante : 9,86 %
- . Autres charges : 0,94 %
- . Autofinancement : 9,45 %.

- Les évolutions des dépenses de fonctionnement 2021 :

Charges réelles de fonctionnement	B0 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
Charge à caractère général	10 981 778 €	11 035 226 €	+ 53 448 €	+ 0,49 %
Charges de personnel	27 225 814 €	31 155 821 €	+ 3 930 007 €	+ 14,43 %
Atténuations produits	405 000 €	457 000 €	+ 52 000 €	+ 12,84 %
Charges de gestion courante	8 300 387 €	5 354 523 €	-2 945 864 €	- 35,49 %
Charges financières	1 130 000 €	1 125 500 €	-4 500 €	-0,40 %
Charges exceptionnelles	23 000 €	56 200 €	+ 33 200 €	N. S
Total	48 065 979 €	49 184 270 €	+ 1 118 291 €	+ 2,33 %

Concernant les charges de personnel, la hausse, comme vous l'avez compris, est liée au transfert de la petite enfance du CCAS à la Ville de Nevers.

- Les centres de coût 2021 (base dépenses de fonctionnement) :

- . Main d'œuvre : 57,23 %
- . Participations externes : 11,28 %
- . Autofinancement : 9,45 %
- . Prestations : 5,64 %
- . Fluides : 4,44 %
- . Entretien : 3,02 %
- . Approvisionnements : 2,85 %
- . Dette : 2,07 %
- . Communication : 1,57 %
- . Taxes et assurances : 1,54 %
- . Locations : 0,44 %
- . Télécommunication : 0,14 %
- . Affranchissement : 0,13 %
- . Transports : 0,12 %
- . Missions et réceptions : 0,08 %.

- La structure des recettes de fonctionnement 2021 :

- . Recettes fiscales : 68,2 %
- . Dotations et participations : 25,82 %

- . Produits des services : 3,64 %
- . Produits de gestion courante : 1,02 %
- . Autres produits : 1,31 %.

- Evolution des recettes de fonctionnement :

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
Produit des services	1 759 149 €	1 974 632 €	+ 215 483 €	+ 12,25 %
Impôts et taxes	36 596 087 €	36 945 231 €	+ 349 144 €	+ 0,95 %
Dotations et participations	13 533 285 €	14 036 061 €	+ 492 776 €	+ 3,64 %
Produits de gestion courante	607 329 €	554 634 €	-52 695 €	-8,68 %
Produits financiers	131 250 €	106 000 €	-25 250 €	-19,24 %
Produits exceptionnels	5 000 €	162 150 €	157 150 €	N. S
Atténuations de charges	11 000 €	54 000 €	+ 43 000 €	N. S
Total	52 643 100 €	53 822 708 €	+ 1 179 608 €	+ 2,24 %

- Le billet de 100 € de recettes de fonctionnement 2021 :

- . Contribuables : 47,95 €
- . Etat : 21,89 €
- . Agglomération : 17,82 €
- . Usagers : 7,65 €
- . CAF : 4,40 €
- . Autres : 0,29 €.

- Structure de l'investissement 2021 :

- Dépenses :

- . Programme d'équipement : 9 940 962 €
- . Remboursement capital dette et caution : 4 168 320 €
- . Immobilisations financières : 64 255 €
- . Autres opérations d'ordre : 992 814 €
- Total : 15 166 351 €.

- Recettes :

- . Ressources propres (taxe d'aménagement, FCTVA) : 1 570 000 €
- . Autofinancement : 5 131 252 €
- . Emprunt équilibre et caution : 3 222 040 €
- . Subventions : 4 546 260 €
- . Immobilisations financières : 196 799 €
- . Autres opérations d'ordre : 500 000 €.
- Total : 15 166 351 €.

- Sources de financement des dépenses d'équipement 2021 :

- . Emprunt : 32 %
- . Autofinancement : 20 %
- . Subventions : 46 %

Sachant que la situation idéale serait d'avoir un tiers pour chacun, mais on voit là que nous avons beaucoup de subventions, ce qui réduit l'autofinancement.

- Programme d'investissement 2021 :

Accessibilité et autonomie	220 000,00 €
Approvisionnement fournitures techniques	23 000,00 €
Cobalt	200 000,00 €
Conservation et inventaire	25 000,00 €
Déploiement de défibrillateurs espace public	20 000,00 €
Développement des infrastructures informatiques	45 000,00 €
Développement des infrastructures des écoles	7 000,00 €
Enseignement artistique	20 000,00 €
Entretien du parc de véhicules et engins	300 000,00 €
Entretien du stade du pré fleuri	6 000,00 €
Entretien et renouvellement environnement et paysager	3 000,00 €
Entretien mobilier urbain	44 000,00 €
Entretien pluvial	127 242,00 €
Equipement informatique des écoles	20 600,00 €
FIPHFP	10 000,00 €
Fourniture travaux en régie	7 500,00 €
Frais d'annonces marchés publics	20 000,00 €
Gestion des aires de jeux	20 000,00 €
Gestion des espaces verts et des milieux aquatiques	20 000,00 €
Gestion des opérations funéraires	10 000,00 €
Gestion du patrimoine bâti	5 000,00 €
Gestion équipements sportifs et ludiques	10 000,00 €
Gros entretien renouvellement bâtiments	557 000,00 €
Gros entretien renouvellement bâtiments culturels	85 000,00 €
Gros entretien renouvellement bâtiments scolaires	323 000,00 €
Gros entretien renouvellement bâtiments sportifs	26 000,00 €
Gros entretien renouvellement bâtiments petite enfance	243 000,00 €

Intervention artistique en milieu scolaire	9 000,00 €
Maison de la petite enfance et des parentalités	1 669 156,00 €
Matériels des structures petite enfance	52 340,00 €
Matériels des écoles	25 000,00 €
Médiation et animation du patrimoine culturel	1 344,00 €
Médiation et innovation de lecture publique	5 000,00 €
Matériels logistiques	25 000,00 €
OPAH RU	150 000,00 €
Organisation et signalisation mobilité urbaine	179 000,00 €
Parc de matériel et mobilier	55 000,00 €
Parc micro-informatique	85 400,00 €
Participer au financement de l'aéroport	60 000,00 €
CPA Pétroque	150 000,00 €
Plateforme technique informatique	71 900,00 €
Portage de murs	5 000,00 €
CPA Pré Poitiers	98 000,00 €
Prestation de nettoyage des locaux	10 000,00 €
Programme cheminements doux	50 000,00 €
Programme d'entretien de la voirie communale	875 000,00 €
Programme d'entretien des ouvrages d'art	40 000,00 €
PRU Banlay	1 588 480,00 €
Renouvellement équipements – Eclairage public	435 000,00 €
Rénovation zone piétonne	450 000,00 €
Réseaux informatiques	31 300,00 €
Restauration des monuments historiques	1 040 000,00 €
Sécurisation des écoles	259 700,00 €
Soutien à l'activité commerciale non sédentaire	5 000,00 €
Systèmes d'informations informatiques	18 000,00 €
Télécommunications	15 000,00 €
Travaux sur réseaux bâtiments	75 000,00 €
Valorisation de l'action municipale	10 000,00 €
TOTAL GENERAL PROGRAMME INVESTISSEMENT 2021	9 940 962,00 €

- Les indicateurs d'épargne 2021 :

L'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette sont toujours dans le vert, sachant que notre épargne de gestion 2021 est prévue à 5,6 M€, l'épargne brute à 4,6 M€ (8,6 % de nos recettes, contre 12,3 % en 2019) et l'épargne nette à 0,5 M€ (0,9 % des recettes, contre 5,3 % en 2019).

- Les indicateurs de dette 2021 :

L'encours de dette au 31 décembre 2021 est ciblé à 46,7 M€. Nous poursuivons le désendettement. Il y aura un désendettement supplémentaire de 1 M€, car nous remboursons 4,1 M€ de capital chaque année.

Le ratio Klopfer est de 10 ans.

L'annuité de la dette, capital et intérêt est de 5,15 M€.

Je rappelle les limites : la zone verte est jusqu'à 12 ans, orange de 13 à 15 ans, et rouge au-delà de 15 années.

3) La revue financière des politiques publiques 2021 :

- Pilotage et évaluation des politiques publiques :

Ce projet de budget 2021 prend en compte et marque le début de la démarche de pilotage et d'évaluation des politiques publiques.

Il offre une lecture des moyens financiers mobilisés pour les 10 politiques publiques définies pour le mandat :

Attractivité

Culture

Sport et bien-être

Sécurité

Enfance jeunesse

Santé et action sociale

Relation citoyenne

Environnement

Urbanisme

Accompagnement des politiques publiques.

- Budget 2021 par politique publique (section de fonctionnement) :

. Accompagnement des politiques publiques : 44,03 %

. Action sociale et santé : 3,04 %

. Attractivité : 2,92 %

. Culture : 7,58 %

. Enfance jeunesse : 18,66 %

. Environnement : 9,41 %

. Relation citoyenne : 3,81 %

. Sécurité : 6,07 %

. Sport et bien-être : 3,79 %.

- **Vue d'ensemble des politiques :**

	Dépenses	Recettes
Urbanisme	4 057 897 €	1 846 578 €
Sport et bien-être	2 098 328 €	77 176 €
Sécurité	3 554 598 €	1 072 197 €
Santé et action sociale	1 888 850 €	157 117 €
Relation citoyenne	2 081 175 €	309 248 €
Environnement	7 022 830 €	529 452 €
Enfance jeunesse	12 505 884 €	5 156 248 €
Culture	4 260 122 €	534 323 €
Attractivité	1 691 134 €	227 361 €

- **Accompagnement des politiques publiques (synthèse) :**

3 domaines :

- . Supports transversaux
- . Modernisation de l'action publique
- . Optimisation du patrimoine.

Je ne vais pas toutes les détailler, mais on voit que cette politique publique mobilise 44,03 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

La part des ressources humaines dans les dépenses de fonctionnement de cette politique publique représente 10 974 024 € sur 23 915 910 €, soit 45,89 %.

Vous voyez que, dans cette politique publique, il y a les recettes de fonctionnement en impôts et dotations, et le FCTVA en recettes d'investissement.

Pour toutes les politiques publiques, comme nous en sommes actuellement au début, il conviendra ensuite d'ajuster au plus près les charges des ressources humaines et de trouver une clé de répartition pour affecter à chacune les recettes fiscales, mais aussi les fluides, car tout est concentré en recettes fiscales et fluides dans la politique publique. Il y a eu un manque de temps pour effectuer ce travail, qui devrait être fait, Monsieur le Maire, avant juin.

- **Attractivité (synthèse) :**

5 domaines :

- . Commerce et Artisanat
- . Festivités
- . Marketing
- . Relations extérieures
- . Tourisme.

Cette politique publique mobilise 2,92 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

La part des ressources humaines dans les dépenses de fonctionnement de cette politique publique est 980 495 € sur 1 586 134 €, soit 61,82 %.

- **Culture (synthèse) :**

6 domaines :

- . Actions culturelles
- . Enseignement artistique
- . Equipements culturels
- . Evénements culturels
- . Lecture publique et accès aux savoirs
- . Patrimoine et transmission.

Cette politique publique mobilise 7,58 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

La part des ressources humaines dans les dépenses de fonctionnement de cette politique publique est de 3 422 424 € sur 4 114 778 €, soit 83,17 %.

- **Enfance Jeunesse (synthèse) :**

4 domaines :

- . Activités enfance jeunesse
- . Affaires scolaires
- . Petite enfance
- . Prestations périscolaires.

Cette politique publique mobilise 18,66 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

La part des ressources humaines dans les dépenses de fonctionnement de cette politique publique est de 7 608 905 € sur 10 135 788 €, soit 75,07 %.

- **Environnement (synthèse) :**

5 domaines :

- . Déplacements, mobilité
- . Gestion des écosystèmes
- . Qualité des espaces publics
- . Sensibilisation à l'environnement
- . Transition.

Cette politique publique mobilise 9,41 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

La part des ressources humaines dans les dépenses de fonctionnement de cette politique publique est de 3 692 060 € sur 5 110 333 €, soit 72,25 %.

- Relation citoyenne (synthèse) :

3 domaines :

- . Démocratie
- . Prestations citoyennes
- . Proximité.

Cette politique publique mobilise 3,81 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

La part des ressources humaines dans les dépenses de fonctionnement de cette politique publique est de 1 654 660 € sur 2 071 175 €, soit 79,89 %.

- Santé et action sociale (synthèse) :

6 domaines :

- . Autonomie et Accessibilité
- . Economie sociale et solidaire
- . Lien intergénérationnel
- . Santé
- . Séniors
- . Solidarité.

Cette politique publique mobilise 3,04 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

La part des ressources humaines dans les dépenses de fonctionnement de cette politique publique est de 312 800 € sur 1 648 850 €, soit 18,97 %.

- La sécurité (synthèse) :

3 domaines :

- . Hygiène et salubrité
- . Prévention
- . Sécurité et tranquillité.

Cette politique publique mobilise 6,07 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

La part des ressources humaines dans les dépenses de fonctionnement de cette politique publique est de 1 340 946 € sur 3 294 898 €, soit 40,70 %.

- Sport et bien-être (synthèse) :

4 domaines :

- . Bien-être
- . Equipements sportifs
- . Evénements sportifs
- . Pratiques sportives.

Cette politique publique mobilise 3,79 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

La part des ressources humaines dans les dépenses de fonctionnement de cette politique publique est de 811 179 € sur 2 056 328 €, soit 39,45 %.

- **Urbanisme (synthèse) :**

4 domaines :

- . Aménagements urbains
- . Habitat et logement
- . Monuments historiques
- . Urbanisme stratégique et réglementaire.

Cette politique publique mobilise 0,70 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

La part RH dans les dépenses de fonctionnement de cette politique publique est de 358 327 € sur 381 327 €, soit 93,97 %.

- **Conclusion :**

Ce projet de budget 2021 s'inscrit dans la continuité d'une gestion saine et responsable des finances de la Ville, mais malheureusement dans un contexte fort en aléas sanitaires, économiques et de menaces terroristes sur le territoire national, induisant des dépenses supplémentaires.

L'absence de dynamique de nos ressources exige également de notre part de prioriser et de faire des choix au sein des politiques publiques.

Malgré cela, le budget 2021 de près de 70 M€ permettra de rendre aux citoyens un niveau de service public de qualité et de soutenir l'économie du territoire.

M. le Maire –

Merci, Monsieur l'Adjoint.

Les interventions sont bien sûr possibles pour ceux qui le souhaiteront.

Je voulais insister sur la fin de la présentation de ce rapport qui est nouvelle, puisque nous avons fait la revue financière des politiques publiques. Je pense que c'est une première que nous menons, en tout cas dans le cadre de cette assemblée. Elle va nous permettre de compléter de façon utile la présentation du budget primitif. Cela répond à une volonté de notre équipe de mener notre programme de mandat avec tous les outils d'évaluation qui soient le plus pertinents possible, et aussi lisibles pour chacun d'entre nous.

Vous l'avez vu, nous avons défini un certain nombre de politiques publiques, qui reprennent dans leur domaine d'action une grille de lecture. C'est celle-ci que nous souhaitons partager tout au long du mandat pour matérialiser la concrétisation de nos synthèses d'engagements. Nous y tenons ; nous considérons que se présenter et être élus, c'est faire un contrat avec ses concitoyens, et nous en sommes comptables. Chaque année, nous ferons le point d'étape.

Si les conditions sont difficiles en ce moment, nous devons poursuivre coûte que coûte l'action municipale. L'idée, c'est d'être accompagnés de ces outils d'évaluation pour mettre en œuvre nos actions et programmer nos projets, et on voit malheureusement que des priorités peuvent céder leur place à d'autres. C'était déjà le cas avant, mais c'est peut-être encore plus prégnant évidemment dans la période que nous vivons. Il s'agit de rendre compte, mais surtout de mobiliser en cohérence nos ressources, qu'elles soient financières, qu'elles soient au niveau des ressources humaines, et également matérielles, que nous regroupons autour d'objectifs qui sont porteurs de sens pour notre équipe et pour les services municipaux également et l'ensemble de nos partenaires. C'est une volonté de travailler mieux, avec nos propres services, mais aussi ceux qui nous accompagnent tout au long de l'année dans un certain nombre de politiques publiques.

Je voulais saluer ici et remercier Céline Morini, Isabelle Kozmin, à qui j'ai donné cette délégation particulière sur ces sujets, et aussi évidemment Michel Suet pour sa maîtrise budgétaire, mais aussi pour avoir contribué à cette présentation du budget de façon beaucoup plus, je pense, en cohérence avec ce que nous voulons porter. Ce n'est pas que nous étions incohérents avant, mais c'est une façon qui est beaucoup plus lisible pour chacun d'entre nous, et je voulais remercier évidemment les services de s'être mobilisés rapidement quelques mois sur cette nouvelle façon de procéder ; et également l'ensemble de la Direction Générale, pour avoir construit ce nouvel outil de transparence, et de nous permettre de l'intégrer dès le vote du premier budget de ce mandat.

Je pense que la revue de ces politiques publiques qui vient de nous être présentée constitue une première étape. Je souhaite qu'elle évolue pour être plus complète. Nous savons que nous avons encore des choses à travailler, et à affiner, et plus informatives. L'innovation, comme je l'ai toujours dit, ce n'est pas que le digital et le numérique, c'est sur tous les domaines ; et en tout cas c'est une forme d'innovation de notre collectivité, qui d'ailleurs va s'étendre sur une autre, car Nevers Agglomération pourra se servir de l'expérience de ce travail fait par la Ville de Nevers, peut-être pas dans ce premier budget, parce que c'est compliqué de tout adapter en quelques mois, mais, pour moi, la priorité, c'est que l'on vote un budget le plus tôt possible au niveau de l'Agglomération, certainement en février ou mars. En tout cas, nous y travaillons sur ce qui sera le budget suivant, avec pour objectif de voter également le budget de l'Agglomération également en fin d'année. Donc normalement il y aura un vote de deux budgets en 2021 au sein de notre communauté d'agglomération.

Voilà ce que je souhaitais dire sur cette évolution de la présentation budgétaire.

Qui souhaite s'exprimer ?

Madame Charvy.

Mme Charvy –

Pour commencer cette intervention sur le budget, j'ai choisi de citer Monsieur Suet : « Il va falloir apprendre à faire autant avec moins », avez-vous dit. Comprenez que cette phrase me laisse un peu dubitative. Vous ne cachez pas, Monsieur Suet, l'exercice difficile qu'est ce budget 2021, et on loue votre honnêteté. Pourtant, pendant plusieurs années, vous avez fait mine de ne pas entendre nos mises en garde. Nous vous disions « Attention, vous êtes sur une pente glissante, vous investissez trop, vous nous endettez », et le sentiment qui restait au terme de ces analyses était que seul importait la satisfaction à court terme, le souhait de marquer une rupture sans vraiment se soucier des limites que cette gestion induirait après le premier mandat. Il faut bien le dire, vous balayiez nos remarques d'un revers de main.

Nous concédions, certes, un investissement important, mais qui, parfois, ressemblait à une frénésie de travaux, avec des chantiers dont la municipalité voulait qu'ils se voient ; travaux qui pour certains temps étaient absolument nécessaires (Petit théâtre, Café Charbon), mais qui, pour d'autres, ne présentaient pas trop de cohérence. On ne voyait pas le cap, mais plutôt une succession de projets, une liste à la Prévert, et c'est moi qui l'avais formulé ainsi.

Sans compter les projets inutiles et coûteux ; je pense notamment à la Place Mossé, pour un coût de plus de 4 M€, ou bien des dépenses inutiles, que je pourrai éventuellement citer.

Nous y sommes, nous sommes dans le dur. Nous y sommes d'autant plus que la crise sanitaire que nous traversons a des répercussions économiques et sociales sur beaucoup de monde. Je pense aux jeunes, que je suis amenée à côtoyer dans mon métier ; jeunes qui se trouvent en détresse financière et psychologique. Je pense aux restaurateurs. Je pense aux acteurs culturels. Et quand bien même vous mentionnez dans le DOB que la crise sanitaire appelle un effort de soutien et de relance de la part des acteurs au premier rang desquels les collectivités locales, je me demande quel effort il est prévu dans le budget, et s'il a été quantifié.

Quand on choisit d'augmenter les tarifs des cantines scolaires, est-ce vraiment ainsi que l'on soutient ceux qui souffrent encore plus dans le contexte de crise sanitaire ? Nous savons que la comparaison avec les Villes de même strate est parfois hasardeuse, mais, pour ce qui concerne l'évolution de la tarification, nous y reviendrons dans la délibération suivante.

Quant à l'Etat, que peut le plan de relance ? L'Association des Maires de France s'est déclarée en désaccord total avec le gouvernement sur son plan de relance, l'accusant de faire des déductions aux entreprises aux dépens des communes. C'est ce qu'a dit le vice-président André Laignel. Pour ce dernier, le plan de relance contient très peu de choses pour les collectivités locales. Pour l'essentiel, il s'agit d'utiliser les impôts qui, en principe, leur reviennent, afin de faire un certain nombre de déductions pour les entreprises.

Le gouvernement nous dit qu'il y a un milliard de dotations de soutien à l'investissement sur le papier, mais nous sommes très loin du compte. Nous assistons à une recentralisation par la pénurie financière. Même si la réforme de la fiscalité s'avère neutre pour les finances des collectivités et les contribuables, comme vous nous l'avez expliqué en commission, la suppression de la taxe

d'habitation fait que l'autonomie fiscale des communes s'en trouve considérablement réduite.

Autre indicateur négatif, le personnel paie un lourd tribut à votre cure d'austérité. En ce qui concerne les charges, vous avez réduit tout au long de la mandature précédente les effectifs, et cela continue, quand bien même les charges de personnels annoncent + 14,43 %, dûs au transfert d'un certain nombre d'agents du CCAS. Mais en réalité, comme vous nous l'avez dit en commission, vous faites encore cette année une économie de 400 000 €. Cela veut dire qu'il n'y a pas d'heures supplémentaires, pas de remplacement des départs à la retraite.

Je rappelle jusque qu'il avait déjà été diminué les charges de 300 000 € en 2016, de 360 000 € en 2017 et de 300 000 € en 2018.

Vous avez dit aussi en commission que la dette n'était pas vraiment un problème ; la capacité de désendettement est en effet de 10 ans. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui le niveau de la dette de la Ville est très élevé (34 % de plus par habitant que les Villes de même strate), et c'est le résultat des choix du précédent mandat, où vous avez multiplié les investissements. Je n'y reviens pas, je l'ai dit en introduction. Investissements financés par un ré-endettement massif de la Ville de 50 M€ en fin de mandat.

Vous avez mis la Ville à l'extrême limite de sa capacité d'endettement, limitant sa capacité à investir pour le mandat en cours.

Le vrai problème, nous avez-vous dit, c'est une épargne nette qui est au plus bas. Elle était de 1 M€ en 2019, et elle est cette année de 0,5 M€. Rappelons que l'on est à un niveau d'épargne nette de 3,4 M€ en 2016 et en 2017, et vous nous avez répondu en commission que, tant que l'on pouvait rembourser la dette, c'était déjà cela. C'est bien sûr maintenant qu'il faudrait emprunter. Or, c'est absolument impossible dans le contexte que je viens de décrire.

La dégradation des principaux ratios et singulièrement de l'épargne nette, qui ne peut être négative, nous inquiète pour l'avenir. Rappelons que les dépenses de fonctionnement sont, depuis le début du précédent mandat, chaque année davantage pressurées pour amortir la baisse puis le gel de la fiscalité locale et d'autres recettes dont la Ville s'est privée.

Pour financer les dépenses d'investissement, on ne peut plus pousser l'encours de dette à un niveau qui ne pourrait être dépassé au risque de voir le niveau d'épargne se rapprocher dangereusement de la ligne rouge, et le ratio Klopfer avec la zone à risque. J'entends bien que nous sommes à 10 ans, et que la zone à risque est à partir de 12 ans.

Donc, ceci étant dit, à quel résultat arrive-t-on ? Eh bien, on ne peut plus investir. C'est fini. On note un niveau d'investissement plus faible qu'au précédent mandat. 10 M€, nous avez-vous dit en 2021 ; 8 M€ en 2022 ; et 6 M€ en 2023.

Je voudrais juste rappeler, par comparaison, que l'on était à plus de 16 M€ en 2018, 6 M€ en 2023, les chiffres parlent d'eux-mêmes, et la comparaison est vite faite.

Aussi, la question qui se pose, c'est « comment continuer à faire des travaux avec 6 M€ d'investissements en 2023 pour Nevers ? ». C'est très inquiétant.

Au final, nous n'avons plus de marges de manœuvre. Premièrement, les dépenses de fonctionnement ne pourront être plus contraintes qu'elles le sont, alors même qu'il est fort probable que les conséquences de l'austérité subie révéleront des nécessités de dépenses réparatrices. Mais, nous sommes dans la quasi-impossibilité de recourir plus avant au levier de l'emprunt, au-delà de ce que permet l'extinction de la dette.

Je terminerai comme j'ai commencé, par une citation de M. Suet : « Je vous garantis que pour l'avenir cela va être difficile. 2022, cela va aller, mais après... ». Je peux vous assurer que, comme la majorité, en tant qu'opposition, cela ne nous fait ni plaisir ni nous rassure. Vous nous avez reproché à diverses reprises de jouer les Cassandra lorsque nous vous mettions en garde contre les dépenses inconsidérées liées, entre autres, à des projets inutiles, et je pense par exemple à l'aménagement de la Place Mossé. Nous avons malheureusement raison, et croyez-le bien, nous eussions préféré que cela ne soit pas le cas.

M. le Maire –

Monsieur Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire,

Votre budget primitif se situe dans la ligne des orientations budgétaires que vous nous avez présentées il y a un peu plus d'un mois.

Je regrette que les remarques que nous avons faites alors n'aient nullement été prises en compte, notamment celles sur la tarification des services. Vous affirmez, en effet, je cite, « *des ajustements tarifaires* » qui se traduisent, quand même, par exemple par une hausse de 20 % des tarifs des cantines scolaires, et de 10 % des tarifs du conservatoire de musique. Ce ne sont que des exemples parmi d'autres, nous y reviendrons à la délibération n° 175. Mais lorsque l'on parle de 20 % d'augmentation des cantines scolaires, le mot « ajustement » est un drôle de pléonasme !

Vous faites cela, je cite, « *afin de faire participer davantage les usagers au financement des services dont ils bénéficient* » ; c'est-à-dire de faire reporter le coût davantage sur l'utilisateur que sur le contribuable.

Je le redis, ici, c'est un choix idéologique qui nous sépare : la solidarité, ce n'est pas « chacun paie ce qu'il consomme ». La solidarité, c'est « *chacun paie en fonction de ses moyens et chacun reçoit en fonction de ses besoins* ». C'est d'ailleurs, si j'ose dire, la maxime de la Sécurité sociale en 1946. Vous préférez dire « chacun paie ce qu'il consomme ».

Des tarifs municipaux accessibles à tous et financés en grande partie par les impôts, ce serait un outil de solidarité, un outil de redistribution, un outil du « vivre ensemble » dans la période.

Et je redis que ce n'est vraiment pas le moment d'augmenter les tarifs municipaux, à un moment où la crise sociale et économique jette des centaines de familles neversaises supplémentaires dans les difficultés, et où elles vont avoir besoin de nous, où elles vont avoir besoin de la puissance publique, besoin du service public municipal. La situation sociale, je ne vous la dépeins pas, mais le Conseil départemental nous annonce une hausse de 8 % des personnes tributaires du RSA dans le département. On a entre un quart et un tiers des enfants nivernais qui vivent dans un ménage sous le seuil de pauvreté (et à Nevers, c'est pire : un tiers des

enfants qui vivent dans un ménage qui est sous le seuil de pauvreté). On a des statistiques de fréquentation du Secours Populaire, du Secours Catholique, des Restos du Cœur qui explosent. On a des licenciements par dizaines, chez Hippocampe, chez Nivernoy, à Aubert et Duval. Tout cela devrait vous inciter à rendre les cantines scolaires, les cours du conservatoire, les activités sportives pour nos jeunes plus accessibles ; pas moins accessibles qu'avant !

Vous confirmez votre orientation, qui se traduit, selon la diapositive n°15 que vous nous avez projetée, par une hausse annoncée du produit des services pour 2021 (même si ce n'est pas la seule raison, puisqu'on y intègre également cette année les recettes de la Petite Enfance qui étaient auparavant dans le budget du CCAS). Mais ces augmentations, nous les désapprouvons. D'autant que, comme le dit souvent M. Suet, les produits des services, ce n'est pas grand-chose dans le budget municipal (3 ou 4 %). A la même diapositive n°15, vous évaluez les produits des services à 1 759 000 € en 2020, sur un total de recettes de fonctionnement de plus de 52 M€. La tarification des services représente donc moins de 3,5 % de nos recettes !

Donc augmenter la tarification, cela va faire mal à beaucoup de gens (et notamment les plus fragiles) pour pas grand-chose, en tout cas pour un gain très faible du point de vue budgétaire. C'est pourquoi je dis que vous êtes sur une position idéologique : ça ne règlera rien au point de vue budgétaire !

D'ailleurs, vos estimations pour 2021 se font, j'imagine, à fréquentation constante. J'espère que ces nouveaux tarifs ne vont pas faire baisser la fréquentation, car qui dit baisse de fréquentation dit baisse de rentrées financières !

Vous allez nous dire, M. Suet, que nous sommes historiquement « très généreux » à Nevers, que nous restons très largement en dessous des Villes de même strate, etc. en vous appuyant sur le produit de la tarification, en euros par habitant, pour Nevers (54 €/habitant) par rapport aux Villes de même strate (114 €/habitant). Sauf que tout dépend du niveau de service ! Par exemple, j'imagine qu'avec le transfert des piscines à l'Agglomération, notre taux de tarification neversoise a baissé ! Puisque ce n'est plus la Ville de Nevers qui encaisse les entrées. De la même manière, si les Villes de même strate ont toutes des patinoires, on imagine bien que leur niveau de tarification est bien supérieur au nôtre. Ces taux-là ne veulent donc, au final, pas dire grand-chose ; et toutes les choses ne sont pas égales par ailleurs. Ce n'est pas une référence absolue.

Pour le reste : les comparaisons avec les années précédentes (par exemple à la diapo n°12) ne sont pas forcément très faciles à faire, puisqu'il y a des périmètres qui changent. Par exemple, le transfert de tout le Pôle Petite Enfance du CCAS à la Ville de Nevers, c'est 4,2 M€ de frais de personnel. Cela fait + 14,43 %. Sauf que, si l'on retire le transfert de la Petite Enfance, on se retrouve en négatif. On a 300 000 € de baisse de personnel, les choses étant égales par ailleurs.

De la même manière, j'imagine que la baisse de 35 % des charges de gestion courante est en grande partie due à la baisse importante de la subvention d'équilibre du CCAS, qui découle du transfert de la Petite Enfance du CCAS à la Ville.

Il serait intéressant, pour qu'on puisse réellement voir les évolutions que vous imprimez à nos trajectoires budgétaires, que l'on « retire » ces recettes et dépenses afin qu'on puisse comparer les choses à périmètre constant. Cela pourrait être fait dans ce document, qui (à l'instar du document de DOB que nous avons

étudié il y a un mois) est un peu « minimaliste » par rapport à ce que vous nous donniez les années passées ; nous avons des documents budgétaires beaucoup plus fournis, avec des comparaisons plus importantes. On a moins d'informations cette année. Mais c'est peut-être lié au fait que l'on ne sait pas grand-chose en décembre de ce que sera l'année 2021.

Mais la baisse des charges de gestion courante est également due, si on regarde dans le détail la maquette budgétaire, à la baisse des subventions aux associations : on était à 2 M€ au précédent budget primitif, et on passe en dessous de 1,5 M€. Là aussi, c'est noyé dans la masse. Vous auriez pu assumer ce choix dans la présentation qui nous est faite ici. C'est un nouvel outil de solidarité, de vivre-ensemble, de lien social qui est remis en cause. On va avoir besoin de nos associations l'an prochain, pour re-tisser tout le lien social qui a été fragilisé par la crise sanitaire. Ce n'est donc surtout pas le moment de baisser les subventions aux associations !

Là encore, c'est un choix politique que vous faites.

Pour ce qui est des investissements programmés pour 2021, comme l'a dit Nathalie Charvy, on a un programme d'équipement assez faible cette année : 9,9 M€. Lors du précédent mandat, vous avez voulu afficher de très forts niveaux d'investissement chaque année, avec des budgets primitifs qui annonçaient, selon les années, de 12 à 15 M€ d'investissements, avec un pic en 2018 (plus de 20 M€ annoncés au BP ; et 14 M€ constatés au CA), et cela fait deux ans (2020 et 2021) que nous tombons brutalement en dessous des 10 M€ : 6,7 M€ au BP 2020 ; 9,9 au BP 2021. Et vous nous avez annoncé que cela va durer au moins jusqu'en 2023, puisque l'on annonce 8,2 M€ pour 2022, 6,7 M€ pour 2023. C'est globalement une division par deux des niveaux d'investissement du précédent mandat.

C'est sans doute une chose obligée, au vu du niveau de la dette de la Ville. Je le rappelle, c'est le résultat des choix du précédent mandat, qui a amené la dette de la Ville à près de 50 M€ en fin de mandat. Vous ne reprenez pas, dans le diaporama, un certain nombre de ratios importants qui sont dans la maquette budgétaire. Mais nous sommes aujourd'hui à 1 398 € de dette par habitant, alors que la moyenne des villes de même strate est à 1 028 € par habitant ; c'est-à-dire que nous sommes à + 36 % de dette par habitant !

Nous sommes donc maintenant obligés de réduire la voilure, pour désendetter, mais cela n'arrive pas au bon moment ; en pleine crise économique, au moment où notre Ville devrait prendre toute sa part dans la relance par la commande publique, en réinvestissant et en affichant des niveaux d'investissement bien supérieurs. Nous sommes à des niveaux d'endettement qui ne nous le permettent pas.

Il faut espérer que nous puissions compenser, en partie, par des crédits extérieurs, de l'Etat ou de la Région, dans le cadre du Plan de Relance. Mais, dans l'état actuel, nos ressources internes ne le permettent pas.

J'ajoute que, au-delà du niveau d'endettement, c'est la situation financière globale de la Ville qui inquiète, avec une baisse de notre niveau d'épargne brute, et un taux d'épargne brute, que vous n'évoquez pas dans le diaporama, mais qui, d'après nos calculs, est en baisse régulière depuis plusieurs années, et qui flirterait désormais avec le plancher d'alerte de 8 %. Ce n'est pas la catastrophe, mais c'est le plancher d'alerte en dessous duquel la situation financière est jugée critique par les analystes.

De même, le niveau d'épargne nette tomberait à 500 000 € en 2021, c'est-à-dire rien. Je crois que c'est la première fois depuis que nous sommes élus ensemble, Monsieur le Maire, que l'on tombe aussi bas. Et c'est notre capacité à autofinancer nos investissements qui se réduit comme peau de chagrin.

Tout cela illustre une situation financière de la Ville qui est inquiétante, à l'issue d'un mandat qui aboutit à ce résultat, et à l'aube d'un nouveau mandat où la crise économique et sociale ne va rien arranger, malheureusement.

Enfin, vous finissez le diaporama avec une « revue financière des politiques publiques », sous une forme nouvelle. C'est une forme intéressante, parce qu'elle permet, pour chacune des grandes politiques publiques, d'identifier la part de la masse salariale que nous y consacrons, la part des dépenses d'investissement, etc. Le problème, c'est que, même si c'est intéressant, une nouvelle fois, le changement de mode de présentation d'une année à l'autre ne permet pas de faire des comparaisons correctes avec les budgets précédents.

Par ailleurs, les « frontières » entre les différentes politiques publiques ne sont pas étanches. Les frontières sont poreuses. Il n'est pas simple de déterminer le périmètre exact de la politique Culture, de la politique Relation Citoyenne, et encore moins évidemment de la politique « Accompagnement des politiques publiques », puisque j'imagine que l'on fait de l'accompagnement des politiques publiques tous les jours. Pris isolément et au premier degré, certains chiffres peuvent surprendre : 0,96 % des dépenses d'investissement pour la Culture ? 1 % de la masse salariale pour l'action sociale ? Attention, donc, aux « raccourcis » que ces chiffres peuvent provoquer.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Maire, nous payons en ce début de mandat les pots cassés de la trajectoire budgétaire que vous avez impulsée pour la Ville lors de votre premier mandat ; une trajectoire qui peut faire illusion le temps d'un mandat. Je crois que ce sont les termes que j'avais utilisés en 2018 ou 2019. Nous avons alerté ; et nous y sommes.

Bien évidemment nous ne nous associerons pas à ce projet de budget, et nous voterons donc contre ce projet.

M. le Maire –

Nous n'en attendions pas moins, Monsieur Diot, alors que, pourtant, c'est sans doute dans ces périodes-là – vous parlez de solidarité – que l'on devrait être solidaires davantage les uns des autres, car nul ne peut prédire l'avenir, ni auparavant ni encore plus aujourd'hui. Nous sommes confrontés, comme toutes les autres collectivités de France, et j'y reviendrai, à un certain nombre de dépenses supplémentaires que nous devons assurer pour la sécurité sanitaire et aussi en matière de lutte contre la délinquance et les attentats, comme partout en France, pour nos concitoyens.

Monsieur Baudry.

M. Baudry –

Monsieur le Maire, juste avant de partir. Une dette bien trop importante, même si une baisse est à souligner. Dette que vous avez largement augmentée lors du mandat précédent. Selon vos dires, nous étions en capacité de l'augmenter. Aujourd'hui, nous vivons une crise sanitaire, sociale et économique sans précédent récent. L'argent du remboursement aurait été mille fois plus utile aux Neversois en ce moment. Cette dette nous étouffe, et laisse très peu de marges de manœuvre,

pour la section Investissement notamment, qui doit être tournée vers l'avenir de notre ville, et qui, hélas, est en baisse, et risque de l'être encore plus pour les années à venir.

L'Etat abandonne les communes françaises. N'abandonnons pas la population en lui faisant payer le prix fort des échecs politiques, avec, entre autres, l'augmentation de la tarification.

Monsieur le Maire, nous attendons des résultats, depuis 2014. Ils peinent à se voir. Il n'y a pas que des rues passantes et peut-être jolies, mais la population, les commerçants et les artisans souffrent d'une économie et d'une sécurité en berne, où nous ne voyons aucune sortie.

Ne faites pas de cette crise l'excuse de tous les maux. Gouverner, c'est prévoir. Vous n'avez pas prévu. Je suis donc opposé à ce budget.

M. le Maire –

C'est dommage, Monsieur Baudry, que vous n'attendiez pas la réponse. Mais, pour l'instant, l'échec politique, c'est plutôt vous qui l'avez vécu il y a quelques mois que nous par rapport à la politique que nous menons depuis six ans et qui a satisfait les Neversois, Monsieur Baudry, je vous le rappelle.

Pas d'autres interventions ?

Monsieur Suet va répondre en premier, et je compléterai.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire.

Comme je vous l'avais déjà dit, le contexte a bien changé, nous sommes entrés dans un nouveau cycle. Je vais faire un bref rappel. Nous avons en 2013 une épargne brute de 7,1 M€. En 2019, elle était de 5,9 M€. En 2021, nous tablons sur une épargne brute de 4,6 M€. Madame Charvy, cela n'est pas dû aux investissements et à l'endettement. Que n'ai-je entendu que nous faisons trop d'économies ! Heureusement que nous les avons faites, ces économies, et nous n'en avons pas fait encore assez. Cette baisse d'épargne brute est essentiellement due à la baisse de notre DGF, qui est passée de 12,3 M€ en 2014 à 9,5 M€ en 2020. *« Vous avez continuellement cherché à baisser nos charges de fonctionnement ! »*. Je n'avais que le mot « économies » à la bouche, me disiez-vous. Heureusement que nous avons agi ainsi !

C'est vrai que le temps est bien fini où, dès qu'une nouvelle équipe était élue, une augmentation d'impôt suivait pour financer et appliquer le programme d'investissement ; c'était systématique. Notre challenge aujourd'hui est de conserver une capacité d'investissement nécessaire et suffisante, pour maintenir un niveau d'investissement satisfaisant. Vous savez tous que c'est l'épargne nette plus les subventions d'équipement plus les dotations plus les virements du FCTVA qui déterminent le montant total des investissements que la collectivité pourra faire avant le recours à l'emprunt. Vous voyez donc bien que, pour financer les investissements, il n'y a que deux solutions, hormis l'augmentation d'impôt, que nous excluons : la capacité d'autofinancement nette qu'il faut restaurer ; et il y a le recours à l'emprunt, qui a ses limites.

Il y a donc toujours et encore la nécessité de maîtriser les dépenses d'exploitation, car il est exclu, et je le répète, d'augmenter le niveau de la taxe foncière, puisqu'il ne reste plus que cela.

De plus, comme vous l'avez dit, et je le confirme, les communes n'ont aujourd'hui quasiment plus de marges de manœuvre pour leur autonomie financière. Après la taxe d'habitation compensée par l'Etat, la baisse de taxe foncière pour les établissements industriels sera également compensée par l'Etat. Depuis des années, le ministère des Finances a manœuvré en ce sens. Pourtant, les communes ne géraient pas trop mal leurs finances, puisqu'elles avaient obligation de rembourser leurs dettes sur leurs ressources propres, contrairement à l'Etat, qui peut emprunter pour rembourser sa dette.

Quelles sont les pistes pour mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement et notre capacité d'investissement ? Les marges de manœuvre sont faibles, et elles ne peuvent porter que sur les charges des ressources humaines, que sur les charges à caractère général, et dans une moindre mesure sur les subventions versées.

Les charges de personnel. Nous sommes contraints, quand elles représentent 57 % de nos dépenses, de baisser ces charges. Cela ne veut pas dire que l'on arrête les recrutements. C'est le niveau du service public qui doit primer. Il faut une évaluation fine des politiques publiques. C'est en cours. Et cela devrait être terminé en juin pour que nous puissions avancer sur le dernier semestre.

Ensuite, il conviendra de mesurer l'utilité, le niveau de satisfaction de la population par rapport à cette politique publique. Cela aidera dans la décision sur les moyens qui seront alloués.

Il faut développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il faut que cela soit une démarche de gestion prospective. Il faut que nous soyons capables d'identifier des compétences à conserver ; il faut également que nous évaluions les compétences qu'il faudra acquérir pour s'adapter aux exigences de l'environnement économique, technologique, social et même juridique.

Sur les charges à caractère général, autre grand poste de dépense, le deuxième, il faudra revisiter nos approvisionnements, pour les fluides, pour l'énergie. Il faudra aller vers une indépendance énergétique dès que possible, avec le photovoltaïque notamment, l'isolation, etc.

Et il faudra continuer à faire les bons choix pour nos investissements. C'est-à-dire qu'il faudra bien les choisir, ceux qui ne génèrent pas de charges de fonctionnement. Il faudra investir dans des investissements dits productifs, qui peuvent engendrer des économies (isolation, photovoltaïque, matériels et équipements, informatiques notamment, pour augmenter la productivité).

L'endettement doit être mesuré, car cet endettement diminue notre capacité d'investissement, et c'est une des raisons, d'ailleurs, pour laquelle nous le baissons. En décembre 2013, nous étions à 44,9 M€. En décembre 2021, nous ciblons 46,7 M€, soit une hausse de 1,8 M€ seulement. Quand on rapproche cela du montant des investissements réalisés, à la fin 2021, on arrivera à 76 M€, ce qui fait un pourcentage de 2,36 %. Cela veut dire que nos emprunts représentent 2,36 % de

l'investissement. Je rappelle que tous les investissements font travailler des entreprises locales : 40 % pour les entreprises de Nevers, 56 % pour l'agglomération, 62 % pour le département, et 70 % pour la région.

Que faut-il pour réussir, les trois prochaines années ?

Il faudra privilégier les investissements qui rentrent dans les objectifs du plan de relance, pour obtenir un maximum de subventions.

Il faut maintenant l'endettement à 46,7 M€, voire le diminuer quand c'est possible.

Enfin, il faudra tenir le budget dépenses d'exploitation impérativement. Il est impératif de tenir les charges de personnel, les charges à caractère général.

Il faudra aussi tenir une programmation pluriannuelle des investissements. Un pilotage à vue serait dangereux.

Très honnêtement, je pense que l'on peut tabler sur un maintien de notre DGF, et le maintien des compensations fiscales (taxe d'habitation ou allègement des valeurs locatives des établissements industriels).

L'investissement des collectivités représente plus de 70 % de l'investissement national. Cela devrait quand même fortement inciter l'Etat à épargner le budget des collectivités, et à les soutenir de manière efficace. Il en va d'ailleurs de la réussite du plan de relance du gouvernement, car, s'il ne soutient pas les communes, elles ne pourront pas participer à ce plan de relance.

Maintenant, je vais vous répondre un peu plus précisément.

Madame Charvy, quand vous dites que l'investissement était trop important et que l'endettement l'était aussi, je vous ai répondu tout à l'heure au départ.

Monsieur Diot, vous avez parlé de la tarification. Qui y a-t-il de choquant à faire un léger rééquilibrage entre la participation de l'utilisateur et du contribuable ? Je répète « léger ».

Au bout du compte, de toute façon, il y a quelqu'un qui paie. C'est mathématique.

L'impact est relativement mesuré. Regardez bien l'augmentation du cimetière. C'est + 30 000 €. Le conservatoire : + 12 000 €. Sur la restauration scolaire, pour septembre 2021, ce sera de 40 000 €. En année pleine, cela devrait faire normalement 100 000 €. Je rappelle que la dernière augmentation de la cantine scolaire remonte au 1^{er} septembre 2016. Le coût d'un repas servi est compris, pour les collectivités, en général, entre 8,50 € et 14,50 €. Pour Nevers, il est environ de 12,50 €. Il y a un accroissement de l'écart entre le prix plancher et le prix plafond ; le prix plancher passe à 1,68 € au lieu de 1,40 €, et il passe à 4,56 € au lieu de 3,80 € pour le prix plafond. Paradoxalement, c'est plutôt favorable aux bas revenus, et le taux d'effort s'applique mieux puisque les écarts sont plus grands. Quand vous regardez l'augmentation de 0,28 € pour le tarif le plus bas, cela représente 1,12 € par semaine pour les repas. Pour le plafond, cela représentera 3,04 €. Très honnêtement, je pense que vous êtes en train de chipoter pour pas grand-chose.

Sur les subventions, quand on compare le budget primitif 2021 au budget primitif 2020, nous avons une baisse de subventions de 276 616 €. Si l'on ramène cela à l'habitant, avec une population au 1^{er} janvier 2020 de 34 097 habitants, on arrive à 8,11 € par habitant. Je rappelle qu'en 2019, le montant des subventions, pour la Ville

de Nevers, s'élevait à 167 €, et pour les Villes de notre strate à 110 €. Pour 2021, si vous faites la projection, la strate restera à 110 € ; par contre, Nevers descendra à 159 €. Nous sommes donc toujours au-delà des Villes de notre strate. Les baisses de subventions sont donc relativement mesurées quand même.

Avec les subventions du CCAS 2021 et les subventions aux associations, on a les chiffres suivants : en 2019, la subvention au CCAS était de 3,75 M€ ; en 2021, effectivement, on table sur 1,1 M€, ce qui fait une différence de 2,65 M€. Si l'on ramène cela à l'habitant, cela fait pour le CCAS une baisse de 78 €. Si l'on ajoute les 8 € des subventions aux associations, cela fait 86 €. En 2021, les Villes de notre strate seront de 106 €, mais Nevers sera à 167 € moins les 86 €, soit à 81 €. La Ville de Nevers, en 2022, aura donc 81 € de subventions versées par habitant, mais nous donnerons moins de subventions d'équilibre, mais nous aurons quand même des dépenses, car c'est le CCAS qui fait la différence, et les dépenses se trouveront sur d'autres postes. Il faudra donc comparer en charges de fonctionnement.

En matière de charges de fonctionnement, en 2019, pour les Villes de notre strate, elles représentaient 1 393 € par habitant ; pour Nevers, cela représentait 1 493 €. Mais avec la modification concernant le CCAS, nous arriverons en 2021 à 1 570 € de charges par habitant. La Ville de Nevers sera toujours au-dessus. Dans l'évaluation de nos politiques publiques, il conviendrait de rajouter nos participations pour la piscine et la Maison de la Culture, car ce sont bien des subventions que nous donnons. La piscine, c'est 700 000 €. La culture, avec la Maison de la Culture, c'est 750 000 €. Si j'ajoute cela, cela va encore accentuer nos charges. Ce qui veut dire que la Ville de Nevers aura des charges à l'habitant nettement supérieures aux Villes de notre strate ; on va glisser nos subventions vers nos charges par rapport à l'habitant.

J'espère avoir été clair ; cela n'est pas facile à expliquer. Les calculs que j'ai réalisés sont à votre disposition.

Vous dites, Monsieur Diot, que les investissements sont plus faibles. Oui, il y a moins d'investissements, mais il ne faut pas oublier aussi que nous arrivons à la fin d'un cycle de programmation. Maintenant, nous allons repartir sur un nouveau cycle d'investissements. Nous finissons les investissements qui étaient commencés.

Fin 2021, pour ce qui concerne les subventions des associations, malgré la baisse, la Ville de Nevers sera toujours au-dessus des Villes de notre strate, puisque nous serons à 159 € par habitant, contre 106 € pour les Villes de notre strate.

M. le Maire –

Le problème, c'est quand la Ville donne au-dessus de ses capacités ; c'est cela, le problème.

Madame Chamoux.

Mme Chamoux –

Je voudrais simplement déplorer le fait que ni la venue de Mme Hai ni le plan de relance ne nous permettent de venir en aide aux personnes les plus défavorisées.

M. le Maire –

Je pense que vous vous trompez, Madame Chamoux. Le CCAS consacre un budget, dans son action sociale, à accompagner ceux qui en ont besoin, et je peux vous assurer que, depuis le mois de mars, nous avons largement élargi le public

éligible, pour le portage de repas, les aides, les aides aux transports, etc. Il faut donc bien cibler l'enceinte à laquelle vous vous adressez. Le budget de la Ville de Nevers n'est pas principalement fait pour cela, mais le budget du CCAS y pourvoie.

Madame Morini.

Mme Morini – Je voudrais rebondir rapidement, et sans chiffres. En introduction, Madame Charvy, vous nous avez fait part de votre grande tristesse quant à la fermeture des établissements culturels. Je pense qu'ici personne ne se réjouit de ce fait. Et dans le même temps, vous nous reprochez d'avoir trop investi, et vous avez ciblé le Petit théâtre et le Café Charbon.

Mme Charvy – J'ai dit qu'il y avait des investissements nécessaires, et parmi ceux-là, j'ai cité le Petit théâtre et le Café Charbon.

Mme Morini – Sur ces investissements, ce n'est pas provisoirement que ces établissements auraient fermé mais sûrement de façon définitive, ceci pour insalubrité ou danger immédiat.

M. le Maire – Merci.
Madame Kozmin.

Mme Kozmin – Bonsoir à tous. Je voulais indiquer à M. Diot, qui mentionnait une réticence, selon lui, à mettre en évidence les baisses de subvention et le fait que cela n'apparaissait pas sur le tableau, que le détail de toutes les baisses et de toutes les hausses figure dans le document M 14 joint à ce document de politiques publiques. Il y a beaucoup de chiffres et de lignes, mais on a réellement le détail avec le budget primitif par rapport au budget primitif de l'année précédente.

Vous mentionnez le périmètre un peu flou ou inexact des différentes politiques publiques. En effet, nous ne vous avons pas présenté ce soir le détail des activités par politique publique, mais, je vous rassure, ce travail a été réalisé. C'était le préalable à la présentation du budget que nous faisons ce soir. Nous avons travaillé de la manière suivante : chaque politique publique comporte plusieurs domaines, qui eux-mêmes comportent plusieurs activités. Les activités de la Ville de Nevers sont donc les prestations proposées. Elles se caractérisent par leur statut, qui est soit réglementaire, soit obligatoire, soit facultatif. Je vous rassure, l'intégralité des activités de la Ville de Nevers aura été identifiée, passée à la loupe pour ensuite être intégrée dans telle ou telle politique publique.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?
Bertrand Couturier.

M. Couturier – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.
Par rapport aux différents propos qui ont été tenus sur la nécessité de faire différemment, j'aimerais simplement orienter mes propos sur faire mieux et aussi faire preuve d'innovation par rapport à l'action future que nous aurons sur notre territoire. Effectivement, la lecture financière est capitale et essentielle pour mener les politiques publiques sur les territoires. En revanche, je pense qu'il est aussi important de valoriser toutes les autres richesses extra-financières de nos territoires.

Cela concerne notamment l'économie sociale et solidaire. Effectivement, les subventions sont nécessaires pour apporter un soutien à ces acteurs qui assurent des missions d'intérêt général sur le territoire. Il est essentiel de poursuivre ce travail à leurs côtés, et de les aider à évoluer par rapport à ce contexte qui impacte tous les acteurs, les collectivités, les associations, les citoyens que nous sommes. Cela nous incite aussi à faire preuve de résilience, et à nous interroger sur certaines pratiques qui étaient devenues une habitude quelquefois, et de pouvoir faire différemment en prenant en compte la transition écologique. C'est un point important aussi, et qu'il est bon de rappeler.

Je pourrais simplement évoquer quelques projets qui sont en cours, et notamment sur la production d'électricité en termes de photovoltaïque. En 2021-2022, il y a une action qui est engagée dans ce sens sur la Ville de Nevers, pour notamment donner la possibilité à des Neversois de pouvoir investir localement sur une économie de territoire. Cela fait partie d'un des engagements sur la partie « Economie sociale et solidaire », notamment. Et cela peut aussi concerner la question des achats groupés, pour permettre de faire des économies d'échelle au niveau des consommateurs, au niveau des Neversois et des Neversois qui ont individuellement des factures d'énergie ou d'électricité importantes, et qui peuvent, par le biais de ces achats groupés, faire des économies.

C'est une forme d'innovation. Il est important de rappeler que la lecture financière est essentielle, mais aussi que le contexte nous oblige à avoir de nouvelles façons de faire, avec peut-être moins de moyens financiers, mais en allant sur une transition modèle, pour être plus soutenable, résiliente, et économe dans une certaine mesure.

Je voulais donc rappeler certains aspects par rapport au rôle de l'économie sociale et solidaire. Je serai très vigilant pendant ce mandat pour aider les acteurs, pour cette transition, qu'elle soit écologique ou autour de l'économie sociale et solidaire.

M. le Maire –

Nous le ferons tous ensemble. C'est dans notre programme politique.
Y a-t-il d'autres interventions sur le budget ?
Isabelle Kozmin.

Mme Kozmin –

Une dernière intervention, par rapport au niveau d'investissements. Vous nous reprochez notre niveau d'investissement sur le précédent mandat. Malgré tout, vous avez souligné qu'il répondait à une nécessité.
Dans les projections que nous avons réalisées pour le niveau d'investissement sur les trois années à venir, nous avons une perspective qui est extrêmement prudente. Ceci explique cela. Il n'en reste pas moins que, si le plan de relance, tel qu'il est présenté aujourd'hui, permet de mieux identifier les investissements qui feront l'objet de co-financements importants, nous pourrions augmenter notre niveau d'investissement. Nous allons simplement être extrêmement prudents sur le type d'investissements à venir. Il y a un certain nombre d'investissements qui sont déjà démarrés, les « coups partis » ; nous ne pouvons pas revenir dessus. Très clairement, ils obèrent les deux années à venir en termes de niveau d'investissement. Pour autant, en 2023, même si nous affichons 6 M€ aujourd'hui, nous pourrions peut-être, d'ici là, afficher quelques millions de plus en fonction justement du plan de relance et des projets que nous souhaiterons soutenir. Ce

choix se fera aussi à travers les politiques publiques que nous souhaiterons appuyer.

- M. Suet – Si l'on reprend l'historique de 2008 à 2020, on voit 47 689 000 €. En 2008, on voit que la Ville, en une seule fois, a emprunté 16 M€. Il y a des emprunts qui ont une durée de 25 ans pour éponger cela. Il faut attendre 2027 pour avoir une échéance de 1 M€. En 2027, on redonnera un souffle de 1 M€. Beaucoup de problèmes viennent de 2008. Regardez bien la liste des emprunts. 25 ans, Monsieur Diot ! Et nous sommes en train de les rembourser. C'est important quand même de rappeler certaines choses. Ce n'est pas de votre faute ; je ne vous incrimine pas, vous n'y étiez pas. Néanmoins, cela a été fait.
- M. le Maire – Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient !
Madame Charvy, vous m'aviez proposé tout à l'heure de donner la liste des dépenses que vous jugez inutiles et que nous avons décidées. Vous parlez surtout de la place Mossé, dont vous faites une obsession. J'ai plutôt le sentiment que c'est un projet qui va beaucoup plaire aux Neversois. Mais dans les réalisations du précédent mandat que vous souhaitiez montrer comme incohérent, je serais curieux de connaître ces dépenses que vous mettez en avant, puisque vous avez une liste, paraît-il.
- Mme Charvy – Je peux citer les 900 000 € pour la vidéo-surveillance, ou je vais citer les moins 100 000 € pour le stationnement gratuit.
- M. le Maire – Monsieur Suet, je vous laisse réagir sur le stationnement.
- M. Suet – C'est faux. Certes, il y a une recette en moins, mais il y a des dépenses en moins. Vous savez, le stationnement, c'est juste équilibré, à 20 000 € près, entre les recettes qu'il procurait et les charges qu'il occasionnait. On avait 20 000 € de marge, c'est tout.
- M. le Maire – Je vous invite, d'ailleurs, à aller en discuter avec les commerçants, qui ont travaillé ce sujet avec nous. Dans des exercices budgétaires compliqués, si nous avons voulu céder à la facilité, nous n'aurions pas pris cette mesure. Nous le vivons comme un investissement, parce qu'avant les interventions malencontreuses des Gilets Jaunes, il y avait un regain d'intérêt pour nos commerces de proximité. Cela continue de permettre d'avoir une consommation différente, et notamment des jeunes, qui ne pouvaient pas faire des dépenses en stationnement. Vous parliez, Madame Chamoux, des publics en difficulté ; je pense qu'en moyenne quelqu'un qui vient en centre-ville dépense 30 € par mois de stationnement. C'est du pouvoir d'achat que nous avons redonné aux personnes pour favoriser la consommation, et c'est en même temps du pouvoir d'achat pour des commerçants. Je ne comprends donc pas pourquoi vous critiquez cette mesure. Il y a peu de villes qui ont fait ce choix, mais c'est un choix qui commence à payer, et c'est un choix qui a été travaillé fortement avec ceux qui en bénéficient. Oui, il y a quelques contraintes, mais vous n'allez pas être opposée à faire les 10 000 pas par jour. Et nous avons rééquilibré des zones blanches, notamment avec le nouveau parking Pierre-Bérégovoy, avec le parc Salengro, etc. Aujourd'hui, si l'on veut faire un petit effort, il y a largement moyen de considérer que, si l'on veut éloigner les mobilités dites polluantes, c'est aussi une façon petit à petit d'y arriver.

Sur la vidéo-protection, je vous invite à aller voir le dictionnaire : « protection », ce n'est pas tout à fait pareil que surveiller. Je connais la capacité que vous avez d'analyser, et donc cela s'appelle de la mauvaise foi, mais la mauvaise foi, on ne peut pas lutter, c'est compliqué. La vidéo-protection, aujourd'hui, nous est demandée par tout le monde. Sur les investissements que nous avons faits aux Courlis et que nous allons poursuivre, avec la rénovation notamment de la Place des Courlis, sans vidéo il n'y a pas de commerces. La première des choses que les commerçants nous ont demandées, c'est la vidéo-protection, EPARECA aussi. Vous savez très bien pourquoi ED a fermé à l'époque ; c'est notamment, avant de partir, à cause des actes de délinquance qui se passaient là-bas.

Donc, oui, la vidéo-protection est un outil intéressant vis-à-vis de la lutte contre la délinquance, pour identifier, pour lutter contre la récidive. « Pas vu pas pris », c'est l'impunité, et c'est l'encouragement à poursuivre. Nous allons donc poursuivre la vidéo-protection. Mais, contrairement à ce que vous dites, ce n'est pas 900 000 € que nous avons dépensés ; c'est 437 000 € avec 37 % de fonds interministériel à la prévention de la délinquance. Revoyez vos comptes, donnez les bons chiffres. Je pense qu'il est important d'être précis. On le doit à nos concitoyens, vous comme moi. Ce n'est donc pas la peine de donner de faux chiffres.

Vous avez cité Michel Suet, mais faire autant avec moins, cela fait 6 ans que nous faisons cela, car le précédent gouvernement nous avait entraînés un peu à la gestion d'une crise sanitaire que personne ne pouvait deviner, en nous tordant le cou et les finances pendant 3 ans de façon particulièrement excessive, pour faire des économies, ce que nous avons fait. Au bout d'un moment l'exercice aura ses limites, mais au final nous avons démontré qu'avec moins il était possible de réaliser autant. Regardez les budgets de l'époque, les endettements de l'époque ; je n'ai pas le sentiment que, dans les époques précédentes, il y a eu plus de choses réalisées. Nous avons donc réussi à faire plus avec moins, et je dirais que c'est un peu une habitude.

Comme l'a rappelé Isabelle Kozmin, c'est une présentation très prudentielle de l'avenir. Mais nul ne le prévoit. Je ne sais plus qui a dit « Etre élu, c'est anticiper », mais anticiper dans le monde que nous vivons, ce n'est pas la meilleure des époques pour être élu, ce n'est pas la meilleure des époques tout court. Il y aura vraisemblablement des modifications budgétaires, peut-être parfois avec de bonnes surprises ; il y aura forcément des décisions modificatives ou des budgets supplémentaires.

Mais nous espérons être retenus, et nous le sommes déjà, sur un certain nombre de grands projets. Nous avons les écoles, ce qui n'est pas une somme neutre : la sécurisation va être accélérée et nous n'aurons à supporter que la TVA. Nous avons positionné la rénovation du Centre des Expositions, qui, à mes yeux, est une rénovation forte, que nous devons porter sans doute au niveau de l'Agglomération. Il y a la proposition d'une prise de compétence de la gestion de l'équipement samedi. Il faut que l'on avance sur le sujet. C'est important. Et il faut en même temps nous orienter sur la rénovation de bâtiments à la fois connectés et durables, et respectueux de toutes formes d'énergies, voire pouvant être autonomes et récupérateurs d'eau.

Il y a donc de grands projets nationaux dans lesquels nous sommes retenus. J'ai cité tout à l'heure l'action « Les quartiers fertiles », qu'a portée Anne Wozniak notamment, et qui s'intègre dans ce que porte aussi Amandine Boujilil sur l'ANRU. Nous allons tous travailler ensemble, tous les élus qui sont concernés par ce projet. Il y a le plan France Relance évidemment, il y a les appels à projets d'intérêt national, la déconcentration des services de Bercy et un projet que nous soutenons sur le territoire, la Bibliothèque nationale de France, que j'essaie d'appuyer fortement, et j'en parlerai à la ministre de la Culture jeudi. Je l'ai déjà interpellée sur cette envergure que nous devons revendiquer par rapport aussi aux problématiques démographiques ; nous sommes un territoire fragile, et il nous faut un traitement spécifique, et c'est ce que nous avons, je le pense, aujourd'hui, par à la fois les projets dans lesquels nous sommes retenus et les aides financières que nous avons obtenues. Je pense que nous pouvons espérer pouvoir un peu plus investir. Vous le savez, c'est toujours ce que nous avons dit : investir, c'est croire en l'avenir, et je crois que, plus que jamais, il faut croire en l'avenir.

Je ne reviens pas sur les quelques dépenses que vous considérez comme incohérentes, mais qui étaient de notre programme politique. En tout cas, sur la vidéo-protection, c'était dans notre programme politique d'interroger la population, qui a fait le choix. Nous avons même inscrit dans notre mandat le déploiement. Manifestement, cela a plu aux Neversois. L'incohérence me semble donc limitée. C'est votre propre vision, mais pas celle de la majorité.

Comme l'a dit Michel Suet, nous avons fait travailler à peu près 70 % d'entreprises nivernaises, et 40 % d'entreprises neversaises. Donc, oui, nos investissements nécessaires ont soutenu l'économie locale, et c'est important, car cela a vraisemblablement évité des chômeurs, cela a permis des emplois. C'est cela, l'investissement d'une collectivité publique, c'est soutenir son économie locale et l'emploi. Un maire est toujours sollicité pour recruter. Je ne suis pas le directeur de Pôle Emploi. Quand nous avons des besoins, nous recrutons. Quoi que vous en disiez, nous avons beaucoup recruté pendant le mandat précédent, et nous allons continuer dans la mesure de nos besoins, avec une analyse beaucoup plus fine des politiques que nous devons porter et élargir en fonction aussi des attentes de nos concitoyens. Mais cela, vous l'oubliez.

Madame Charvy, je suis assez contrarié que vous ne citiez que le théâtre et le café charbon, mais vous auriez pu citer les monuments historiques de Nevers qui sont une richesse énorme. La plupart des gens qui nous visitent sont époustoufflés : deuxième patrimoine historique de Bourgogne après Dijon, qui était méprisé, ignoré, qui tombait en ruines. Regardez aujourd'hui l'hôtel de ville, qui est avant tout la maison des Neversois, qui reprend des couleurs, la Porte de Paris, etc. Je suis un peu triste que ne citiez pas cela, parce que cela nous a coûté cher. Dans l'absolu, je peux vous le dire, ce n'était pas à nous de le faire. Si on l'avait fait plus tôt, cela n'aurait pas coûté ce prix-là. Il faut savoir aussi que ceux qui n'ont pas fait les choix sont responsables des dépenses supplémentaires que nous avons assumées, parce que c'était une nécessité, plutôt que de ramasser en miettes la Porte de Paris et en faire des gravats pour rénover le Banlay.

Vous évoquez les efforts économiques. Sur les efforts économiques, je voudrais rappeler les compétences. Les compétences des efforts économiques, c'est Nevers Agglomération, et Nevers Agglomération a pris ses responsabilités dès le premier confinement/déconfinement, dès le premier fonds régional territorial d'aide aux entreprises, dès le second ; et j'étais encore ce matin sur une liste d'entreprises à confirmer avec le vice-président Pascal Dessauy pour les aider, et les aider immédiatement, c'est-à-dire que l'argent soit débloqué dans quelques jours. C'est cela, la réactivité.

Vous semblez parfois l'ignorer, mais cet effort économique, ce soutien, c'est à l'Agglomération de le porter, au nom des communes qui la composent, et non pas de chaque commune, qui n'a pas les moyens ou qui fera de la poudre aux yeux. Par contre, je salue l'action du service Commerce depuis le 14 mars 2020, qui est non-stop, qui est sur le terrain, et nous allons créer une Maison Cœur de Ville en rejoignant l'habitat et le commerce, avec une présence du manager de centre-ville et d'autres personnes du service Commerce en cœur de ville pour être au plus près des commerçants, et nous nous occupons d'eux individuellement pour la moindre difficulté. C'est cela, la réalité d'un élu de terrain, c'est d'être au plus près des besoins de chacun, et je souhaite que personne ne baisse les bras. C'est compliqué. Je comprends que ceux qui ont des activités dont ils peinent à vivre aujourd'hui sont dans l'angoisse, dans l'inquiétude, dans la difficulté, mais nous devons être présents, être attentifs plus que jamais, et les aider, et c'est ce que nous faisons grâce à nos services présents sur le terrain.

Oui, le soutien est là, par nos collectivités, par nos fonds. Nous allons probablement décider aussi de l'octroi d'un chèque service que nous pourrions distribuer aux agents notamment, et qui permettra de soutenir le pouvoir d'achat, sans doute à partir de février ou de mars, là où l'on peut penser qu'il peut y avoir un creux après les fêtes de Noël. Je veux bien entendre que tout le monde est malheureux et n'a plus d'argent, mais il y a une thésaurisation dans les banques comme jamais ; il y a des personnes qui ont du pouvoir d'achat, et je fais référence aussi à la tarification : il y a des gens qui ont des moyens de payer quelques centimes plus cher quelque chose. C'est faux de prétendre le contraire. Arrêtez de tous nous paupériser. Un certain nombre de populations françaises, plus de la moitié, n'a pas eu de baisses de salaire, parce que le salaire est garanti. Un certain nombre de retraités n'a pas eu de baisse de retraite, car les retraites sont garanties. Je suis désolé, il faut aussi tout citer, et équilibrer les choses. C'est ces personnes, dont parfois nous faisons partie, qu'il faut inciter à consommer ; c'est cela, la vraie solidarité. Ce n'est pas de garder pour soi son argent, c'est aussi le consommer raisonnablement en fonction de ses moyens, pour recréer de la TVA, qui permettra à l'Etat d'aider les secteurs en difficulté, notamment culturels et événementiels. C'est cela, la véritable solidarité.

Vous évoquez les associations. Je ne me cache pas derrière mon petit doigt. La presse l'a annoncé, et je ne vais pas masquer les choses : oui, il va y avoir une baisse. Pas dans les proportions que vous dites, c'est bien moins que cela. Il va y avoir une baisse, mais je rappelle aussi que les associations bénéficient d'un soutien dans le cadre du plan de relance de l'Etat, et qu'il faut que les associations aillent chercher ces soutiens financiers ; la Ville de Nevers ne peut pas, à elle seule, se transformer en l'Etat français. Elles ont aussi ce dispositif d'aides.

Vous citez l'AMF, qui est une association notoirement antigouvernementale ; donc je ne vais pas m'attarder trop sur elle, parce que, de toute façon, rien ne lui va, et j'ai pu assister à des choses très curieuses sur des manques de prises de position objectives. Je ne veux pas faire de politique politicienne ici, mais je veux simplement dire qu'en revanche Villes de France, dont je suis administrateur, est plurielle sur le plan politique, et elle travaille intelligemment avec l'Etat, plutôt que de le dégommer à chaque heure et chaque fois qu'il bouge le petit doigt, pour essayer de trouver un attachement sur des aides qui pourraient venir pour les collectivités les plus impactées, car les collectivités ne sont pas toutes logées à la même enseigne ; il y a des collectivités en densité de population qui sont en augmentation et qui n'ont pas forcément les mêmes difficultés que nous. Ce travail est en cours. J'y suis attentif. Et nous pouvons donc espérer avoir aussi quelques compensations que nous n'avons pas aujourd'hui, notamment tarifaires. En l'état, elles ne sont pas acquises. Nous devons y travailler. Sur la suppression de la taxe d'habitation, c'est un engagement du Président de la République, qui a été élu par une majorité de Français même si cela déplaît à certains. C'était un impôt injuste, et je trouve donc très bien qu'il soit supprimé. Cela va redonner du pouvoir d'achat. Je précise d'ailleurs qu'historiquement, c'est la première fois qu'un impôt est supprimé sans qu'il soit remplacé par un autre, car c'est cela, la réalité, et cela mérite d'être dit. Je suis pour ceux qui respectent leurs engagements de campagne.

Sur les heures supplémentaires, je suis surpris que vous nous reprochiez de ne plus avoir une politique d'heures supplémentaires. Pour moi, une structure, qu'elle soit publique ou privée, qui a une politique d'heures supplémentaires permanentes, c'est un déficit de gestion. Cela veut dire qu'il n'y a pas le bon calibrage de personnels. Oui, nous avons mis fin à des heures supplémentaires prises sans décision préalable du N+1 ou de la Direction Générale. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a plus du tout, mais aujourd'hui cela veut dire aussi que nous arrivons à mener nos politiques publiques en ayant réduit les heures supplémentaires, qui coûtent très cher aux collectivités. Les heures supplémentaires ne sont pas un dû, et elles sont souvent révélatrices d'une insuffisance de personnels, ce qui n'est pas le cas dans notre Ville. Monsieur Diot, vous le savez bien, même si vous dites le contraire.

Sur la dette, elle est due au sur-investissement créé un moment par un emprunt considérable, disproportionné par rapport aux capacités de la Ville et sur un engagement pour 25 ans, et elle est due aussi à une insuffisance d'investissements pendant les années qui ont suivi, avec certes une grosse baisse de l'endettement dans les années 2010-2012. Mais la réalité, c'est cela. Mais j'aurais préféré que nous investissions moins dans le mandat précédent. Mais si nous avons dû investir autant, je vous laisse vous rappeler de l'état des monuments historiques, de l'état du patrimoine culturel. Nous avons, en un mandat, fait ou engagé la rénovation de trois équipements culturels majeurs : le petit théâtre, le Café Charbon, la Maison, car cela avait été abandonné. Une bonne politique de gestion, c'est un entretien régulier, c'est un entretien planifié, ce qu'a été incapable de faire la Ville auparavant. Je vous laisse aussi aller voir l'état des gymnases tels qu'ils étaient auparavant. Je vous laisse aller voir l'état du stade de la Baratte, ce que nous devons faire si le Beffroi ne s'était pas effondré. Le Beffroi, je l'ai dit, j'accuse les municipalités précédentes de ne pas avoir fait le nécessaire, alors qu'elles savaient – nous avons les documents le prouvant –, laissant une situation dégradée et dangereuse pour les habitants et les commerces autour. C'est cela, la réalité des choses, et je voulais la

rappeler ce soir lors du vote d'un budget sur lequel nous devrions tous être solidaires. Et les équipements sportifs, culturels, la maison des sports... Nous ne l'avons pas terminée, tellement elle était dans un état dégradé et déplorable.

Ne nous reprochez pas d'avoir remis la ville à niveau, parce qu'aujourd'hui la ville est capable de ré-intéresser, mais ce n'est pas avec des choses qui s'écroulent que nous aurions pu nous positionner à égal avec d'autres villes. Cela a permis de soutenir l'économie, je l'ai dit, et notamment les bâtiments et travaux publics qui en avaient bien besoin, et je pense qu'il ne serait pas logique que, dans ce mandat, sans parler évidemment de la crise qui nous atteint, nous ayons une politique d'investissements qui serait moindre. Je suis surpris que vous feigniez de ne pas le savoir. Nous avons fait beaucoup. Nous avons moins à le faire sur le patrimoine historique, et j'espère que nous aurons moins à le faire sur l'ensemble des équipements globaux. C'est normal aussi d'envisager un endettement moindre, avec une politique aussi volontariste de désendettement, pour nous donner des leviers. C'est ce que nous engageons. Et c'est cela, l'équilibre de notre budget. Et c'est sans compter sur le plan de relance qui nous accélère dans nos investissements.

Je pense que parler d'austérité, c'est très éloigné de ce que nous avons porté. Nous avons tout fait sauf une politique d'austérité. L'austérité, ce n'est pas l'investissement comme nous l'avons fait. Oui, nous avons fait des économies, parce que, sans ces économies, nous n'aurions pas pu mener notre politique d'investissements.

Monsieur Diot, ce n'est pas un choix idéologique, c'est un choix pragmatique. C'est un choix fait en responsabilités. Ne voyez pas d'idéologie, ce n'est pas ce qui nous guide dans nos travaux et dans notre réflexion. Je le redis par rapport à ceux qui pensent que la Ville n'est pas présente sur la réponse sociale ; cela revient au Centre Communal d'Action sociale.

Vous avez évoqué les piscines, les associations. Je voulais dire aussi que, dans le cadre de cette année 2020, nous avons versé des sommes aux structures associatives, parfois en une fois, avant la crise, et la plupart n'ont pas pu mener leurs actions, soit complètement soit en partie. Cependant, nous ne leur avons pas forcément demandé de nous rembourser. Nous considérons aussi que ces structures ont une avance, quelque part. C'est logique, puisqu'elles ont moins dépensé, et qu'elles n'ont pas pu, malheureusement, mener ce qu'elles souhaitent porter. Donc il n'y a pas forcément une injustice de recalibrer et d'adapter, en tout cas pour l'année qui vient, notre budget par rapport à des subventions qui ont parfois été sur-versées, mais de cela personne n'est responsable. Il ne faut pas oublier ce point, et je le redis.

Sur les cantines, nous augmentons le tarif plancher de 0,28 €, et nous augmentons le tarif plafond de 0,76 €. C'est cela, la réalité des augmentations. Au-delà des pourcentages, il faut mettre des chiffres au bout. Quand on s'abonne à internet, quand on s'abonne au téléphone, quand on s'achète des paquets de cigarettes, je pense que les augmentations sont largement supérieures à celles que nous pratiquons sur les tarifs. Une collectivité qui dépense trop ou qui n'a pas suffisamment de recettes, c'est une collectivité qui va à sa perte, qui obère son avenir. Comme l'état de la ville, nous mettons à niveau notre capacité de

financement. Je rappelle que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, que nous avons eu deux ans après notre élection en 2014, mettait en exergue que la Ville de Nevers finançait les associations entre 60 et 90 % au-delà de ses capacités. Cela peut être un choix quand on en a les moyens. Si je le pouvais, je souhaiterais maintenir ce choix, mais il faut aussi que cela soit autour de projets d'intérêt général, publics, et sans copinage ; et là, nous avons fait un peu de ménage. Mais, quand on n'en a pas les moyens, et que ce n'est pas tenable, ce n'est pas possible. C'est renoncer à notre propre fonctionnement, et à nos propres investissements.

Voilà la réalité des choses. Nous l'assumons. Nous l'expliquons. Rien n'est dû, et ce n'est pas parce que l'enveloppe est baissée que tout le monde sera baissé. Nous avons décidé de ne pas appliquer une baisse pour tout ; il y a peut-être des structures qui, parce qu'elles sont en difficultés, n'auront pas forcément de projets à porter. Il y a peut-être des événements que nous n'allons pas pu faire tous les ans. Nous avons décidé de ne pas tomber là-dedans, mais beaucoup de Villes, du fait des contraintes imposées lors du précédent mandat et les trois premières années, ont dû renoncer à des choses, notamment culturelles, qu'elles avaient mises dans le curseur ; ce que nous n'avons pas fait, reconnaissez-le. Elles ont parfois fait des événements tous les deux ans ou tous les trois ans, parce qu'elles ne pouvaient pas les faire chaque année. Peut-être que nous en arriverons là. Nous cherchons aussi des solutions et des partenaires privés pour porter un certain nombre d'événements que nous avons lancés, et qui ne sont pas forcément obligés d'être avec financement de la Ville.

Nous sommes au pied d'un mur, car nous subissons une crise comme jamais, et ce n'est pas en critiquant par des postures que nous avancerons. Nous allons nous serrer les coudes, et essayer de trouver des solutions pour à la fois mener nos collectivités, permettre à nos agents de travailler de façon protégée et avec envie malgré tout, et permettre à nos concitoyens d'être protégés, et leur montrer que nous sommes des élus qui avons envie que notre ville avance, se redresse, et attire de nouveaux habitants. C'est ce budget que nous proposons de voter aujourd'hui, et rien d'autre.

Nous allons passer au vote.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Oppositions : 6

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

M. le Maire – Ce budget est voté à une large majorité. Merci.

2020-173 Fiscalité locale – Fixation des taux des taxes ménages pour l'année 2021

M. le Maire – Monsieur l'Adjoint aux Finances, je vous propose d'aborder la délibération n° 173 sur la fixation des taux des taxes ménages pour l'année 2021.

M. Suet – Vu l'absence de capacité de modulation du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires,

Et conformément aux orientations fiscales défendues dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, il vous est proposé d'appliquer, pour l'année 2021, la détermination des taux de fiscalité directe locale de la commune de Nevers comme suit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,25 %.

Taxe sur le foncier bâti : 50,09 %.

Taxe sur le foncier non bâti : 88,51 %.

Le taux du foncier bâti est égal à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020 sur le territoire de la commune à la suite de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir accepter ces taux de fiscalité pour l'année 2021.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous fixons ces taux maintenant.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-174

Révisions des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP)

Adopté à l'unanimité.

2020-175

Politique tarifaire 2021

M. le Maire –

Nous allons réaborder, car on peut considérer qu'on l'a fait un peu, la politique tarifaire, Monsieur Suet.

M. Suet –

Comme chaque année, il convient de redéfinir les tarifs pour tous les services proposés aux usagers par la Ville de Nevers.

Dans le prolongement du budget structuré par politique publique, il est proposé un guide tarifaire par politique publique.

Conformément aux orientations retenues dans le rapport du débat d'orientations budgétaires pour la programmation financière 2021, les tarifs évoluent pour 2021 de manière à se rapprocher des pratiques tarifaires des Villes de même strate que Nevers.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter l'ensemble des grilles tarifaires pour 2021 figurant dans le guide tarifaire 2021 joint à la délibération.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

M. Morel V. –

Monsieur le Maire, nous avons déjà beaucoup parlé de ce sujet, et je ne voudrais pas être trop long. Nous avons beaucoup parlé de la restauration scolaire, et du conservatoire, mais il y en a d'autres (l'école municipale des sports, entre 25 et 42 % de hausse...), et pour ce qui concerne les entreprises, l'occupation du domaine public, les frais de stationnement de 40 %, l'installation d'échafaudage, de palissade,

33 % ; l'installation d'une benne. Les locations de locaux d'associations, même si c'est dans le cadre de la valorisation : hausse de 110 %. Cela mérite quand même quelques remarques.

Vous parlez beaucoup de centimes. Mais si l'on calcule sur une année, cela représente des sommes non négligeables pour les familles qui sont au plafond, car si l'on fait 4,46 € x 140 jours d'école, on arrive à une hausse de 100 €. Pour la strate la plus basse, qui concerne assez peu de monde, on est sur une évolution qui représente à peu près 50 €. C'est important de dire que la hausse n'est pas que de quelques centimes, mais qu'elle est de plusieurs dizaines d'euros, et jusqu'à 100 euros par an pour 50 % des familles qui utilisent la restauration scolaire.

Pour l'école municipale des sports, les hausses sont plus importantes pour les activités qui concernent les enfants que pour celles concernant les adultes. On peut aussi se poser des questions à cet endroit.

Un petit mot aussi sur la question de la valorisation. Qu'est-ce qui justifie une hausse de la valorisation de la location de salles pour les associations de 110 % ? On peut se poser la question de savoir si ce ne serait pas un tour de passe-passe pour dire demain que la Ville est beaucoup plus présente dans les associations, car la part des locaux mis à leur disposition est plus importante. C'est une méthode qui est vieille comme l'histoire des finances locales. Il est un peu étonnant que cette hausse soit si importante pour les associations.

Vous dites aussi que cette hausse est aussi pour faire payer pas seulement les Neversois, mais les autres personnes qui profitent de ces équipements ; mais on parle surtout de Neversois.

Par rapport à ces fortes augmentations, il y a bien deux manières de faire de la politique. Soit en regardant un tableau Excel et un curseur et se positionner mathématiquement par rapport à celui-ci ; c'est le pragmatisme cher au macronisme. Soit en regardant la vie des gens, la réalité, celle qui est juste derrière le tableau Excel en somme. C'est bien entendu celle-ci que nous privilégions.

On peut comprendre que depuis 5 ou 6 ans il n'y ait pas eu d'augmentation des tarifs. Ce qui est un peu incompréhensible, c'est « Pourquoi tant d'augmentation d'un coup ? » Ces choses-là auraient pu être lissées, et particulièrement dans la période actuelle.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Monsieur Morel, il y a ceux qui font de la politique, et il y a ceux qui font la politique. Nous sommes dans les deuxièmes. Il y a des instants pour tout. Par rapport à ce que vous évoquiez, c'est vraiment deux poids et deux mesures. Nous disons qu'il y aura une augmentation de quelques centimes, parfois, quelques dizaines de centimes, sur des tarifs qui sont trop bas. Vous donnez un total à l'année, qui est certainement adapté à certaines familles, mais votre groupe politique, en tout cas celui auquel vous appartenez, même si vous n'en êtes pas personnellement responsable, il y a quelques années, alors que nous baissions les impôts pendant trois ans, ce qui est quand même une performance, nous ont dit que cela ne

comptait pas, que c'était quelques dizaines d'euros, etc. Ce qui a fait un certain nombre de millions d'euros au total cumulés sur plusieurs années pour la population neversoise. Donc, il faut savoir. Une fois vous considérez que c'est inadmissible que l'on augmente de 100 €, mais, quand nous baissions de plusieurs millions, c'est insignifiant et cela ne compte pas. Il faudrait revoir un peu votre logiciel comparatif, où, quand cela arrange, on le met, et quand cela n'arrange pas, on oublie. Je voulais rappeler les choses.

Monsieur Suet, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

- M. Suet – L'exemple qui a été pris pour la cantine scolaire, 100 €, c'est pour les revenus les plus hauts.
- M. Morel V. – Mais c'est 50 % des familles.
- M. Suet – Oui, mais c'est pour les revenus les plus hauts. C'est bien la première fois que je vous vois défendre les hauts revenus. Il y a des progrès.
- M. Morel V. – On applique à 50 % des familles dont les enfants profitent de la restauration scolaire ce taux.
- M. le Maire – Ce n'est pas « qui profitent » ; c'est « qui utilisent ». Soit c'est le contribuable, soit c'est l'utilisateur, soit c'est les deux. Je pense que le mixte est la bonne chose.
Michel Suet.
- M. Suet – Quand on voit le prix le plus élevé de la cantine scolaire, je rappelle que les repas sont faits de 5 composantes : entrée, plat principal, fromage, dessert, fruit. Connaissez-vous le prix d'un sandwich ? Il faut quand même comparer ce qui est comparable. Le prix d'un sandwich, c'est 3 euros. Et vous voulez comparer cela au prix de la cuisine avec un menu à 5 composantes ? A un moment donné, il faut bien que le juste prix soit pratiqué.
- M. le Maire – ... Avec des repas établis par une diététicienne.
Madame l'Adjointe à l'Enfance.
- Mme Gallois – Merci, Monsieur le Maire.
Vous disiez tout à l'heure que c'était une augmentation de 100 € pour le montant qui est au plafond. Or, cela ne représente pas 50 % de personnes qui utilisent la restauration scolaire, mais 38,4 % précisément. Et pour les personnes qui sont au plancher, c'est une augmentation de 40 €, et non pas de 100 €.
- M. Morel – C'est ce que j'ai dit : au plancher, 40 €, effectivement.
- Mme Gallois – Je n'avais pas entendu. Excusez-moi.
- M. le Maire – Amandine Boujlilat.
- Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire.
Pour vous apporter des éléments de réponse concernant l'augmentation des tarifs des salles municipales et des locaux municipaux, il n'y a pas une augmentation sur l'ensemble des salles municipales aujourd'hui. On a quelques locaux qui sont

concernés. La salle des fêtes ne bouge pas de tarifs, le château des Loges reste aussi sur des tarifs identiques. Par contre, il est vrai que, sur certaines autres salles, il y a une évolution de tarification. Il faut quand même savoir que, dans 95 % des cas, il n'y a pas de tarification : dans 95 % des cas, c'est plutôt dans le cadre d'une valorisation. S'il y a un exercice à faire, et que nous allons nous efforcer de faire d'une manière systématique, c'est de valoriser les locaux qui sont mis à disposition, car cela peut représenter des sommes extrêmement importantes, et il est dommage de ne pas le préciser.

Il n'y a absolument pas de tour de passe-passe de notre part. On se dit simplement qu'effectivement nous sommes plutôt assez généreux puisque nous mettons à disposition des associations des locaux de façon gratuite. Dans les 5 % restants, il y a une évolution des choses, mais cela représente aujourd'hui une part infime finalement des recettes qui sont générées par la location de ces locaux. Il n'y a pas lieu de sortir les mouchoirs. Cela représente aujourd'hui vraiment une toute petite partie de la tarification des locaux.

- M. le Maire – J'ajoute aussi que nous prêtons régulièrement un véhicule gratuitement aux structures, ce qui leur évite des coûts de location, qui parfois seraient absorbés complètement par la subvention que nous donnons.
Madame Chamoux, puis Monsieur Diot.
- Mme Chamoux – C'est très généreux de mettre des locaux à disposition, mais cela ne doit pas remplacer les subventions qui doivent être attribuées aux associations. C'est juste pour dire qu'il faut être vigilant par rapport à cela.
- Mme Boujlilat – Il n'en est pas question.
- M. le Maire – Madame Chamoux, il y a tout un tas d'associations qui ne demandent pas de fonds publics, ou pas tous les ans. Il y en a qui bénéficient de locaux et qui ne demandent pas de fonds publics. Il y en a qui n'ont pas de locaux et qui demandent des aides publiques. Rien n'est automatique. La question est « qu'est-ce qui est dans l'intérêt de notre ville ? », et c'est ce que nous regardons dans les dossiers qui nous sont présentés. J'ai été responsable associatif, mais arrêtons de considérer qu'une structure est sous tutelle, et que tout doit lui être apporté par la collectivité. Je crois que la fierté justement de la loi de 1901, c'est l'indépendance, c'est l'autonomie des associations. Si elle apporte un projet qui peut être parfois une prolongation de service public ou en tout cas d'un intérêt général, nous pouvons être en accompagnement, parfois au total sur les moyens humains, moyens matériels, moyens financiers et locaux, et nous le faisons largement. Quand c'est moins évident, nous observons, et nous essayons surtout d'être équitables. Sur ce point, pour moi, il n'y a donc pas de sujet.
Monsieur Diot.
- M. Diot – Pour la restauration scolaire, un couple de smicards avec deux enfants, c'est-à-dire un couple de deux personnes qui ont un salaire de 1 232 € par mois avec deux enfants, il est au plafond ! Voilà les revenus les plus élevés dont vous parlez, Monsieur Suet !

Selon un calcul très simple qu'a fait Vincent Morel, 100 € par an, c'est pour les couples de smicards. 38 % des personnes sont déjà au plafond, et je crois que 15 % sont au plancher. Franchement, le plafond est très rapidement atteint.

Ensuite, vous nous parlez de sandwich à 3 € ; cela fait un moment que vous n'avez pas été en chercher à Patapain, Monsieur Suet, parce que des sandwiches à 3 €, il doit y avoir du beurre dedans, mais rien de plus. Honnêtement, mettez-vous à jour sur la vraie vie de vraies gens.

C'est vrai qu'il y a des hausses, pas uniformes, sur l'ensemble des tarifs municipaux. Ce qui me frappe et ce qui me choque, c'est que c'est l'école, le sport, la culture qui augmentent le plus. A l'école, avec l'augmentation des tarifs de restauration scolaire, c'est + 20 %. Le sport, avec l'augmentation des mercredis multisports pour les enfants, c'est + 20 à + 45 % en moyenne. La culture, avec l'augmentation des tarifs des cours du conservatoire de musique, c'est + 6 % en moyenne. Ce sont des points essentiels dans la vie quotidienne des Neversois et des Neversaises qui nécessitent justement, dans la période d'aujourd'hui, d'assurer l'accessibilité de toutes et de tous à ces services. C'est d'autant plus désastreux symboliquement, et politiquement aussi, que ce sont des activités dont bénéficient les enfants : la cantine, les cours de flute, et le handball du mercredi après-midi...

A l'heure où l'on s'enfonce dans une crise majeure, j'ai une hantise, c'est que cela soit la première variable d'ajustement des budgets de famille qui vont plonger dans le rouge : la cantine, les cours de flute, le handball du mercredi après-midi. Nous appelons cela, au Parti Communiste, une politique de classe. Vous menez une politique de classe. C'est idéologique. Et vous le revendiquez, d'ailleurs, puisque vous dites « *faire payer davantage l'usager, et moins le contribuable* », ce qui veut dire que, si vous voulez un service municipal, vous vous le payez ; si vous ne pouvez pas vous le payer, circulez, il n'y a rien à voir. Dire cela, c'est tourner le dos à la solidarité, à la justice sociale, et au rôle de l'impôt dans une société civilisée, c'est-à-dire permettre aux enfants, quel que soit leur niveau de classe sociale, d'avoir accès à la cantine, aux mercredis multisports, et au conservatoire de musique.

Je rappelle quand même que tout cela, ce n'est pas un coup de tonnerre dans un ciel serein ; ces augmentations s'inscrivent dans la logique d'autres augmentations que vous aviez déjà imposées entre 2015 et 2016, avec le passage du quotient familial au taux d'effort pour la restauration scolaire, qui s'est traduit dans la plupart des cas par des augmentations de tarifs ; avec la suppression du quotient familial au conservatoire de musique en 2016. Et l'augmentation de 25 % des tarifs pour les plus de 26 ans pour le conservatoire de musique en 2016. Et encore en 2016, le doublement des tarifs des mercredis multisports, qui ont encore repris 25 % en 2018, et encore 25 % cette année. Moi, je souhaite que l'on regarde ce que cela donne, et que l'on assure un suivi des conséquences de cette nouvelle grille de tarification sur la fréquentation des services, sur l'accessibilité aux familles ; et, si des difficultés sont rencontrées, je pense qu'il faut renforcer dans ce cas les tarifications sociales et réintroduire le quotient familial au conservatoire de musique, etc., ou le taux d'effort, si vous voulez, mais pour corriger les effets de ces augmentations massives.

Je parlais de l'école, de la culture et du sport, parce que c'est cela le plus choquant, car ce sont des enfants qui vont en souffrir, mais il y a aussi d'autres augmentations, et parfois un doublement. C'est le cas pour les prestations du centre technique horticole, les prestations en matière d'hygiène et de sécurité, les prestations du centre technique municipal, les locations de salles, les redevances pour occupation du domaine public... Quand on veut déménager et utiliser la portion d'une rue, c'est 100 % d'augmentation. C'est la vie de tous les jours. Même les redevances des bars et des restaurants ! Dans le contexte, il faut oser ! 3 à 10 % d'augmentation, selon les cas, pour les terrasses, pour les bars et les restaurants, cela n'est pas énorme, mais c'est politiquement et symboliquement assez lourd, dans la période, de faire cela, et l'on aurait quand même pu s'abstenir de faire une augmentation là-dessus, ne serait-ce que pour affirmer notre soutien moral, politique, économique, à nos restaurateurs, qui en ont aujourd'hui bien besoin.

Je pense donc que, là encore, vous faites un contresens absolu par rapport à ce qui se passe dans le pays, dans un contexte où des centaines de familles neversoises supplémentaires vont avoir besoin d'un service public parce que le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, et ils sont des milliers, et malheureusement ils sont encore plus nombreux à Nevers. Monsieur le Maire, vous parliez de baisses d'impôt pour certaines catégories de personnes, mais on ne parle pas des mêmes personnes. Moi, je parle de ceux qui n'ont même pas les moyens de payer des impôts. Eux, ils n'ont pas vu un kopeck de vos baisses d'impôts ; par contre, ils voient 100 € de plus sur les cantines scolaires. Bravo !

M. le Maire –

Monsieur Diot. Etes-vous au courant de la phrase « tout ce qui est excessif est insignifiant » ? Franchement, vous êtes dans un monde... Dans la politique, il y a ceux qui veulent être dans le monde de demain, mais vous êtes dans le monde d'avant, dans le siècle dernier avec votre lutte des classes. Nous nous intéressons à tout le monde et nous aidons tout le monde.

Vous oubliez aussi, puisque vous parlez du gouvernement, les mesures gouvernementales d'aide à la rentrée scolaire, qui ont été augmentées comme jamais. Vous oubliez un certain nombre de dispositifs qui aident les familles défavorisées, et vous oubliez l'action menée par le CCAS pour toutes nos personnes en difficultés ; nous avons élargi. Alors, arrêtez le bla-bla, et de manier une espèce de torchon en disant « regardez, c'est les méchants, et ils vont vous aligner » ; c'est faux. Et d'ailleurs, je vous précise que, si nous en sommes là, c'est parce que les tarifs étaient trop bas, et qu'à force de donner de mauvaises habitudes aux gens, c'est compliqué de remettre. Je me demande si ce n'est pas vous qui vivez dans un autre monde, car je n'ai pas de leçons à recevoir, je suis sur le terrain avec les équipes depuis le mois de mars, par rapport aux difficultés que nous rencontrons. Est-ce que vous êtes au courant aussi que les collectivités sont en difficulté ? J'en ai parlé tout à l'heure. Que fait-on ? On fait comme si rien ne s'était passé, et on continue tout bonnement ? Parce que, si la Ville n'est pas capable de mener ses propres politiques, ce n'est pas comme cela qu'elle pourra aider les autres. Donc soyons capables déjà de financer nos politiques publiques et d'aider les autres au maximum, et qu'il y ait un certain nombre de recettes, qui sont trop basses depuis très longtemps, pour nous remettre raisonnablement à un certain niveau.

Madame l'Adjointe, vous m'avez demandé la parole.

- Mme Gallois – Je ne peux pas vous laisser dire quelque chose qui n'est pas vrai ; vous avez dit qu'un couple à 1 200 € et avec deux enfants était au plafond. Or, un couple à 1 200 € avec deux enfants paiera 2,16 € et non pas 4,56 € qui est le plafond...
Je viens de faire le calcul à l'instant. $1\,200\ € \times 0,0018 = 2,16\ €$. Par rapport à avant, il passe de 1,8 à 2,16 €, soit une augmentation de 0,36 €.
- Je voulais aussi vous signaler qu'il y a 8,3 % des enfants qui sont inscrits à la cantine qui sont au plancher. Ce n'est donc pas non plus une augmentation drastique pour les familles qui sont en difficulté.
- M. Diot – Le Smic est à 1 219 €. Mais je parlais d'un couple, donc cela fait $1\,219\ € \times 2 \times 0,018 = 4,39\ €$.
- M. le Maire – Vous comptez deux personnes au Smic. Soit un couple à 2 400 €.
- M. Diot – Oui. Il existe effectivement des personnes qui n'ont qu'un Smic pour deux, et eux ils vont augmenter aussi. Merci, Madame...
- Mme Gallois – Vous aviez dit « un couple avec un Smic »...
- M. Diot – Non, j'ai dit « un couple avec deux Smic ». Vous savez, un couple avec deux Smic ne paie pas l'ISF. D'ailleurs, plus personne ne le paie, l'ISF.
- M. le Maire – Monsieur Diot, reconnaissez qu'un couple qui a deux Smic a un peu moins de difficultés à assumer cela avec deux salaires que quelqu'un qui n'a qu'un salaire au Smic. En plus, vous le savez, le CCAS peut répondre présent pour tous ceux qui ont des besoins, et particulièrement en ce moment.
Madame Boujlilat.
- Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire.
J'entends vos arguments, Monsieur Diot. Vous êtes dans la critique, c'est le jeu, et c'est le rôle aussi de l'opposition. Ce que je trouverais intéressant, c'est d'entendre vos propositions. Quelles propositions avez-vous concrètement ? Au-delà d'augmenter les impôts ? Car, cela, nous l'avons tous saisi. Mais en termes de propositions concrètes, qu'avez-vous ? Aujourd'hui, en termes de propositions concrètes, quelles pistes amèneriez-vous ? C'est cela qu'il serait intéressant d'entendre de la part de l'opposition justement, quand on est dans cette enceinte lors d'un Conseil municipal. C'est de ne pas être systématiquement dans de la critique un peu facile, même si cela fait partie du jeu, et même s'il faut l'accepter. Cela serait plutôt d'avoir des contre-propositions de votre part. Je trouve que c'est cela qui serait intéressant.
- M. Diot – Pourriez-vous nous rediffuser la diapositive n°12 du budget ?
- Mme Boujlilat – Je vais terminer, et après je vais vous laisser la parole. Le prix plancher est à 1,68 €. C'est intéressant de comparer et de voir ce qui se passe dans les communes qui ne sont pas très loin, parfois dans des communes de l'agglomération, mais parfois aussi ailleurs. Un prix plancher à 1,68 €, c'est bas. Depuis plus de 6 ans, cela a été un choix politique de notre part. Nous prenons une part importante sur la cantine

scolaire, et je crois que nous avons été plutôt assez cohérents dans cette démarche. J'aimerais entendre vos propositions. Aujourd'hui, il est clair que, si l'on vous entend, c'est « open-bar ». Je veux bien. Mais aujourd'hui qu'avez-vous comme pistes de propositions ? Vous expliquez que systématiquement on touche aux tarifs pour les enfants, pour la culture, pour le sport. Cet été, quand ma collègue Iris Gallois a proposé la réduction de 50 % sur les accueils de loisirs pour permettre aux familles de mettre les enfants dans les accueils de loisirs, car les conditions étaient compliquées après le confinement, on ne vous a pas entendus. Silence radio. C'est dommage.

M. Diot – Au contraire, relisez les comptes rendus ; nous vous avons félicités. Cela ne vous a pas suffisamment marquée.

Mme Boujlilat – Je n'en ai pas le souvenir.

M. Diot – Si.

Mme Boujlilat – On vous entend trop peu quand nous proposons des choses intéressantes, et je trouve cela dommage.

M. Diot – En plus, vous les aviez doublés il y a deux ans.

Mme Boujlilat – Nous ne les avons pas doublés. C'est votre interprétation. Je serais donc intéressée de connaître vos propositions.

M. le Maire – Je vais passer la parole à Françoise Hervet, qui me la demande, mais, avant, je voudrais juste revenir sur les bars, car vous avez dit que nous avons légèrement augmenté les droits pour les terrasses. Quand nous sommes arrivés il y a 6 ans, c'était la pétaudière. Il y avait 500 000 € de non-recouvrements à peu près, par rapport à des recettes tarifaires. Un bar payait, pas un autre, etc. Cela me choque beaucoup par rapport au principe d'équité. Nous avons essayé de recouvrer les dettes, qui parfois, d'ailleurs, étaient irrécouvrables ou prescrites. Aujourd'hui, nous avons des droits de terrasse très bas. Si vous les saviez, par rapport au chiffre d'affaires des commerçants, vous ne pourriez que le constater. L'idée, c'est de manifester une solidarité avec un secteur qui est très en difficulté. Nous l'avons tellement manifestée, d'ailleurs, que nous avons exonéré les droits de terrasse depuis les difficultés que nous connaissons. Ce sont des tarifs en situation de fonctionnement normal que nous mettons en place. N'allez pas considérer que nous sommes ignorants des difficultés des uns et des autres.
Françoise Hervet.

Mme Hervet – Bonsoir à tous. Je voulais insister sur le fait qu'effectivement on peut considérer que certaines familles sont en difficulté, qu'elles ont des enfants et que c'est difficile à cette époque, mais, quand même, il faut considérer qu'il y a une aide exceptionnelle d'au moins 150 € annoncée mi-octobre par le Président de la République qui a été attribuée, et également une aide de 100 € par enfant à charge pour certains bénéficiaires de l'APL et versée aux foyers les plus modestes, notamment les bénéficiaires du RSA et de l'ASS, et les personnes qui perçoivent les APL. Pour les primes de Noël, pour les plus modestes, les allocataires de la CAF et de la MSA vont recevoir une prime cette année entre les 11 et 14 décembre. Une

personne célibataire sans enfant touchera 152,45 € ; un couple avec 4 enfants touchera 442,10 €. Il y a quand même des choses qui sont là aussi pour aider. Vous dépeignez une situation qui est à la limite de... C'est choquant. Cela me choque vraiment, parce qu'on a l'impression que nous ne faisons rien, que l'on n'aide pas, que l'on n'est pas là pour soutenir les familles... Je ne suis pas d'accord avec cela. Désolée.

M. le Maire –

Merci.
Pierrette Concile.

Mme Concile –

Bonsoir à tous. Je voulais juste préciser qu'au moment du déconfinement au mois de mai, les surfaces des terrasses ont été pratiquement doublées. Les cafetiers pouvaient s'installer sur le domaine public sans aucune contribution financière ; c'était complètement gratuit. Nous les avons aidés à élargir leurs terrasses. Effectivement, les tarifs d'occupation du domaine public, pour les terrasses et les bars, on les ramène à un niveau normal, et en plus nous sommes autant que faire se peut facilitateurs sur l'occupation du domaine public en ce moment suite à la crise sanitaire.

M. le Maire –

Globalement, nous étions conscients que les tarifs étaient bas par rapport aux autres villes, de même strate ou à proximité. Nous avons essayé de tenir le plus possible pour ne pas les augmenter, mais, au bout d'un moment, tout le monde subit une crise sanitaire, les collectivités aussi ; il faut donc essayer de trouver des solutions pour rester en équilibre, mais nous serons évidemment attentifs aux plus faibles, et à tous ceux qui pourraient avoir des difficultés, et je remercie Françoise Hervet d'avoir listé des dispositifs d'aide de la part de l'État, mais il y en a d'autres également qui soutiennent les familles les plus en difficultés. Ne jugeons pas les aides à différents secteurs uniquement par la politique financière de la Ville.

Oui, une dernière réponse, puisque Mme Boujilat vous a demandé des propositions concrètes. C'est cela que vous allez nous dire ?

M. Diot –

On va y venir. Déjà, Monsieur le Maire, vous êtes au début de votre second mandat ; arrêtez de revenir en permanence à Jésus-Christ pour justifier les reculs que vous imposez, parce que les équipes précédentes depuis divers mandats auraient laissé une situation que vous jugez ingérable.

M. le Maire –

Je dirai ce que je veux. Comme vous.

M. Diot –

Mais bien sûr.

M. le Maire –

Je dis ce que je veux quand je veux. Après, je cadrerai les choses, s'il le faut. Il est intéressant que M. Suet rappelle ce qui s'est passé en 2008. C'est important de comprendre l'histoire financière de la Ville en remontant à ce pic assez irresponsable. Moi, je rappelle aussi l'inanité, l'insuffisance d'attention portée à notre ville par certains. C'est une réalité, et d'ailleurs ce n'est pas une découverte. Les Neversois le savent très bien.

M. Diot –

Vous avez le droit de dire cela. Et si ce droit vous était dénié, je me battrais pour que vous le conserviez. Mais nous ne sommes pas d'accord. Voilà.

Ensuite, nous l'avons dit au moment du budget. Pourrions-nous projeter la diapositive n° 15 ? Mais la tarification dans le budget de la Ville, c'est epsilon. Ce n'est donc pas en augmentant de 20 % les tarifs de cantine que vous allez dégager des marges de manœuvre. Vous avez dit qu'il fallait trouver de l'argent quelque part. Ce n'est pas dans les poches des parents d'élèves que vous allez les trouver. Produits des services au BP 2021 : moins de 2 M€, sur 53 M€ de budget. Monsieur Suet, vous avez dit, je crois, qu'en année pleine, l'augmentation des tarifs des cantines nous permettrait de dégager 100 000 €. Cela va faire très mal à beaucoup de gens pour pas grand-chose. C'est exactement cela.

Excusez-moi, je ne veux pas être désagréable, mais les indemnités des élus cette année, c'est 400 000 €. Vous assumez de maintenir vos indemnités. Vous voulez des propositions ? Baissons de 100 000 € les indemnités des élus, et maintenons le niveau de la tarification des cantines scolaires !

M. le Maire – Monsieur Diot, encore une fois la démagogie...

M. Diot – Voilà, vous appelez cela « la démagogie ».

M. le Maire – Les élus perçoivent ce qu'ils ont à percevoir, et avec le nombre d'heures qu'il faut pour gérer une crise, c'est tout à fait normal qu'ils perçoivent des indemnités. Nous percevons les mêmes indemnités que les autres élus dans les mêmes strates en France. Vous pouvez dire que c'est faux ; c'est une réalité. C'est toujours facile de dire que c'est faux ou que ce sont de faux chiffres. Démonstration, Monsieur Diot. Venez avec votre tableau des autres villes...

M. Diot – Tout le monde n'est pas au plafond, Monsieur le Maire !

M. le Maire – Je vais passer la parole à Michel Suet, qui souhaite apporter une dernière réponse.

M. Suet – Rapidement, Monsieur le Maire.

Cela va être bref. Déjà beaucoup de réponses ont été données. Un petit clin d'œil à M. Diot : merci de me donner raison, à savoir que le prix d'un sandwich est égal au prix de la cantine.

Vous avez dit une chose inexacte. Vous avez dit que, lorsque nous avons mis en place le taux d'effort, il avait provoqué une hausse, ce qui est faux. Reprenez les comptes administratifs des dernières années, et vous verrez que nous avons encaissé le même montant. C'est sûr.

Par rapport aux ajustements de tarification, cela n'a même pas été pris en compte dans l'équilibre du budget.

Pour ce qui concerne les indemnités, c'est exactement le même montant que les années précédentes. Regardez là encore les comptes administratifs, regardez-les.

M. le Maire – Nous allons clôturer. Je vais faire une citation, pas de Michel Suet, mais de Raymond Devos : « On a toujours tort d'essayer d'avoir raison devant des gens qui ont toutes les bonnes raisons de penser qu'ils n'ont pas tort ». Je trouve que c'est un peu ce qui résume finalement nos positions respectives.

Nous allons voter ces tarifs. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Oppositions : 6

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2020-176 **Convention de construction et d'exploitation d'un parc de stationnement souterrain Saint Arigle à Nevers – Avenant de prolongation**
Adopté à l'unanimité.

2020-177 **Délégation de service public pour l'exploitation du parking Saint-Pierre sous la forme d'une concession de type affermage – Avenant de prolongation**
Adopté à l'unanimité.

2020-178 **Services rendus par la Ville de Nevers au profit du Syndicat Mixte Ouvert pour la Restauration Collective (SYMO) – Prorogation de la convention Ville de Nevers/SYMO**

M. le Maire – Monsieur Suet, vous allez évoquer les services rendus par la Ville de Nevers au profit du Syndicat Mixte Ouvert pour la Restauration Collective (SYMO) et la prorogation de la convention Ville de Nevers/SYMO. Je précise que Mme Amandine Boujlilat, qui en est la présidente, ne prendra pas part au vote.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire.
Il s'agit d'un renouvellement. Depuis la création du SYMO en 2007, la Ville de Nevers assure par convention différentes prestations de services pour le compte de ce syndicat qui lui rembourse le montant des dépenses engagées. Ces éléments sont précisés dans une convention, qui arrive à échéance le 31 décembre 2020.
Il est proposé de reconduire cette convention avec le SYMO pour une durée de trois ans, à savoir du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour les services rendus suivants :

- la comptabilité et les finances ;
- les marchés publics ;
- l'Informatique et les télécommunications ;
- les ressources humaines du personnel du SYMO.

La convention jointe précise le détail de ces services.
L'ensemble des services assurés et tarifés par la Ville s'élèvent à 55 000 €. Ce montant sera facturé au SYMO et sera actualisé tous les ans en fonction de l'indice prévisionnel de l'inflation (hors tabac) fixé dans la loi de finances.
Il vous est proposé d'approuver la convention jointe au rapport, qui contient toutes les modalités applicables entre la Ville et le SYMO, et d'autoriser le Maire à la signer, si le Conseil syndical du SYMO l'approuve également. Je crois que cela a été fait.

M. le Maire – Merci. Nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité. Mme Boujlilat ne prenant pas part au vote.

M. le Maire – Je voulais féliciter le groupe Nevers Ecologique et Solidaire pour sa belle affiche « Joyeux Noël » pour la population. Je vous la livre en avant-première.

**2020-179 *Mise à disposition d'un agent auprès de l'Amicale du personnel de la Ville et du CCAS*
*Adopté à l'unanimité.***

2020-180 *Création d'emploi : chargé(e) de valorisation des équipements culturels*

M. le Maire – Nous allons enchaîner avec la création d'emploi d'un chargé de valorisation des équipements culturels.
Céline Morini a la parole.

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire.
Il s'agit effectivement d'une création d'emploi pour un chargé de valorisation des équipements culturels.
En effet, considérant que le bon fonctionnement de la Direction du développement culturel requiert la création d'un emploi de chargé(e) de valorisation des équipements culturels qui aura pour mission de participer à l'élaboration de la stratégie de promotion et de communication en lien avec la Direction, cet agent devra être référent des offres commerciales liées aux équipements et aux services culturels. Il aura la charge de prospecter sur le territoire et à l'extérieur pour faire connaître l'activité et les offres, et de développer le potentiel commercial.
Considérant que, dans le cadre d'une bonne gestion du service public, il est nécessaire de procéder à un recrutement de cet emploi.
Vu l'avis du comité technique en date du 10/12/2020,
Il est proposé la création d'un emploi permanent à temps complet, emploi de catégorie B du grade de rédacteur.
Cet emploi pourra éventuellement être pourvu au titre de la loi du 26 janvier 1984 par voie contractuelle pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement.
Les candidats devront justifier d'un diplôme et/ou d'expérience professionnelle en lien avec le poste occupé.
La rémunération sera calculée en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour l'exercice des fonctions et de l'expérience de l'agent par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement établie selon la grille des traitements des fonctionnaires assortie du régime indemnitaire applicable à ce cadre d'emplois.
Il est donc proposé
- de procéder à la déclaration de l'avis de vacance d'emploi,
- de pourvoir à l'emploi à compter du 1^{er} janvier 2021,
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?
Nous allons voter pour la création de cette création d'emploi.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Cela va permettre de mieux promouvoir l'action culturelle d'un certain nombre de nos équipements qui méritent plus de promotion.

2020-181 **Mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de Nevers Agglomération**

M. le Maire – La délibération n° 181 concerne la mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de Nevers Agglomération. C'est un peu un remplacement d'un agent qui occupait déjà ce poste auparavant.
Céline Morini.

Mme Morini – Tout à fait. Considérant la volonté politique de soutenir et développer un travail commun entre la Ville de Nevers et Nevers agglomération, la Ville vous propose la mise à disposition d'un agent qui assurera les fonctions de coordination Ville-Agglomération. Cette personne assurera principalement ses missions auprès d'Amandine Boujilil, vice-présidente de Nevers Agglomération et qui détient cette délégation auprès de M. le Maire de la Ville de Nevers ainsi que du Maire-Président.
L'agent assurera ses missions, en accompagnement des élus, à compter du 15 octobre 2020 pour une durée d'un an.
La délibération jointe propose d'adopter la convention entre la Ville et l'Agglomération et d'autoriser le Maire à la signer.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ?
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Ce poste va permettre d'accentuer la fluidité entre les deux collectivités, qui ont beaucoup de projets en commun. Evidemment, c'est un agent qui est aussi au service de l'ensemble des élus concernés, et qui va même coordonner les futurs échanges, dès que nous pourrons le faire, pour aider nos amis des quartiers à fonctionner aussi et à échanger avec les populations.

2020-182 **Création d'emploi : directeur(trice) adjoint de la sécurité et de la tranquillité publique**

M. le Maire – Nous avons ensuite la création d'un emploi de directeur adjoint de la sécurité et de la tranquillité publique.
Madame Morini.

Mme Morini – Suite au Comité technique du 4 septembre 2020, une nouvelle organisation des services a été proposée et validée. Dans ce cadre, la Direction de la Sécurité et de

la Tranquillité Publique, compte tenu des missions très transversales qui lui sont confiées, nécessite une capacité importante à organiser et à coordonner ses actions. De surcroît, le nouveau contexte réglementaire sur les pouvoirs de police du maire et sur les polices municipales implique qu'un travail important soit fourni pour étudier et, le cas échéant, mettre en œuvre de nouveaux transferts de compétences entre la Ville et l'Agglomération.

A ces fins, il est nécessaire de créer un poste de Directeur (trice) adjoint (e) et de procéder à un recrutement de cet emploi.

Nous vous proposons ainsi une délibération afin de créer l'emploi de Directeur(trice) adjoint(e), de procéder à la déclaration de l'avis de vacance d'emploi, de pourvoir à l'emploi selon les conditions statutaires de recrutement, et de modifier le tableau des emplois en conséquence.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?
Madame Chamoux.

Mme Chamoux – Vous nous parlez bien d'un transfert des compétences de la Ville à l'Agglomération ?

M. le Maire – Non, pas du tout ; cela correspond à l'application de notre programme, à nos engagements qui ont été pris en direction de la tranquillité et de la sécurité publique regroupant l'ensemble des pouvoirs de police du maire. Pour ce qui concerne les pouvoirs de police spéciale transférés au Président de l'Agglomération, la démarche est en cours, et il y avait un délai pour que les communes s'y opposent, et qui a été prolongé, compte tenu de l'état sanitaire, mais ce n'est pas la même chose, ni la police intercommunale. Là, c'est pour mieux articuler les pouvoirs de police du maire de Nevers dans un service alors que les activités sont assez éparpillées entre la salubrité, etc., et d'y rattacher la police municipale.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Cela permettra un fonctionnement plus cohérent de tous les agents qui exercent une activité autour des pouvoirs de police du maire.

2020-183

Création d'emploi : Chargé(e) de mission – Transfert Pôle Séniors

M. le Maire – Mme Morini a la parole sur la délibération n° 183 pour un chargé de mission concernant le travail que nous accomplissons sur le transfert éventuel du Pôle Séniors et pour évaluer dans quelle mesure nous le ferons.

Mme Morini – Dans le prolongement de l'action menée entre la Ville de Nevers et son Centre Communal d'Action sociale avec notamment le transfert à la Ville de la mission Petite Enfance, une réflexion est en cours sur le transfert du Pôle Séniors. Compte tenu de sa complexité et afin de mener au mieux le projet de transfert du Pôle

Séniors du CCAS, il est nécessaire de créer un poste de chargé (e) de mission Transfert Pôle Séniors, et de procéder à un recrutement de cet emploi.

Il sera rattaché à la Direction Générale Adjointe Citoyennetés.

Il s'ensuit une délibération proposant de créer l'emploi de chargé de mission Transfert Pôle Séniors, de procéder à la déclaration de l'avis de vacance d'emploi, de pourvoir à l'emploi selon les conditions statutaires du recrutement, et de modifier le tableau des emplois.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?
François Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire, Madame la Première adjointe.

On a déjà transféré, « par surprise » si j'ose dire, le Pôle Petite Enfance du CCAS à la Ville de Nevers au mois de juillet, ce qui aboutit, comme on l'a vu lors de l'étude du budget, à amputer le CCAS de 60 % de son budget, de 130 agents et 4,2 millions de masse salariale.

Nous avons toujours dit « *pourquoi pas* »... à condition qu'on sache pourquoi on fait ça, quel est l'exposé des motifs, quelles en sont les raisons et les conséquences en termes de service, de personnel, de finances, d'organisation, etc.

Là, vous nous dites qu'une réflexion est engagée pour le transfert du Pôle Séniors. C'est-à-dire le transfert de « presque tout ce qui reste » au CCAS : EHPAD Daniel Benoist, Foyer Logement La Roseraie, le SSIAD, etc. j'imagine ? Peut-être les repas à domicile ?

Là aussi, on aimerait savoir « pourquoi ». Est-ce qu'on considère que la situation actuelle, au CCAS, n'est pas satisfaisante ? Pourquoi pense-t-on que ce serait mieux géré directement par la Ville ?

Ce n'est pas une petite affaire ! Si l'on va au bout, avec le retrait du Pôle Petite Enfance puis le retrait du Pôle Séniors, on va vers l'éclatement du CCAS, et il ne restera à terme plus qu'un CCAS rabougri et recentré sur la seule mission d'action sociale. On a déjà coupé la branche principale avec la petite enfance ; là, on coupe le reste des branches, et il ne reste plus que le tronc.

Le débat de fond qu'on devrait avoir ici au Conseil municipal, c'est donc : que veut-on faire du CCAS de la Ville de Nevers ? Cela devrait faire l'objet d'un véritable débat au Conseil municipal, parce que c'est une question essentielle !

J'ai ici le « privilège » de faire partie des élus qui siègent au Conseil d'administration du CCAS (nous sommes 6 élus sur 39 ici). Effectivement M^{me} Mazoyer nous a informés qu'elle mettait en place un groupe de travail sur le sujet (un groupe de travail « Seniors ») qui ne s'est pas encore réuni, mais j'imagine qu'il le sera prochainement, et donc on aura peut-être plus d'informations à cette occasion. Mais d'abord c'est ici, en Conseil municipal, que l'on devrait en discuter. Ensuite, j'ai l'impression que le groupe de travail du CCAS est chargé de la mise en œuvre pratique, pas de la réflexion, pas de la préparation d'une décision qui semble déjà prise...

D'ailleurs on recrute aujourd'hui un chargé de mission (c'est l'objet de la délibération), je cite, « *chargé de mener au mieux le projet de transfert du Pôle*

Seniors du CCAS ». Donc il est chargé de la mise en œuvre, de l'accompagnement. Donc la décision est prise !

On pourrait recruter un chargé de mission pour étudier l'opportunité, ou pas, de transférer le Pôle Séniors, chargé d'en étudier les avantages, les inconvénients, et de revenir devant le Conseil municipal avec un rapport circonstancié sur la question. Là, ce n'est pas ça ! Il est chargé de mener à bien le projet. La décision est prise, et on ne sait pas pourquoi.

Je considère qu'on shunte encore une étape, et qu'on shunte encore le Conseil municipal qui est une instance de délibération collective et qui devrait être saisi de la question. Pas les 6 du Conseil d'administration du CCAS ; les 39 du Conseil municipal !

En disant cela, je ne dis pas que je suis contre *a priori*, mais qu'en politique on doit prendre des décisions éclairées. Et aujourd'hui, on n'a aucun élément qui nous permette de dire que c'est une bonne décision.

- M. le Maire – Mme Morini va vous apporter une réponse.
- Mme Morini – Aucunement une décision n'est prise pour le moment. Il s'agit bien d'un groupe de réflexion, et l'emploi dont on parle est le pendant de ce groupe de réflexion. C'est un emploi technique créé à la Ville pour que, lorsque des décisions seront, au fil des réflexions, prises, cet emploi puisse les mettre en œuvre. Voilà l'objet de l'emploi. L'objet du groupe de réflexion est bien l'efficacité, effectivement, sachant que, pour le moment, aucune décision n'est prise.
- M. le Maire – Hervé Barsse.
- M. Barsse – Bonsoir à tous. Le chargé de mission aura un autre rôle, qui sera de vérifier la faisabilité juridique de la transition que l'on pourrait être capable d'imaginer. Ce n'est pas en réalité la transition du Pôle Séniors. Monsieur Diot, je ne suis pas d'accord avec vous. Vous dites que le CCAS sera réduit au Pôle social ; c'est un énorme travail que réalise le Pôle social, pour le CCAS. C'est une création de poste pour examiner les diverses possibilités. Cela ne veut pas dire que tout va être fait d'un seul coup, et c'est pour travailler ensemble.
- M. le Maire – Pour le CCAS, je ne vois pas un avenir étriqué, comme vous le décrivez, au contraire, et je souhaiterais même que l'on porte et que l'on accentue un travail que l'on avait timidement mené sur l'Agglomération, qui serait éventuellement un CIAS, avec une vraie solidarité et une vraie politique de territoire : la petite enfance, les séniors, les deux, je ne sais pas, mais il y a d'autres territoires qui ont depuis longtemps porté un certain nombre de choses ensemble, et il faudrait bien que l'on avance sur un esprit un peu plus solidaire entre nos communes. Sur cet avenir, les élus communautaires sont souverains pour en décider, mais un travail pourra être mené éventuellement sur ce sujet. Nous n'avons pas décidé de prendre cette option initialement. Après, je rejoins Hervé Barsse. Le cœur de métier du CCAS, c'est l'action sociale, et c'est déjà énorme.

Vous parliez tout à l'heure de la population fragile, qui est existante depuis très longtemps, et je dirais que vous n'avez pas le monopole du cœur, Monsieur Diot, pour rappeler une formule rendant hommage à l'un de nos anciens Présidents de la République. Il est important de considérer que peut-être on peut mieux faire dans certains domaines. La décision du transfert de la petite enfance avait été prise en fin de mandat. Nous n'avions pas eu le temps de la mettre en place, mais cela s'est accéléré avec la période de crise que nous avons connue. J'ai expliqué les raisons et les modalités, et je n'ai eu aucune remontée, à ma connaissance, de difficultés de fonctionnement, puisque c'est neutre pour nos concitoyens, et cela nous permet d'accroître et d'enrichir une gestion qui avant était trop partagée à mon goût, avec un DRH de chaque côté, avec des coûts importants sur des fonctions support, qui peuvent être réunies et mieux réunies, et en gardant un pied dans chaque structure, et c'était compliqué. Nous avons donc décidé de faire revenir à la Ville la petite enfance, qui, d'ailleurs, avait été portée, par la Ville de Nevers pendant un temps et qui avait été transférée au CCAS. Le Pôle Séniors, c'est la même chose, c'est une option, et il n'y a aucune obligation que le CCAS porte une politique Séniors. D'ailleurs, la Ville porte aussi des actions propres en direction des séniors.

L'objectif est véritablement de voir comment on pourrait mieux porter une politique Séniors qui va s'intensifier, car normalement l'âge de la vie augmente et donc on sait très bien qu'il va falloir être sur du maintien à domicile, sur de l'accompagnement, sur des aides particulières, des aménagements, et puis des équipements, et on réfléchit sur ce que pourrait être un EHPAD du 21^{ème} siècle, s'il est forcément avec la manière dont on accueille les personnes âgées remontant à 30 ou 40 ans. C'est une façon d'anticiper ce que sera une politique Séniors, la manière dont on la porte, par la Ville ou par le CCAS, sachant qu'il y a aussi des acteurs privés qui sont sur le territoire. Renforce-t-on une coopération entre nous ? Je pense que ce sont des questions majeures, et nous saisissons les instances du CCAS qui auront aussi le travail à mener et la décision à prendre, mais aussi un groupe d'élus, et je n'ai aucune hostilité à ce que les élus de l'opposition travaillent avec nous sur le sujet. C'est pour vous dire que la décision n'est pas prise.

Initialement, nous avions un objectif en sortie d'élection de bouger les choses au 1^{er} janvier ; j'ai considéré que nous n'en avons pas le temps. J'ai décidé de reporter la réflexion, car nous avons été accaparés par autre chose. C'est pour cela que je voudrais vraiment que l'on arrête la démagogie sur les élus, parce que certains d'entre nous ont rappelé que c'était trois fois de plus de travail qu'avant de devoir mener à la fois les projets et la gestion de crise. Il faut donc arrêter avec cette démagogie permanente, et regardons plutôt les choses positivement, pour que nous puissions avoir réellement un travail du matin au soir pour nos concitoyens en vue de leur donner du mieux. C'est cet objectif ; comment porter les choses au mieux ? Peut-être est-ce par la Ville, par le CCAS, toujours les deux, car la Ville a aussi des politiques Séniors ? C'est poser les choses sur la table.

Je pense qu'il n'y a aucun sujet tabou pour mener les politiques publiques, et ensuite on verra quelle serait la solution la plus adaptée à notre population. C'est ce qui est proposé ce soir, et ouvrir le poste pour un personnel qui pourra nous accompagner techniquement sur cette réflexion, nous aiguiller, et il y a un certain nombre de contacts qui se prennent dans tous les sens. L'idée, c'est de mieux

coordonner tout cela, et d'essayer de voir comment on va pouvoir répondre aux attentes de nos séniors, qui normalement vont être de plus en plus nombreux partout en France et sur notre territoire aussi.

M. Diot – Vous nous dites que la décision n'est pas prise. Bien. J'ai envie de vous croire. Nous avons un peu d'expérience, quand même ; on se connaît depuis un certain temps. Alors, il faudrait rédiger autrement le rapport. Il est en effet marqué noir sur blanc : « *Il est nécessaire de créer un poste de chargé de mission afin de mener au mieux le projet de transfert du Pôle Séniors.* » Si vous nous dites que c'est quelqu'un qui va étudier ce que cela implique, les tenants et les aboutissants afin de rédiger un rapport qui puisse aider à la décision des élus, pourquoi pas ? C'est un chargé de mission. Ceci dit, où et quand la décision sera-t-elle prise, et par qui ? Je pense, pour finir, que c'est au Conseil municipal, après un débat éclairé, de prendre la décision de transférer le Pôle Séniors, comme cela aurait dû d'ailleurs se faire pour le Pôle Petite Enfance. C'est à nous d'en parler ici.

M. le Maire – Ce sujet viendra dans les deux instances. Cela concerne le CCAS et également la Ville. De toute façon, il y a des échanges de flux, si je puis dire, financiers et aussi de personnels, et donc les deux instances seront saisies du fruit de ce travail de réflexion. Je m'y engage. Vous dites que vous me connaissez ; nous ne sommes pas toujours d'accord, mais je ne pense pas que je vous ai beaucoup menti. Après, j'assume les choses...

M. Diot – Vous avez souvent menti par omission.

M. le Maire – J'assume les choses, je ne me cache pas derrière mon petit doigt.
Cécile Dameron.

Mme Dameron – Merci. Bonsoir.
Par rapport au Pôle Séniors, la décision effectivement n'est pas prise. La première réunion du groupe de travail aura lieu le 14 janvier, à laquelle vous êtes convié, Monsieur Diot, pour partager justement cette réflexion.

M. le Maire – Nous allons essayer d'aller dans des délais raisonnables, pour que cela ne soit pas un sujet de tout le mandat, mais savoir quelle direction nous prenons, et puis cela sera un sujet pour les élus communautaires que je poserai par rapport à un CIAS. Si cela était le cas, cela pourrait être différent par rapport aux premières conclusions si nous raisonnons au niveau de nos instances Ville.
Nous allons voter pour ce poste.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

2020-184

Engagement de Nevers dans une démarche Numérique Responsable

M. le Maire – Nous en sommes à la délibération n° 184. Monsieur l'Adjoint Bertrand Couturier, vous avez la parole pour présenter l'engagement de Nevers dans une démarche

Numérique Responsable. L'idée, c'est de démontrer que l'on peut porter l'innovation et même la 5G tout en essayant d'être vertueux et dans la sobriété numérique.

M. Couturier –

Merci, Monsieur le Maire.

L'objet de cette délibération consiste à acter officiellement l'engagement de la collectivité sur cette démarche de Numérique Responsable.

Je vais rappeler quelques éléments de contexte. Il faut savoir que l'usage du numérique n'est pas anodin, qu'il a des impacts sur l'environnement, et notamment par rapport aux ressources naturelles qui sont extraites pour la fabrication des terminaux. Cela représente 80 % des impacts environnementaux pour la fabrication de ces terminaux, et les 20 % restants sont liés à l'usage que l'on peut avoir en tant qu'utilisateurs de ces terminaux, par les consommations électriques notamment. Il y a donc un certain nombre d'impacts environnementaux, en termes de rejets de gaz à effet de serre, et sur les ressources naturelles.

Un engagement a été pris le 21 novembre 2020 pour l'adoption, au niveau de Nevers Agglomération dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de l'objectif de réduire la consommation d'énergie de 20 % à l'horizon 2030.

Considérant que le numérique a des impacts environnementaux notamment, je vous propose d'approuver la volonté de la Ville de Nevers de s'inscrire dans une démarche de déploiement maîtrisé et piloté du numérique. Cela se traduira dans un premier temps par la signature de la charte, mais aussi par un certain nombre d'actions structurelles au niveau national, avec l'Institut du Numérique Responsable. Dans le cadre d'un groupe de travail qui sera engagé en 2021 avec la Ville de Nevers, Nevers Agglomération et la Métropole Saint-Lô et peut-être la Région Bretagne, nous allons élaborer un référentiel national du Numérique Responsable pour prendre les devants, et peut-être donner une forme d'inspiration pour d'autres collectivités en France pour la suite, et obtenir peut-être aussi un label pour le travail que nous allons pouvoir engager en 2022.

L'action symbolique de signature de la charte fait l'objet d'un plan action maîtrisé avec un pilotage d'améliorations continues pour déployer la 5G et pour proposer de manière concertée un certain nombre d'autres actions qui vont concerner les Neversaises et les Neversois sur le territoire, ou d'autres acteurs du territoire.

Je vous propose d'approuver cette volonté d'engager la Ville de Nevers dans cet engagement dans une démarche Numérique Responsable.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?
Madame Chamoux.

Mme Chamoux –

Oui. Je reviens avec mon traditionnel sujet. Dans le cadre d'une démarche concertée et responsable, je trouve que la mise en place d'un moratoire sur le sujet aurait été vraiment responsable.

M. le Maire –

Irresponsable aujourd'hui. Je suis intervenu ce matin dans « Territoires d'Industrie ». Il y a une unanimité des entreprises qui nous demandent la 5G. C'est irresponsable de repousser la 5G. Dans un territoire qui est déjà en difficulté, il faut que nous soyons au niveau pour accueillir les entreprises. Je rappelle que la 5G, ce n'est pas,

contrairement à ce que j'ai pu entendre, de regarder sous un ascenseur ; c'est surtout développer des façons de travailler modernes qui sont indispensables à la compétitivité de nos entreprises. Au contraire, un territoire expérimental 5G comme nous allons l'être, c'est un atout supplémentaire, mais en maîtrisant les choses. C'est ce que nous proposons en signant cette charte, qui va nous permettre aussi de faire un travail expérimental, y compris avec le secrétaire d'Etat au numérique, pour montrer que l'on peut justement porter les nouvelles technologies, mais de façon éthique et économe.

Mme Chamoux – De nombreuses personnes s'y opposent quand même, et parmi elles, Matthieu Orphelin. Cela a certainement le mérite de nous inciter à nous interroger tout de même.

M. le Maire – Mais, de toute façon, en France, il y a des personnes qui s'opposent à tout, mais il y a aussi beaucoup de personnes qui sont favorables, et qui l'attendent. Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Nous allons poursuivre cette démarche et associer tous ceux qui le souhaitent aussi. C'est un sujet intéressant et d'enjeux.

Mme Charvy – Par rapport à la 5G, je rejoins Mme Chamoux. La 5G, ce sera surtout l'occasion d'une grosse inversion de la consommation électrique, et d'une collecte des données personnelles des usagers, *via* les nouveaux gadgets connectés qui seront proposés à l'achat. Une fois la 5G déployée en France, ce n'est pas moins de 2 % d'augmentation de la consommation électrique à l'échelle nationale qui est évoquée. C'est donc un peu surprenant, si vous me permettez, de voter cette démarche numérique dite responsable alors même que la 5G est loin de l'être.

M. le Maire – Madame Charvy, vous avez fait le choix de ne pas être là quand nous en avons parlé. Il y a rarement des séances de rattrapage en Conseil municipal. Ce sujet a longuement été évoqué, et, si vous me tentez, je pourrais être très long sur le sujet, travaillant le déploiement de la 5G avec Cédric O.

Contrairement à ce que vous dites, c'est faux : aujourd'hui, à utilisateurs équivalents, c'est 10 fois moins de consommation électrique. Par contre, c'est une augmentation du transfert de la donnée, et être contre la 5G, c'est être pour la saturation de la 4G. Aujourd'hui, nos concitoyens dans les métropoles, dans quelques mois, s'ils ne sont pas à la 5G, ne pourront plus envoyer de mails, ne pourront plus envoyer de vidéos, et utiliser comme outils de travail un certain nombre de choses.

C'est du dogmatisme que vous nous opposez. Je travaille chaque semaine dans un groupe de travail avec des experts, et j'apprends des autres, si je n'ai pas la science infuse. C'est cela qui est intéressant dans le rôle d'élu, c'est que l'on apprend beaucoup quand on s'investit dans des réunions de travail. Je n'ai pas la prétention de tout savoir, mais j'ai l'affirmation de vous dire que je travaille sur le sujet depuis des mois, et que j'ai fini par recouper un certain nombre de choses. Ce que vous

avancez, ce sont des mensonges. C'est faux. Ce sont les *a priori* de certains courants politiques qui sont contre le fait d'innover technologiquement, ce qui est un besoin pour les entreprises, un besoin pour la télémédecine, pour la téléchirurgie... Allez voir les médecins, et demandez-leur s'ils ne veulent pas la 5G, pour certaines pratiques, et notamment dans des zones encore moins denses que nous. C'est remettre à néant tout cela.

Par contre, s'il y a une augmentation des usages, il y aura une augmentation de la consommation, mais aujourd'hui ce n'est pas le cas, et il n'y aura pas une augmentation du nombre d'antennes, en tout cas pas immédiate, et ces antennes, qui vont être renouvelées, consommeront 10 fois moins. C'est cela la réalité, à usagers équivalents. C'est démontré par A + B, et ce n'est pas en ayant des *a priori* que l'on fait avancer la ville et le monde.

Mme Charvy –

(inaudible)

M. le Maire –

Madame Charvy, je ne suis pas de ces gens-là. Je vous dis simplement que la Suède, la Finlande, et d'autres pays plutôt réputés pour leur exemplarité en matière de développement durable, sont sur la 5G depuis bien longtemps, et ils ne la remettent pas en cause. C'est un fait. Nous avons cette expérience de pays qui sont à la fois très respectueux de l'environnement et qui ont pris un train d'avance sur la France. A l'heure où nos entreprises ont besoin d'être relancées, il n'y a pas que l'argent, il y a aussi les technologies. Aujourd'hui, vous le savez, nous voulons être sur ces technologies où en équivalence avec d'autres pays qui sont déjà sur ces sujets-là. Encore une fois, ce n'est pas un choix. Si nous ne faisons pas ce choix, ce sera une rétrogradation.

Après, sur les données, il y a des garanties sur la protection des données, et ce n'est pas la 5G qui va créer davantage d'insécurité sur la donnée. C'est faux de le dire.

Nous allons vous démontrer par ce travail, auquel nous vous proposons de vous associer, que l'on peut porter les nouvelles technologies – et on le doit à nos concitoyens, et à nos entreprises, quelle que soit l'activité – et en même temps éviter une surconsommation, et ambitionner de baisser les consommations par de meilleurs usages. Il suffit parfois d'éteindre son téléviseur qui reste allumé en veille, il suffit d'éteindre son portable la nuit quand on n'a pas besoin d'être joint la nuit... Je ne suis pas sûr que rien que ces démarches toutes simples soient effectuées par nos concitoyens. Il vaut mieux les accompagner au lieu de tirer à tout va sur les nouvelles technologies ; nous devons les accompagner à une meilleure maîtrise de leurs usages.

2020-185

Acquisition d'un parking – 3bis sur de la Passière à Nevers

M. le Maire –

Nous allons passer à la délibération n° 185.

Comme vous le savez, nous avons repris l'ancien cinéma Le Mazarin rue de la Passière. Le parking comprend 25 places et une place PMR avec un accès au 3 bis de la rue, et avec une bande d'espaces verts.

Ce parking est situé en plein cœur de la ville, entre le cinéma et l'avenue du Général de Gaule, la gare et le centre-ville. Nous le louons actuellement pour un montant de 9 360 € par an. Nous l'avions testé au départ en le reprenant. Nous ne savions pas si cela marcherait, et cela fonctionne plutôt bien. Nous avons décidé de réaliser cet investissement en négociant le prix auprès de la SCI La Passière qui a accepté de vendre la parcelle à un prix de 45 000 € net vendeur. Compte tenu du prix inférieur à 180 000 € HT, la Direction des Finances Publiques ne délivre pas d'avis du Domaine.

Y a-t-il des questions ?

Je vous demanderais de voter cet investissement, qui est un service rendu aux Neversois. C'est un parking d'entrée au centre-ville, et à partir duquel on peut ensuite aisément aller plus dans le centre, y compris à pied.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-186

Vente de trois immeubles au 2,4 et 7 rue Sabatier à Nevers

M. le Maire –

Nous avons l'opportunité de céder 3 immeubles au 2,4 et 7 rue Sabatier. Vous le savez, la Ville de Nevers, avait cru bon de racheter toute la rue, sans en faire grand-chose, mais les immeubles sont vétustes aujourd'hui. Nous avons deux maisons de ville situées au 2 et 4 rue Sabatier, qui sont d'ailleurs imbriquées l'une dans l'autre. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de vendre l'ensemble. Le n°2 est inoccupé depuis très longtemps, et le n°4 a été libéré par l'office du tourisme qui a rejoint un temps le Palais ducal, le temps d'être logé dans le Grand Monarque. Madame Charvy, vous êtes contre la Place Mossé, mais la Place Mossé permettra un coup double, c'est-à-dire des investisseurs privés qui vont enfin rénover cette verrue incompréhensible pour les Neversois et les touristes. C'est important de mener ces deux projets. L'office de tourisme occupera donc cet espace par la suite.

Il est prévu que l'association ciné-photo club vienne s'installer au numéro qui remplace l'office du tourisme. Nous sommes toujours dans la même optique d'aider les associations du mieux que nous le pouvons. C'était un engagement que nous avons pris avant de savoir que nous vendrions. Nous relogeons ainsi pendant un temps le ciné-photo club, et nous avons aussi l'opportunité de céder au même acquéreur le bar Le Gonzague, dont vous connaissez l'état, qui nécessite des travaux plus qu'importants, car totalement vétuste, notamment sur les plancher bois.

Le numéro 2 (référence cadastrale BP 100) représente une surface au sol de 68 m², sur trois niveaux. Les planchers bois sont très dégradés ainsi que tous les ouvrants. Le numéro 4 (référence cadastrale BP 99) comprend une surface au sol de 115 m² avec un préau situé dans le passage arrière de la mairie.

Les trois niveaux de ce bâtiment sont très imbriqués avec ceux du n°2.

Le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage sont impropres.

Les étages supérieurs sont très dégradés, notamment les planchers bois et les ouvrants. Une servitude de passage doit être prévue pour permettre aux piétons l'accès au préau situé à l'arrière du bâtiment.

L'ancien bar Le Gonzague présente une surface au sol de 111 m² sur trois niveaux et une cave. D'importants travaux doivent être réalisés sur la structure.

Concernant la cour, située au pied de la maison à colonnes, une division cadastrale doit être réalisée et une servitude doit être mise en place pour maintenir l'issue de secours et assurer la maintenance des appareils adossés au bâtiment. Faute d'estimation de France Domaine, sa cession sera validée au prochain Conseil municipal en février 2021.

L'acquéreur s'engage sous trois ans à aménager des cellules commerciales en rez-de-chaussée et à créer des appartements locatifs dans les étages. C'était important dans la négociation qui a été menée ; nous veillons à ce que les investisseurs ne rachètent pas sans avoir un projet derrière et à ce qu'ils s'engagent à le réaliser dans un délai raisonnable.

Nous avons reçu plusieurs offres, et nous avons décidé de retenir l'offre la plus importante, qui correspond à un prix global de 50 000 €, avec un engagement pour la société acquéreuse d'héberger le ciné-photo club pendant 2 ans dans le local commercial du n°4 de la rue Sabatier.

Y a-t-il des questions ?

J'ai tenu à entrer dans le détail, car le prix semblait relativement faible par rapport à l'emplacement de ces biens, mais leur état nécessite de gros efforts financiers. Cela va aussi permettre d'avoir un peu de recettes et de rentrées et aussi de diminuer les charges, notamment de sécurisation et de travaux parfois nécessaires.

Y a-t-il des voix contre ces ventes ? Y a-t-il des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-187

Vente d'un terrain angle rue de la Raie et avenue Patrick Guillot à Nevers

M. le Maire –

Nous avons la vente d'un terrain à l'angle de la rue de la Raie et de l'avenue Patrick Guillot.

Il s'agit de la vente d'un terrain situé sur l'ancien boulevard de l'hôpital. Un propriétaire qui jouxte le terrain est intéressé. Nous avons négocié le prix de vente à un prix correct, car nous le vendons, pour une parcelle de 1 472 m², à 38 € le m², et une parcelle d'environ 480 m² à 7 € le m². Nous cédon l'ensemble à 59 296 € net vendeur.

Y a-t-il des questions ?

Nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Voilà pour cette vente supplémentaire, qui va nous permettre de réduire un peu le patrimoine bâti et non bâti de la Ville dont elle n'a pas l'intérêt manifeste.

2020-188 *Cession au profit du domaine public de la Ville de Nevers d'une parcelle privée (DA120) longeant l'impasse des 3 Corbiers*
Adopté à l'unanimité.

2020-189 *Mise en vente de la cour située rue des Ouches*
Adopté à l'unanimité.

2020-190 *Avenant n°10 à l'opération de restauration des quartiers anciens de Nevers*
Adopté à l'unanimité.

2020-191 *Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Nevers Agglomération, la Ville de Varennes-Vauzelles et la Ville de Nevers – Aménagement cyclable*

M. le Maire – Bertrand Couturier va prendre la parole pour la partie « mobilité » et présenter la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Nevers Agglomération, la Ville de Varennes-Vauzelles et la Ville de Nevers pour un aménagement cyclable, avec aussi une présentation visuelle pour bien situer la perspective de cet aménagement.

M. Couturier – Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, l'objet de cette délibération permettrait d'acter l'engagement de la collectivité sur le financement par le biais d'une convention tripartite avec Nevers Agglomération et Varennes-Vauzelles d'un aménagement cyclable entre la rue Hubert Giraud jusqu'au giratoire du Chiquito pour ce qui concerne le périmètre sur la ville de Nevers. Cela représente à peu près 450 mètres de longueur, ce qui permettrait de faire à la fois un marquage au sol pour marquer la zone de circulation pour les vélos, et de passer également en zone 30 cette section pour faciliter les mobilités douces, ce qui est un engagement de notre part, et cela s'inscrit dans la volonté de donner plus de place au vélo de manière plus sécurisée, notamment par la création de continuités cyclables.

La longueur totale du cheminement entre Nevers et Varennes-Vauzelles est de 1,5 km. Cela concerne une petite partie de 450 m.

Il est proposé d'acter, par l'approbation de cette délibération, la participation de la Ville de Nevers à cet aménagement, qui sera réparti sur deux années budgétaires. Pour 2021, le montant s'élèverait à hauteur de 3 242,06 €, et pour 2022, le solde restant est de 9 142,94 €.

M. le Maire – Nathalie Charvy.

Mme Charvy – Sur le principe, nous sommes complètement favorables. Nous l'avions demandé, à de maintes reprises, au Conseil d'Agglomération lors de la dernière mandature. Nous voulions juste faire remarquer deux petits problèmes. Au départ de Nevers au rond-point Monte Cassino, la piste cyclable ne commence qu'à une cinquantaine de mètres, alors qu'il serait possible de commencer dès le rond-point, pour une question de continuité. Concernant la liaison avec Varennes-Vauzelles, il y a le franchissement du pont sur la voie ferrée rue des Grands Jardins et l'espace contraint rue de l'Aiguillon qu'il serait intéressant de revoir.

Il s'agirait de trouver une solution pour les points noirs cités en termes de sécurité.

M. le Maire – Bertrand Couturier.

M. Couturier – Vous avez peut-être été trop vite, car l'objet était, dans un premier temps, sur la portion cyclable entre Varennes-Vauzelles et Nevers. Or, le point que vous évoquez concerne l'autre délibération qui sera présentée juste après. Nous y reviendrons juste après.

Juste pour répondre à votre inquiétude ou à votre demande, sur le cheminement cyclable entre Nevers et Varennes-Vauzelles, effectivement on a un rétrécissement de la chaussée qui nous contraint d'une certaine façon à limiter l'empreinte du cheminement cyclable, ce qui oblige à faire un aménagement qui aura un seul passage pour les cyclistes au lieu de deux au niveau du pont de chemin de fer. Il faudra souligner ce point auprès du maire de Varennes-Vauzelles. C'est un des points qui ont été évoqués par certains acteurs qui sont engagés pour la promotion du vélo. C'est bien de le rappeler là. En termes d'aménagements et de solutions alternatives, il n'y a guère d'autres choses que ces aménagements possibles. J'aborderai, à l'occasion de la délibération suivante, le cheminement cyclable entre Marzy et Nevers.

M. le Maire – Les délibérations portent sur deux communes différentes, mais nous avançons sur le développement du schéma directeur de Nevers Agglomération.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-192

Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Nevers Agglomération, la Ville de Marzy et la Ville de Nevers – Aménagement cyclable

M. le Maire – Bertrand Couturier a la parole sur la délibération n° 182 sur la co-maîtrise d'ouvrage entre Nevers Agglomération, la Ville de Marzy et la Ville de Nevers pour un aménagement cyclable.

M. Couturier – La communauté d'agglomération de Nevers, la Ville de Marzy et la Ville de Nevers portent un projet commun d'aménagement cyclable entre Marzy et Nevers, *via* la route de Busserolles et la route de Marzy. Ce projet a pour but d'établir une continuité cyclable. La longueur de l'aménagement est de 2,2 km, du rond-point Monte Cassino à la zone 30 existante au bourg de Marzy. Sur différentes sections, il

et a différents types d'aménagements qui seront envisagés. La convention tripartite entre la Ville de Marzy, Nevers Agglomération et la Ville de Nevers permettrait de pouvoir contribuer à la réalisation de ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du schéma cyclable de Nevers Agglomération et de la Ville notamment. La ventilation pour ce projet, d'un point de vue financier, au travers de la convention tripartite et de la délibération, qui est proposée est la suivante :

Pour 2021, il s'agit d'un montant de 4 737,20 €. Le solde restant pour la fin des travaux courant 2022 représente le montant de 7 105,80 €.

Je vais répondre dans la foulée sur le point évoqué par Mme Charvy. On est sur une bande cyclable, et non sur une piste cyclable entre l'entrée de la ville de Nevers et le rond-point Monte Cassino. C'est un élément qui est contraint sur la largeur de la chaussée. La maison du 102 route de Marzy fait que l'emprise d'une piste cyclable contraint techniquement, et il y a une inclinaison de la chaussée qui fait que mettre une piste cyclable ici engendrerait un risque lié à la sécurité des cyclistes.

Mais le scénario de la piste cycliste n'est pas complètement exclu, et il y a effectivement une maîtrise d'œuvre qui va être engagée pour faire un travail plus fin sur le scénario qui sera retenu au final et mis en œuvre. Je serais favorable à une piste cyclable, mais techniquement et pour l'aspect lié à la sécurité des choses, ce scénario n'est pas jugé comme prioritaire. En revanche, si cela était possible, nous irions dans ce sens, et cela engendrera peut-être aussi quelques coûts supplémentaires, mais nécessaires, si nous pouvions agir en ce sens. La porte n'est pas fermée, mais nous avons besoin d'avoir plus d'éléments techniques par la maîtrise d'œuvre, et cela permettra de statuer précisément sur ce point sensible.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous allons essayer, Madame Charvy, de faire au mieux, et je suis d'accord avec vous, il faut que les traversées notamment de ronds-points et de carrefours soient au moins intégrées dans les pistes cyclables.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-193

Dérogation à la règle du repos hebdomadaire – Autorisation d'ouvertures dominicales

M. le Maire –

Pierre Concile a la parole sur la dérogation à la règle du repos hebdomadaire et sur une autorisation d'ouvertures dominicales.

Mme Concile –

C'est la traditionnelle délibération concernant la dérogation à la règle du repos hebdomadaire. Comme vous le savez, le Code du travail permet au Maire de déroger à la règle du repos dominical pour les commerces de détail situés sur le territoire communal (articles L3132-26 et L3132-27 complétés par l'article R3132-21 du Code du travail). Ces articles sur les dérogations au repos dominical permettent au Maire de la commune, depuis 2016, d'accorder au maximum douze dérogations au lieu de cinq auparavant.

Pour l'année 2021, neuf dérogations liées à des événements festifs, touristiques et commerciaux, seront donc accordées, à savoir :

- Dimanche 24 janvier : 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- Dimanche 11 avril : Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA). Nous avons fait tout ce qui est possible, en fonction de ce qui se passera sur le début 2021, de ramener les journées européennes des Métiers d'Art, au nombre de cinq, à Nevers, car depuis quelques années elles étaient à La Charité sur Loire.
- Dimanche 27 juin : Soldes d'été
- Dimanche 4 juillet : Braderie
- Dimanche 29 août : Rentrée scolaire
- Dimanche 5 décembre : Fêtes de fin d'année
- Dimanche 12 décembre : Fêtes de fin d'année
- Dimanche 19 décembre : Fêtes de fin d'année
- Dimanche 26 décembre : Fêtes de fin d'année.

Le Président de Nevers Agglomération, les chambres consulaires, les commerçants par l'intermédiaire de leurs représentants ainsi que les organisations syndicales d'employés ont été sollicités par courrier le 21 septembre 2020. Les organisations syndicales FO et CFTC ont répondu. Elles ont exprimé un avis favorable à cette proposition. Par courrier, l'organe de délibération de Nevers Agglomération ainsi que les organisations syndicales ont été sollicités. La liste précitée n'a donné lieu à aucune remarque de leur part. Les chambres consulaires ont également donné un avis favorable à cette proposition.

M. le Maire – Merci. Qui souhaite intervenir ?
Madame Gerbe.

Mme Gerbe – Bonsoir à tous.

Je ferai une intervention plus brève que la dernière fois. Déjà, nous soulignons le fait que, dans cette délibération, il n'est prévu « que » neuf dimanches sur les 12 votés en juillet 2020 pour 2020. Il est vrai que nous connaissons une période difficile, et qu'il nous faut soutenir au maximum les commerçants de notre ville. Cependant, nous avons quand même deux arguments pour rappeler notre opposition à cette délibération.

Déjà, par principe, travailler le dimanche quand on peut faire autrement relève d'un modèle de société que nous ne voulons pas. Les citoyens ont de plus en plus conscience que consommer 7 jours sur 7 n'est pas forcément le modèle de vie vers lequel tendre. Nous faisons confiance aux personnes et espérons qu'ils vont consommer différemment, davantage en centre-ville, après cette crise, davantage aux heures creuses, et profiter de leur dimanche pour prendre soin d'eux. Même si les commerçants ont modifié leurs conditions de travail, ont changé leurs façons de conseiller pour respecter les gestes barrières, ont dépensé de l'énergie face aux différentes directives de l'Etat, nous pensons qu'ils ont aussi besoin de repos. Si les indépendants sont fermés ces dimanches-là, ce qui est d'ailleurs souvent le cas, soit dit en passant, la délibération ne profitera qu'aux grandes enseignes du centre-ville, ce qui nous semble dommage.

Le deuxième argument : justement, par rapport au centre-ville, proposer l'ouverture des commerces le dimanche profite davantage aux supermarchés et aux grandes

enseignes qu'aux petits commerçants que l'on est censé défendre. Les clients du centre-ville ne dépenseront pas plus parce que les commerces vont ouvrir 9 dimanches par an. Par exemple, est-ce que vraiment le dimanche de la rentrée, le 29 août 2021, les clients vont se ruer en centre-ville pour faire leurs dépenses de rentrée ? Le dimanche de Noël, le 26 décembre, est-il très pertinent ? Nous pensons qu'il serait mieux qu'ils passent leur journée en famille, tant pour les employés que pour les clients.

Pour ces raisons, les élus de Nevers Ecologique et Solidaire ne voteront pas pour cette délibération. Soutenir le commerce et l'emploi, oui, mais basculer dans le monde de la consommation 7 jours sur 7, non.

M. le Maire –

J'entends vos propos, Madame Gerbe. Pour 2020, 8 dérogations ont été accordées. Je pense qu'aujourd'hui les gens ont le droit de travailler, tout court, vu la configuration dans laquelle nous sommes. Nous sommes dans une situation particulière qui amène des mesures particulières. Et je crois savoir d'ailleurs qu'il y aura un élargissement de la possibilité d'ouverture, notamment avec une période de soldes qui a été repoussée et qui sera décidée par le gouvernement et non pas par nos instances.

Si l'on veut se replacer en situation normale, il y a un certain nombre d'entreprises qui ont besoin de travailler, et certains de nos concitoyens n'ont pas d'autres choix que de consommer le dimanche. Dans la mesure du possible, il est en effet souhaitable d'avoir un peu de vie familiale.

Maintenant, cela correspond à une demande. J'avais rencontré les syndicats au début de ces mesures, qui m'avaient fait part de leurs craintes. Je leur avais demandé de me saisir s'il y avait des difficultés, des ressentis de maltraitance au niveau des salariés, ou d'obligation, car c'est sur la base du volontariat, je le rappelle ; ce qui n'a pas été le cas à ce jour. Je pense donc que l'on peut autoriser ces ouvertures sans forcément avoir de craintes sur le fait que ce soit la monnaie courante, même si, dans les mois que nous vivons, après des fermetures de plusieurs mois ou de plusieurs semaines des commerces, le fait que certains aient envie de travailler le dimanche ne choque pas ; je pense que vous le concéderez. Je vous laisse répondre.

Mme Gerbe –

Les gens ont besoin de travailler, mais pour l'instant les études ne prouvent pas qu'ouvrir le dimanche favorise l'emploi.

M. le Maire –

Cela ne prouve pas que l'on enlève de l'emploi.
Muriel Marty.

Mme Marty –

Je suis ravie de l'ouverture des dimanches pour la relance du tourisme. Le tourisme est un secteur qui est très touché en ce moment. Je pense que c'est une très bonne idée. Notamment pour le printemps et l'été. Nous avons des touristes à Nevers au camping qui sont ravis de trouver des magasins ouverts. Même s'ils aiment faire du vélo, ils aiment aussi faire des courses, aller au restaurant. Là, je pense que c'est une très bonne chose, surtout dans cette période compliquée économiquement. Je vois cela d'un très bon œil.

M. le Maire –

Merci.

Pierrette Concile.

Mme Concile – Je voudrais juste dire que vous vous émeuez de la situation actuelle à plein de titres, mais que visiblement la situation des commerçants ne vous émeut pas plus que cela. Ils ont tous subi les Gilets Jaunes, etc., et maintenant une crise sanitaire. C'est leur gagne-pain. C'est le gagne-pain des gens qui travaillent avec eux, et il ne faut pas oublier qu'il y a des salariés dans les commerces qui sont heureux de venir travailler les dimanches, car ils sont plus payés, mais aussi parce qu'ils sont très investis dans leur entreprise. Ils n'ont pas envie de voir leur entreprise couler, et de ce fait ils sont solidaires de leur patron. Et cela, je pense que vous avez du mal à l'intégrer.

M. le Maire – Laurent Pommier.

M. Pommier – Il me semble que l'important, c'est de ne pas avoir une position idéologique dans ce domaine-là, et c'est de laisser le libre-choix aux Neversois d'aller ou de ne pas aller le dimanche dans le centre-ville et ailleurs, mais je pense que le centre-ville apporte, notamment sur l'ouverture des dimanches, une notion d'achat plaisir, qui n'est pas toujours présente dans la semaine.

Un petit rappel : les supermarchés sont déjà ouverts pour la plupart le dimanche matin, et exceptionnellement le dimanche après-midi en décembre. Il n'y a pas de confrontations par rapport à cela, mais n'ayons pas de position idéologique.

Sachons également que cela renforce l'emploi. Tout à l'heure, on parlait des étudiants, dont beaucoup souffrent d'une forme de précarité. Ils sont aussi satisfaits de pouvoir trouver ces emplois le dimanche.

M. le Maire – François Diot.

M. Diot – On parle ici des dimanches de l'année prochaine, et notamment on parle de Noël 2021. On ne parle pas des restaurants. Evidemment, ils resteront ouverts le dimanche ; ce n'est pas le maire qui va l'interdire. Il faut que l'on cadre le sujet.

Le problème, c'est que les ouvertures le dimanche servent avant tout les enseignes de la grande distribution et la galerie marchande de Carrefour. C'est cela ! Vous parlez du centre-ville, mais ce n'est pas le centre-ville. C'est à la fois le centre-ville et les zones commerciales qui bouffent le centre-ville. On pourrait imaginer, et c'est d'ailleurs ce que vous développez comme argument, que c'est un geste important en direction des commerces de proximité, dont nous connaissons toutes et tous les difficultés, que nous voulons toutes et tous aider de toutes les manières possible. Sauf que là, c'est du trompe-l'œil. Fondamentalement, la concurrence exacerbée dans le commerce se fait au détriment des plus petits, qui d'ailleurs pour certains n'ouvrent pas le dimanche. C'est beaucoup plus facile pour les enseignes de la grande distribution de faire bosser leurs salariés le dimanche que pour les commerçants du centre-ville. Cela se fera au détriment des marchés locaux, des épiceries de quartier, et du commerce de centre-ville, et au plus grand profit, comme l'a dit Rose-Marie Gerbe, des zones commerciales de Carrefour.

Pour le reste, nous n'allons pas reprendre le débat que nous avons chaque année sur le volontariat des salariés ; c'est du pipeau. Cela n'existe pas dans la grande distribution, le volontariat.

- M. Pommier – Vous méconnaissiez tout à fait le monde de la grande distribution, Monsieur Diot. Si vous voulez, je pourrais vous en parler. Là, vous avancez tout de même beaucoup de contrevérités, et de fausses vérités.
- M. Diot – Je vous mettrai en contact avec le responsable CFDT de la grande distribution du département, qui travaille à Flunch tous les jours.
Pas de problème, je pourrai le recevoir. Il n'y a pas de soucis. Je pense que cela pourrait être très productif. Ce que l'on ne vend pas le dimanche, on ne le vend pas le lundi. Le problème fondamental, ce n'est pas les horaires d'ouverture du Géant Casino ou de Carrefour ; c'est le pouvoir d'achat des classes populaires, le problème fondamental.
- Sur la forme de la délibération, comme chaque année, Monsieur le Maire, vous nous dites que vous avez sollicité l'organe délibérant de Nevers Agglomération. Comme chaque année, c'est faux, puisque le Conseil d'Agglomération, qui est l'organe délibérant de Nevers Agglomération, n'a jamais été saisi de cette question, mais comme chaque année vous considérez que l'organe délibérant de Nevers Agglomération, c'est vous.
- Mais il y a quand même une nouveauté cette année, c'est que vous indiquez dans le rapport que le syndicat FO a donné un avis favorable à cette proposition. C'était suffisamment surprenant pour que je vérifie. J'ai sous les yeux le courrier que le syndicat FO vous a fait ; non, ce n'est pas un avis favorable du syndicat FO. Je pense qu'il faut corriger la délibération. Il doit y avoir une petite erreur de frappe. Je ne vous accuse pas de mensonge, mais, quand vous dites qu'il y a un avis favorable de FO alors que cet avis est défavorable, je pense que c'est une erreur.
- M. Chartier – Je voudrais juste rappeler que nous vivons dans une économie de marché, dans un monde capitaliste depuis beaucoup de temps, pour le plus grand bonheur de notre société. Cela marche très bien, plus que dans d'autres pays, et on pourrait parler d'autres pays par exemple. Je voudrais simplement dire que les commerçants de Nevers, depuis des décennies, vendent aux Neversois avec force et rigueur et régularité. Je trouve qu'il est important de les soutenir, de leur permettre de continuer à commercer comme ils le veulent.
- Au-delà de cela, je voudrais également dire que nous sommes confrontés à une concurrence qui est internet, et oublier cette concurrence, ce n'est pas comprendre le vrai problème des petits commerces sur Nevers. Internet fonctionne 24/24 h, 7/7 jours, ce n'est pas fermé le dimanche. Leur permettre d'être ouverts le dimanche, d'ouvrir plus tard, de répondre à une vraie demande, à un vrai besoin des Neversois, c'est la seule façon de réagir efficacement à cela.
- M. Diot – Monsieur Chartier, c'est ouvert la nuit, internet ; donc il faut aussi la nuit ?
- M. Chartier – C'est ouvert 24/24 h, oui.
- M. le Maire – Il y a des villes où il y a effectivement des ouvertures 24/24 h. Maintenant, je ne dis pas que c'est le modèle. Je dis simplement que c'est s'adapter. Je pense qu'il faut sortir de l'idéologie et du dogmatisme, et que contrairement à ce que vous faites, il

faut être pragmatiques, et correspondre à l'attente... Ceux qui décident, ce n'est pas nous, ce sont les consommateurs. Aujourd'hui, contrairement à ce que vous dites, même s'ils vont en zones périphériques, c'est de l'emploi. Si les magasins, qui ne vont pas toujours bien, en zones périphériques, n'ont pas leurs clients, ce sera de l'emploi qui sera sacrifié. Je pense que ce n'est pas ce que vous souhaitez non plus. Il faut donc raisonnablement permettre d'adapter les formules, et cela fait des années que nous autorisons ces ouvertures le dimanche.

Contrairement à ce que vous dites, l'organe délibérant n'est pas le conseil communautaire d'agglomération ; l'organe délibérant, c'est le Président de l'Agglomération. Il faut considérer que le Président de l'Agglomération peut éventuellement saisir le Conseil. Ce n'est pas une obligation. Je considère qu'il y a une position assez commune de l'ensemble des communes de l'agglomération qui me saisissent et qui envoient leur délibération, comme nous allons le faire aujourd'hui. Globalement, je le redis, j'avais reçu les organisations syndicales qui m'avaient exprimé leurs craintes. Je n'ai pas eu de retours de difficultés majeures ou d'abus vis-à-vis des salariés. Je considère donc que c'est une formule qui convient, qui correspond aux attentes, et je parle en temps normal ; et plus que jamais aujourd'hui, il faut être souples dans les possibilités d'ouverture.

Je pense que la majorité des salariés aujourd'hui, tout en respectant leurs droits, sont solidaires de leurs employeurs, et savent très bien que, si cela ne relance pas, ce sont des chômeurs en plus. C'est aussi une façon d'aider l'activité que de permettre d'ouvrir, et cela ne s'adresse pas, contrairement à ce que vous dites, qu'aux grandes surfaces. C'est aux consommateurs d'être responsables, d'équilibrer leurs achats en fonction des commerces de proximité et parfois par rapport à l'achat en grandes surfaces qui emploient aussi un grand nombre de nos concitoyens, il faut le rappeler.

Nous allons voter pour ces ouvertures. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Oppositions : 6

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2020-194

Attribution d'une subvention de fonctionnement FOL 58

M. le Maire –

Madame Gallois a la parole sur la délibération n° 194 qui concerne une subvention de fonctionnement à la FOL 58.

Mme Gallois –

Merci, Monsieur le Maire.

Plusieurs associations neversaises organisent des activités socio-éducatives à destination des enfants et des jeunes. La volonté de la Ville de Nevers est de soutenir les actions développées par ces structures et notamment par la FOL dans le cadre de la continuité du projet «MERCi» Médias Education Réseaux Citoyenneté Information.

Dans le cadre de ce projet, la FOL a développé une télévision numérique et associative de proximité à destination d'un large public. Ce média dénommé «WEBTVDOC» lancé officiellement le 27 juin 2020 est conventionné par le CSA. Il répond à plusieurs objectifs éducatifs, culturels et sociaux. Il permet d'impliquer les

jeunes dans la création de films, de documentaires et de reportages locaux diffusés sur internet dans un premier temps puis sur les applications de téléphone mobile.

Créé en partenariat avec les centres sociaux de la Ville de Nevers et du département, les missions locales, les établissements scolaires, et divers acteurs culturels, WEBTVDOC affiche un bilan intermédiaire positif, avec la participation de 287 jeunes impliqués dans le projet, dont 50 % de jeunes neversois. Il y a eu un recrutement de 5 volontaires en service civique pour une mission d'une durée de 8 mois.

La volonté de la Ville est de continuer à soutenir la Fédération des Œuvres Laiques de la Nièvre dans ses diverses actions et lui permettre de réaliser ses projets aux côtés de ses autres partenaires financiers que sont principalement le Conseil Départemental de la Nièvre, et, sur ce projet spécifique, la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour rappel, il a été accordé une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2019. La demande de subvention au titre de l'année 2020 est de 215 000 €. La subvention qui est proposée par cette délibération est de 15 000 €.

M. le Maire –

Merci, Madame l'Adjointe.
Y a-t-il des questions ?
Monsieur Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, nous avons déjà eu une discussion assez fournie l'an dernier sur la participation de la Ville à cette WEBTV, qui, dans les grandes lignes, remplace le Pac des Ouches.

L'an dernier nous étions atterris à une subvention de 40 000 € pour 2019. Dans les documents qui nous étaient transmis il y a 10 jours en vue de la Commission, on était encore à 40 000 €, et puis en Commission on nous a dit que ce n'était plus 40 000 €, mais que c'était 15 000 €. J'avoue que j'ai du mal à comprendre. Il y a une demande de 215 000 €, qui est sans doute un peu gonflée, on attribue 40 000 €, et puis on baisse à 15 000 €. Les explications que l'on nous a données, c'est que l'on n'a pas les éléments en temps et en heure, et que l'on peine à récupérer les informations.

Je redis qu'une relation normale de la Ville avec des associations, *a fortiori* des associations comme la FOL, voudrait que, dans le cadre d'une réunion, d'un échange, une rencontre entre les élus et le responsable de la structure, on parle du projet, on aplanisse les problèmes, on lève les incompréhensions, parce que visiblement les coups de fil ne suffisent pas. En tout cas, il y a un peu de brouillage sur la ligne, visiblement. Si l'on ne réussit pas à avoir les éléments que l'on demande, il y a une autre réponse qu'une réponse administrative de dire qu'au lieu de 40 000 €, ce sera 15 000 €, et « bien fait ! ». Non ! Il faut s'y prendre autrement, je pense. En tout cas, une rencontre avec les responsables de la FOL serait de bonne gouvernance, comme on dit, et à ma connaissance elle n'a jamais eu lieu sur ce projet. Je pense qu'il faut donc réaplanir les choses. On ne va pas traîner cette histoire de WEBTVDOC avec des incompréhensions comme cela pendant des années. Il faudrait peut-être rencontrer les responsables de la structure, et puis parler de vive voix.

Ensuite, on vote aujourd'hui, 15 décembre, la subvention de 2020 ! Donc celle de l'année passée, quasiment ! Je suis étonné que l'on vote à la toute fin de l'année des subventions censées financer des actions qui ont été engagées et donc financées par les structures. Et surtout quand on baisse la subvention ! Parce que, si la FOL tablait sur 40 000 € et que ce soir on vote 15 000 €, comment va-t-elle combler le trou ? C'est une vraie question. C'est la même question que j'avais posée pour l'ASEM la dernière fois. Il y a plusieurs centaines de jeunes qui y participent : 287 exactement, dont la moitié est originaire de Nevers. On a 150 jeunes neversois qui fréquentent la WEBTV. Ce n'est pas rien ! C'est même énorme. Si vous regardez de temps en temps ce qu'ils produisent, cela a de la gueule, comme on dit, c'est bien, c'est professionnel. Cela doit être très formateur pour les jeunes neversois. On a parmi les structures qui subventionnent le Conseil départemental à hauteur de 49 000 €, selon ce qui nous a été dit en Commission. Je pense qu'au vu de la fréquentation par les jeunes neversois pour une bonne moitié, nous devrions a minima financer à parité avec le Conseil départemental. Je proposerais donc bien que l'on relève le niveau de subvention à 49 000 €, même niveau que celui du Conseil départemental, ou a minima au niveau de l'année dernière, c'est-à-dire 40 000 €. Mais les 15 000 €, cela semble être à la fois incompréhensible, et je crains qu'en fin d'année cela remette en cause un certain nombre de choses.

M. le Maire –

Cela n'a pas tout à fait remplacé le Pac des Ouches. La FOL a décidé de ne plus s'occuper du Pac des Ouches, et de se lancer dans autre chose. Très bien, c'est son projet. Je pense qu'elle en a largement les moyens. D'ailleurs, nous aurions bien aimé être sollicités à parité avec le Conseil départemental. Je pense que vous avez le tableau des sollicitations, et cela semble vraiment, pour la FOL, être pris pour un projet municipal. Je crois que c'est 50 000 € de sollicitation pour le Département, et 215 000 € pour la Ville. Il faudra que l'on m'explique cela.
Madame l'Adjointe.

Mme Gallois –

Par rapport à la relation que vous évoquez, une réunion était prévue le 17 juin, mais elle a été annulée par les responsables de la FOL. Ensuite, il y a eu la fermeture estivale. Nous les avons relancés à trois reprises, pour avoir un rendez-vous avant l'échéance du Conseil municipal, mais c'est resté sans retour.
Ensuite, nous avons eu des échanges par mails pour avoir des informations sur l'avancée du projet, qui ont été difficiles à récupérer.

La vocation de ce projet a pour caractéristique d'être autonome au bout de trois ans. Nous les avons accompagnés la première année à hauteur de 40 000 €, la deuxième année à hauteur de 15 000 € si c'est voté aujourd'hui, et la troisième année normalement l'idée est qu'ils soient autonomes, puisque nous devons les aider à financer leur investissement de matériels.

Avec le Conseil départemental, la CAF, la Ville de Nevers et de l'aide privée, ils sont à 89 000 € de subventions, pour un fonctionnement à 85 000 € hors salaires. Cela me semble assez adapté au regard de tous les éléments qui ont pu nous être fournis.

M. Diot –

Vous dites « hors salaires ». Or, on sait que ce sont les salaires qui coûtent le plus cher.

Mme Gallois –

Ce ne sont pas des agents municipaux, les gens de la WEBTV.

- M. Diot – Il nous arrive de subventionner des associations pour des salaires, quand même.
- Mme Gallois – Mais 215 000 € pour un projet qui a vocation à être sur le territoire départemental et pour lequel le Département, d'ailleurs, abonde à hauteur de 49 000 €, cela me semble être tout à fait adapté à la structure du projet.
- M. Diot – Mais la moitié des jeunes sont des jeunes neversois. 15 000 €, cela me semble peu. On aurait pu attribuer plus.
- Mme Gallois – Une centaine de jeunes neversois, c'est quand même pas non plus énorme sur notre territoire. Le Pac des Ouches touchait plus de jeunes. Du fait que ce soit une WEBTV, cela touche plus au niveau départemental qu'au niveau de la ville en soi, même si ce sont des jeunes de Nevers pour moitié qui s'occupent du projet. Après, je vous le redis, le projet a vocation à être autonome. Nous continuons de les accompagner pour justement leur permettre d'avoir une autonomie sur le projet à horizon des 3 ans.
- M. Diot – 150 jeunes qui fréquentent une structure... Il n'y a pas beaucoup de structures qui font cela, je pense.
Ensuite, quand vous dites qu'il n'y a pas de moyens de nouer des rencontres, Nevers étant une petite ville, quand on veut voir quelqu'un, on le voit.
- M. le Maire – Quand on sollicite des fonds publics, on fournit les éléments qui sont demandés, et on s'arrange pour être au moins un moment disponibles ou avoir un représentant de la structure. Je pense que la FOL a suffisamment d'administrateurs pour en libérer un.
On peut toujours donner des leçons aux uns et aux autres.
- Ce que je relève, c'est que nous avons répondu présents sur un projet auquel nous n'avons pas été associés, pour le lancer, sur ces 40 000 € que nous avons versés. Après, il n'y a aucun engagement de perdurer le financement, et nous avons aussi la possibilité de ne rien financer du tout, dans la mesure où, dans notre programme municipal, nous avons un projet de développer notre propre Web TV pour l'ensemble des habitants de Nevers, éventuellement avec une autre structure associative. Nous restons pour l'instant dans un accompagnement. Nous verrons, en fonction des discussions et de l'intérêt que cela a. Nous n'avons pas tous les détails. Peu importe. Pour l'instant, nous restons dans l'accompagnement, mais il n'y a aucun engagement à rester sur une hauteur de financement de 40 000 €. Nous sommes sollicités à hauteur de 215 000 €, mais le Département à hauteur de 50 000 € ; il faudra que l'on m'explique cela, et je n'ai pas la réponse à ce jour. Nous proposons donc d'arbitrer à 15 000 € cet accompagnement.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

2020-195 **Attribution d'une subvention de fonctionnement radio BAC FM**
Adopté à l'unanimité.

2020-196 **Attribution d'une subvention aux réseaux d'éducation prioritaires (REP) – Année scolaire 2020-2021**

M. le Maire – Iris Gallois a la parole pour la délibération n° 196 relative à l'attribution d'une subvention aux réseaux d'éducation prioritaires (REP).

Mme Gallois – Merci, Monsieur le Maire.
 Développée à partir de 1981, la politique d'éducation prioritaire de l'Etat a pour objectif de corriger ou atténuer l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire, par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.
 La commune de Nevers comporte trois réseaux d'éducation prioritaire (REP) constitués en associations :

- l'association REP Nevers Ouest – Grande Pâturage (écoles Rosa Bonheur et Albert Camus),
- l'association REP des Courlis – Bords de Loire (écoles Lucie Aubrac et Pierre Brossolette),
- l'association REP du Banlay (écoles Blaise Pascal et Georges Guynemer).

Ils regroupent à la rentrée de septembre 2020, 1 015 élèves, soit 44,5 % des élèves des écoles publiques de la ville.
 Les actions complémentaires de l'enseignement mises en œuvre par ces REP sont notamment orientées vers l'ouverture culturelle, la laïcité, le développement durable, l'approfondissement des apprentissages ou encore la nutrition, avec une volonté d'associer les familles aux activités scolaires et à la vie de l'école.
 Au titre de l'année scolaire 2020-2021, le soutien de la Ville de Nevers est sollicité à hauteur de 5 000 € pour chacun des REP. Cela représente 40 à 50 % des recettes de chacun de ces REP.
 C'est la délibération qui vous est soumise aujourd'hui.

M. le Maire – Merci.
 Y a-t-il des questions ?
 Il était important d'insister sur ce conventionnement 2020-2021.
 Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-197 **Relais Assistantes Maternelles (RAM) : Convention de mutualisation avec la Ville de Coulanges-les-Nevers**
Adopté à l'unanimité.

2020-198 **Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre : aide spécifique au pilotage du projet de territoire**

Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.

2020-199 **Soutien aux associations sportives dans le cadre des activités du mercredi multi-sports de l'école municipale des sports**

Adopté à l'unanimité.

Motion de Nevers écologique et solidaire sur la gestion des terres maraîchères de La

Baratte

M. le Maire – Il nous reste à répondre à une motion concernant la gestion des terres maraîchères de La Baratte.
Qui souhaite la porter ?
Madame Gerbe, vous avez la parole.

Mme Gerbe – Je vais la lire en l'état, mais il se trouve que, depuis, nous avons appris que vous étiez intervenu à La Baratte, et vous nous apporterez peut-être des précisions, mais, le jour où nous avons écrit le texte, nous n'avions pas toutes les informations en notre possession.
Nous souhaitons proposer une motion sur la gestion des terres maraîchères de La Baratte.

« À l'heure où l'on parle de valorisation du territoire, de circuits courts et d'agriculture biologique, la gestion des terres maraîchères de Nevers pose problème, particulièrement à La Baratte : l'espace-test maraîcher dont l'objectif est "de permettre aux habitants de bénéficier de produits frais, sains et locaux, mais également d'agir en faveur de l'environnement (absence de pesticides, respect du sol, de la nappe phréatique et de la biodiversité)" est menacé dans sa vocation même.

La Baratte, qui dépend de la commune de Nevers, doit en effet faire face à plusieurs incivilités :

- Une casse automobile s'est installée : plusieurs batteries jonchent le sol d'une des parcelles, des moteurs d'automobiles y sont renversés, des débris plastiques sont jetés dans le fossé. De fait, il est à craindre une pollution du sol et de la nappe par des huiles et autres hydrocarbures...

- Une autre parcelle fait l'objet de dépotoirs, de stationnement de caravanes à l'année incompatibles avec son classement en terre agricole !

- Enfin, une dernière parcelle fait l'objet d'une urbanisation pérenne récente (bâtiments en dur et en bois). Là encore, son occupation est sans lien avec une activité agricole.

De plus, les effluents des habitants de la parcelle s'écoulent dans la nappe phréatique.

Il y a bien loin entre les mots : "On favorise une agriculture locale de qualité" et les actes. Ces infractions caractérisées au PLU, aux Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement ont été maintes fois signalées au Maire de Nevers qui, à ce jour, n'a

pas souhaité rencontrer les associations parties prenantes dans la défense des terres maraîchères.

Non seulement ces infractions n'ont fait l'objet d'aucune sanction, mais elles se poursuivent actuellement.

Il est pour le moins regrettable de laisser saccager des terres propices au maraîchage et au jardinage. Les élus locaux doivent se montrer à la hauteur des engagements pris lors du lancement de ce dispositif !

Nous demandons donc que les associations qui s'occupent et défendent l'espace-test maraîcher de la Baratte soient reçues par la municipalité pour faire le point et engager des procédures.

Nous aimerions que les élus s'engagent à faire appliquer la loi sur ces terres agricoles et à sanctionner les contrevenants.

Enfin, nous aimerions plus largement que de tels dispositifs ne soient pas juste des effets d'annonce, mais qu'il y ait un suivi précis et détaillé et un retour régulier à l'ensemble du Conseil municipal. »

M. le Maire –

Madame Gerbe, je vais vous répondre. Tout à l'heure, vous vous êtes abstenue ; j'ai envie de vous dire « dans le doute, abstenez-vous », car je trouve vos propos très sévères sur un sujet que nous maîtrisons et dont nous nous occupons. Quand je vois que je n'aurais pas souhaité rencontrer les associations parties prenantes, je voudrais que vous justifiiez cela, dans la mesure où c'est faux ; que nous laisserions saccager des terres agricoles ; que nous devrions joindre nos actes à nos paroles ; qu'il n'y aurait pas de sanctions, etc.

S'il vous plait, la prochaine fois, renseignez-vous avant de porter une telle motion, que je ne soumettrai pas au vote, sauf à la rejeter, alors que, sur le but, nous sommes d'accord ; mais sur la forme, je trouve qu'elle est particulièrement déplacée et maladroite, je vous le dis aimablement.

Je ne suis pas responsable de gens qui se croient tout permis.

Nous sommes responsables de l'agrandissement de ces zones maraîchères. Nous sommes responsables d'aider des espaces-tests maraîchers. Nous sommes en liens très réguliers, et nous sommes intervenus à plusieurs reprises, tant à la Ville qu'à l'Agglomération, pour étendre de nouvelles zones maraîchères.

Je voulais vous répondre avec précision pour vous dire que s'il y a eu des courriers en septembre et en octobre d'un certain nombre d'associations, et de la préfecture pour nous alerter sur des constructions illégales et aussi une activité récente de casse automobile, nous ne sommes pas restés sans rien faire. Et d'ailleurs, en ce qui concerne cette casse sauvage, il y a eu une première procédure par la police municipale. J'ai exercé mon pouvoir de police. Elle a été transmise au commissariat de Nevers. Le pouvoir de police du maire n'a pas dans ses prérogatives le pouvoir de poursuites. Nous avons mis en place un contrôle coordonné de surveillance par Claude Loron, adjoint en charge de la sécurité et aussi adjoint de quartier. Guy Grafeuille, élu en charge de l'application du droit des sols, Ludovic Bernard, chef du

service au sein de l'Agglomération pour le droit des sols, Mme Dard, contrôleur assermenté au droit des sols, qui est un poste que nous avons mis en place pour être plus efficaces et pourchasser tous ceux qui méprisent l'environnement et qui font des constructions illégales, M. Amir Benlhacene, qui est notre coordinateur accueil et habitat des gens du voyage, deux effectifs du commissariat et une adjointe responsable de la DREAL ont effectué un contrôle sur place, qui a eu lieu le 20 novembre, avec trois objectifs, en lien avec l'objet des délits.

Tout d'abord, nous avons identifié sur deux parcelles le propriétaire. Celui-ci n'a pas autorisé à pénétrer sur les lieux, mais il a accepté que des constatations aient lieu sur la parcelle voisine qui lui appartient aussi. Nous avons pu faire les constatations de constructions illégales, en termes de constructions d'habitat et de garage, faits qui sont constitutifs d'une infraction au régime du permis de construire, aux dispositifs du PLU, et des constructions à usage d'habitation qui sont interdites. Cette procédure a fait l'objet, par notre contrôleur assermenté, d'une transmission à Mme le Procureur de la République.

Sur une autre parcelle, la T 115, il était annoncé l'arrivée d'un camion-grue. Il a été procédé au contrôle des lieux. La personne propriétaire était présente. Elle a donné son accord pour que cette délégation rentre sur les lieux et constate des véhicules épars qui étaient en cours de démontage ou de compactage. Le propriétaire et exploitant effectuait une activité de casse automobile, mais il n'a pas pu fournir les documents afférents et l'autorisation d'exercer son activité, qu'il n'aurait pas pu obtenir vu là où l'activité est située.

Il y avait 4 véhicules en cours de démontage, des bennes avec des moteurs et divers accessoires automobiles, et des moteurs posés au sol. Il y avait un système autonome d'assainissement qui semblait être mis en place.

Le commissariat de Nevers a effectué les constatations relatives à son domaine d'application, et la représentante de la DREAL également. Une procédure a été transmise de la part du commissariat de Nevers à la fois pour travail dissimulé, pour non-respect du Code de l'Urbanisme, travaux sans autorisation, et il y a eu également un rapport qui a été fait à Mme la Préfète, qui, depuis lors, est partie, et j'en profite pour vous annoncer l'arrivée de M. Daniel Barnier, qui était préfet à l'égalité des chances dans le Nord. Il est donc enrôlé dans ce dossier également.

Nous avons aussi constaté sur une autre parcelle, dont nous connaissons les propriétaires, deux caravanes hors d'usage, ainsi qu'une collection de réfrigérateurs sur ce terrain. Il n'y avait pas véritablement d'infractions constatables, mais une mise en demeure de nettoyer ce terrain à vocation agricole a été envoyée.

Je vous assure que nous suivons de très près ce dossier. Maintenant, les suites sont dans les mains de la justice. On ne peut pas tout faire, mais le pouvoir de police n'a pas été oublié, et je suis allé à plusieurs reprises sur les terrains maraîchers, y compris cet été, où j'avais pu constater que cela commençait à se mettre en place, et nous avons essayé de chercher ce qui se passait, mais certains de nos concitoyens méprisent les moindres règles pour s'implanter et créer une activité. Nous pouvons tous le déplorer.

Je pense qu'un petit échange peut-être en interne entre nous aurait pu nous permettre d'échanger, si vous n'aviez pas toutes les informations, ceci plutôt qu'une

motion publique, qui ne me semble pas très heureuse, alors que nous combattons de la même façon et de la même envergure ces personnes.

Madame Charvy.

- Mme Charvy – J'ai une question supplémentaire par rapport à la pose du compteur électrique, qui, finalement, est la source de nombreux problèmes dans cette situation. Qui a donné l'autorisation de poser ces compteurs ?
- M. le Maire – Personne. Il faudrait qu'on nous le demande. Vous croyez que les gens du voyage, qui s'implantent là où ils veulent, demandent l'autorisation ? Personne, à ma connaissance. Evidemment.
Monsieur Loron.
- M. Loron – Vous parlez de quel compteur électrique ?
- Mme Charvy – *(inaudible)*
- M. Loron – Quand nous sommes allés sur place, il n'y avait pas de compteur électrique. J'y suis allé trois fois, voire quatre. Le 20 novembre, il n'y avait pas de compteur électrique qui était sur place. Peut-être que, depuis, quelque chose a été installé, mais, jusqu'à preuve du contraire, il n'y en avait pas. Il faudrait demander à Enedis. Normalement, ce n'est pas faisable. S'il y a eu quelque chose de commercial, je ne peux pas vous en dire plus.
- M. le Maire – Madame Charvy, quand vous posez une question, cela peut être sympathique, mais il n'y a pas de parcelle concernée. Si vous avez une information, ce serait bien de la donner pour aider notre élu à vous répondre.
- Mme Charvy – Je vais vous donner la réponse. C'est la parcelle AT 115 où il y a la casse automobile, qui possède un compteur électrique, et Enedis ne peut pas poser de compteur si les règles d'urbanisme ne sont pas respectées. Je pose donc la question : « Qui a donné l'autorisation ? »
- M. le Maire – Nous avons bien compris. Si c'est nous que vous visez, ce n'est pas nous.
Monsieur Devoise.
- M. Devoise – Pour vous répondre, Madame Charvy, il y a deux types de branchements qui existent : les branchements dits définitifs, et, là, vous avez raison, c'est soumis à autorisation (CU ou PC, plus le certificat de conformité). Et il y a un deuxième type de branchements, qui sont les branchements provisoires, que l'on peut trouver au Parc. Il n'y a pas là forcément d'autorisation d'urbanisme nécessaire pour brancher ce type de compteurs, qui s'appellent les branchements forains supérieurs ou inférieurs à 28 jours ; il suffit d'appeler un fournisseur d'énergie, et on peut en avoir un. Par contre, cela a une durée limitée dans le temps, et il y a une date à laquelle le compteur doit être obligatoirement déposé par Enedis. C'est le type de compteur que l'on trouve dans les fêtes de village, qui sont installés provisoirement sur un support ou dans un coffret, mais cela a une durée limitée, normalement. C'est à vérifier auprès d'Enedis. M. Loron pourra sans doute se rapprocher d'Enedis pour avoir ce renseignement officiellement.

- M. Loron – Cela a dû être installé dernièrement, car le 20 novembre il n'y avait aucun compteur.
- Mme Charvy – Le 19 novembre, presque toutes les voitures avaient été enlevées, et finalement le constat n'a pu être que partiel.
- M. le Maire – Il y avait combien de voitures avant, Madame Charvy, puisque vous avez l'air de bien connaître le terrain ?
- M. Loron – En revanche, je peux vous dire que, sur le constat de police municipale du 30 août, il y avait 15 voitures. J'étais physiquement sur place. Il y avait 15 voitures. Nous les avons prises en photo, et nous les avons vues aussi. Effectivement, il a mis en place petit à petit son entreprise, et il est possible qu'à un jour près... Mais il n'est pas très facile non plus de réunir le même jour à la même heure des policiers nationaux, des policiers municipaux, des agents de la DREAL, etc. Nous avons fait une opération combinée, mais nous n'avons pas eu tellement de temps pour la mettre en place.
- M. le Maire – Peu importe le nombre d'épaves ; l'infraction est constituée. L'essentiel, c'est que nous l'ayons constatée. Nous allons essayer de mettre la pression sur les personnes pour qu'elles se mettent en situation de respecter l'environnement. Ce sont des parcelles aussi qui pourraient à terme être rachetées. Mais faudrait-il qu'il soit vendeur pour que nous puissions sécuriser cet espace que nous avons protégé ? Nous reviendrons sur le sujet s'il le faut.
Voilà pour cette motion.

Vœu déposé par Mme Chamoux concernant la proposition de loi relative à la sécurité globale

- M. le Maire – Ensuite, Madame Chamoux, vous aviez un vœu national, manifestement copié-collé. J'imagine donc qu'il est présenté devant tous les Conseils.
Vous avez la parole.
- Mme Chamoux – Oui, le sujet peut sembler national, mais il a des implications au niveau local.

*Considérant la sécurité comme une mission régalienne de l'État,
Considérant que cette proposition de loi n'a pas reçu d'avis du Conseil d'État, car non sollicité volontairement pour des raisons affichées de délais.
Considérant que la police nationale se déploie partout et que toutes les communes sont concernées par les mutations de ses conditions d'exercice, et par le glissement vers un Etat policier ou autoritaire,
Considérant que l'article 5 de la proposition de loi dite "sécurité globale" qui encourage résolument la montée en puissance de l'échelon intercommunal dans le domaine de la sécurité, vient faciliter les mises en commun de policiers municipaux,
Considérant que l'esprit général de la loi est explicite dans ses motifs, dans l'expérimentation de nouvelles missions des polices municipales, et que le texte pose notamment le cadre juridique d'une "expérimentation" durant laquelle les polices municipales de plus de 20 agents pourront exercer des compétences de police judiciaire, et ouvrir la voie à leur substitution à la police nationale,*

Considérant le renforcement des secteurs de la "sécurité privée" qui doivent, comme partenaire des forces de sécurité, continuer à se structurer en interne et consolider leurs exigences en termes de formation des personnels en vue d'assurer partout les prestations de haut niveau qui sont attendues.

Considérant que la hausse des prérogatives de la police municipale se traduira mécaniquement par un transfert de charges déguisé aux communes, sans aucun moyen supplémentaire pour développer une police de proximité, de prévention, visant à la tranquillité publique pour nos citoyens, alors que dans le même temps les baisses du financement du bloc communal s'accroissent encore;

Considérant que cette loi entraîne l'abandon d'une police républicaine égale sur tout le territoire, et laisse des pans entiers de la sécurité nationale au secteur privé,

Considérant ce retrait affirmé de l'Etat qui laisse en pâture des pans de la sécurité nationale à la privatisation (encouragée par l'Etat) par des milices privées de sécurité, conjuguée à une volonté de municipalisation de la sécurité locale, qui générera nécessairement des inégalités entre les communes, en fonction de leur budget et leur politique sécuritaire, rompant l'égalité des citoyens en matière de sécurité et de tranquillité sur le territoire national,

La sécurité de notre ville ne pourra qu'être piétinée suite à ce transfert de mission, sans compter l'affaiblissement du respect mutuel et de la confiance entre les citoyens et la police nationale sur notre territoire, par cette loi qui consacre la dissimulation des images de violences policières, alors même que le ministre M. Darmanin, à l'initiative de cette loi, a déjà perdu le soutien du Président Macron et du Premier ministre.

Considérant enfin que cette loi porte des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, notamment au droit à la vie privée, au droit à la liberté d'expression et d'opinion, et qu'elle place la France en contradiction avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention européenne des droits de l'homme, dicit le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, suivi par la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) notamment par l'article 24 de la loi qui exclut de diffuser des images de violences policières, et qui pour l'instant demeure.

On voit alors qu'aucune réponse n'est apportée au sentiment d'insécurité, et qu'au contraire on assiste à un renforcement de l'impunité quand il y a des faits avérés de violences policières. Il s'agit ainsi de dissuader de rendre publiques des vidéos tournées lors d'interventions de police. Or, récemment, ce sont bien des images prises par des amateurs qui ont mis au jour des violences policières.

Je propose donc au Conseil municipal de formuler le vœu suivant :

- De développer une véritable police municipale de proximité œuvrant à la sécurité et à la tranquillité des habitants, tout en exigeant le maintien ou l'augmentation des effectifs de la police nationale,*
- De privilégier la présence humaine et des moyens humains conséquents (police municipale, médiation, éducation spécialisée),*
- De pacifier les relations entre la police et la population, en refusant l'armement légal des policiers municipaux,*
- De demander l'expérimentation par la police nationale du récépissé de contrôle d'identité sur le territoire communal ou intercommunal pour lutter contre le contrôle au faciès*

- *D'évaluer la mission du service public de police de proximité (nationale et municipale) par l'envoi de questionnaire aux habitants,*
 - *De développer l'emploi de médiateurs (scolaires et de rue, de jour et de nuit, brigades vertes) ainsi que d'éducateurs de rue, de soutenir les clubs de prévention.*
- Ainsi, je voudrais demander au Conseil municipal de voter en faveur d'une demande aux parlementaires porteurs de la proposition de loi, mais aussi au gouvernement :*
- *d'abandonner la proposition de loi "Sécurité globale",*
 - *de donner des moyens financiers supplémentaires de l'Etat pour les collectivités, pour être à la hauteur des missions de police municipale,*
 - *de maintenir une police nationale une et indivisible,*
 - *de maintenir l'égalité de tous les citoyens dans leurs rapports avec la police sur l'ensemble du territoire de la République.*

Je vous remercie.

M. le Maire –

Madame Chamoux, ce n'est pas tout à fait un vœu ; c'est presque un arrêt de Cour de Cassation, avec tous les considérants.

L'exercice a ses limites, Madame Chamoux, parce que ce n'est pas votre proposition, c'est votre mouvance politique qui le fait. Nous sommes un peu gênés, puisque vous reprenez des choses qui ne correspondent pas à un vœu au niveau de notre territoire. Vous abandonnez même le point 3 qui demande la construction d'un commissariat digne de ce nom pour une ville de 100 000 habitants. Ce n'est pas très sérieux de déployer des vœux qui sont transposables par copié-collé dans toute la France. C'est votre position, c'est votre vœu.

L'emploi de médiateurs est déjà mis en place. Il y a un travail qui a été re-demandé sur l'article 24. Ce que je dis juste, pour conclure, c'est que sont inadmissibles les violences policières, sont inadmissibles les violences sur les policiers. Quand on aura trouvé cet équilibre-là... Et c'est inadmissible que certains partis politiques soutiennent la violence pratiquée par certains manifestants. Il m'est arrivé de manifester, mais je n'ai jamais rien cassé ni tapé quelqu'un. Je pense qu'on peut le faire de cette façon-là. Aujourd'hui on sait pratiquement ce qui va se passer à chaque fois. Il y a donc aussi une responsabilité des courants politiques de ne pas sous-entendre une violence ; je pense qu'il faut être clairs là-dessus comme sur la notion de laïcité.

C'est votre vœu, nous l'avons entendu, mais nous n'irons pas au-delà.

Pas de questions diverses ?

Nous allons clôturer ce Conseil municipal.

Je voulais simplement, pour conclure, vous dire, mais je ne vous apprend rien, que nous allons vivre une fin d'année et un Noël tout à fait particuliers, comme nous ne l'avons jamais connu les uns et les autres.

Je vous donne rendez-vous au Conseil communautaire de samedi pour les élus communautaires ou pour ceux qui souhaiteraient le suivre. Ce sera le dernier Conseil d'Agglomération de l'année, en principe.

Je vous souhaite, en tout cas, pour les autres qui ne seront pas avec nous samedi, de trouver un peu d'apaisement et de sérénité en famille, avec pas trop de monde, vous le savez.

Et puis, en tant qu'élus, je vous invite, quelle que soit la position de chacun, à être particulièrement attentifs et à l'écoute de nos concitoyens en cette période difficile.

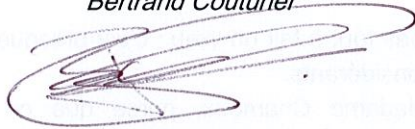
Merci.

La séance est levée.

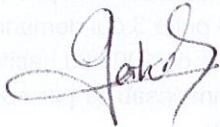
M. le Maire lève la séance à 22 h 34.

Les secrétaires de séance

Bertrand Couturier



Rose-Marie Gerbe



Le Maire

Denis Thuriot

